

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input type="checkbox"/>            | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input type="checkbox"/>            | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     |   |

L'ÉCHO

DE

**LA FRANCE**



L'ÉCHO  
DE  
LA FRANCE

REVUE ÉTRANGÈRE

DE  
SCIENCE ET DE LITTÉRATURE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

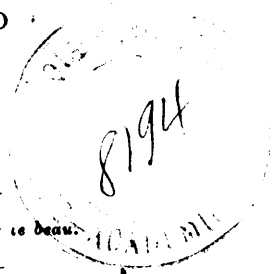
LOUIS RICARD

AVOCAT.

\_\_\_\_\_

*Réaliser le bien et contempler le beau.*

\_\_\_\_\_



VOL. VIII.

(Du 1er Janvier 1869 au 1er Juillet 1869.)

MONTREAL

IMPRIMÉ PAR LA COMPAGNIE D'ÉDITEURS ET IMPRIMEURS DE MONTREAL.  
1869



L'ECHO DE LA FRANCE, Recueil de littérature, sciences, philosophie, beaux-arts, histoire, religion, politique, etc., etc., d'Europe, paraît tous les mois, et contient de 100 à 150 pages chaque livraison, formant à la fin de l'année 2 volumes d'environ 1600 pages, renfermant près de 2400 pages de matière française.—Abonnement par la malle tant pour nos abonnés de la ville que pour ceux de la campagne, \$3 par an ou \$5 pour 2 ans, payables d'avance. Les frais de poste qui sont d'un cent par No. sont à la charge de l'abonné. Servi à domicile \$4. Le No. se vend 30 cents.—S'adresser franco à LOUIS RICARD, Dir., No. 423 Rue Craig, vis-à-vis le Champ de Mars, Montréal, Canada.

L'abonnement des personnes qui ne payeraient pas d'avance et à qui nous pourrions continuer l'envoi de notre Revue après l'expiration de leur année sera invariablement de \$4 par an. Les abonnements ne sont pas pour moins d'une année.

Se mettre au niveau des connaissances nouvelles, et des hautes questions qui, tous les jours, surgissent en France et en Europe, répandre parmi le peuple le goût d'une belle et saine littérature, donner aux hommes instruits l'occasion de se remémorer, tout en se délassant, au milieu de leurs études journalières, fournir à tous des lectures à la fois morales, amusantes et instructives puisées à bonnes sources, tel est le but que se propose l'*Echo de la France*. Les personnes approuvant cette ligne de conduite de la Revue sont priées de solliciter le concours de leurs amis à son développement.

NOTA.—Toute réclamation pour livraison égarée ou qui n'aura pas été reçue doit être faite, pour être valide, dans le mois où cette livraison aura paru.—Toute communication adressée à ce Bureau doit être préalablement affranchie, sinon on ne la retirera pas de la Poste.—On peut se procurer, à notre Bureau, toute la collection de l'*Echo de la France*. Chaque année se vend séparément. Prix \$4.00. (en volumes brochés.)



# L'ÉCHO

## DE LA FRANCE.

---

---

### LE JOUR DE L'AN À PARIS.

---

“ Ah ! le beau jour pour notre Paris que le jour de l'an, ma chère amie !... Quel air de fête, quelle animation y règnent ! Deux semaines à l'avance les magasins se parent à l'envi, et font l'exhibition de tous leurs trésors ; on dirait de petits palais enchantés, où la baguette des fées crée merveille sur merveille. Chacun court, se presse, pour acheter, pour donner. Qui n'a pas quelques étrennes à offrir ? Mais que choisir parmi tant de belles et séduisantes choses ? On cherche, on regarde, on admire, et voilà que l'on est ébloui, fasciné ; gare ! on ne s'en tirera que la bourse bien légère .. Pour échapper aux tentations qui surgissent de tous côtés, en ce moment, il faudrait, à la façon d'Ulysse, se bander les yeux, se boucher les oreilles, et peut-être bien aussi préserver l'odorat des parfums qui s'exhalent aux abords de certains confiseurs... Mais qui songe à prendre de pareilles précautions ? La prudence du roi d'Ithaque n'est plus à l'ordre de nos jours... Pourtant qui s'expose aux périls y périra, et le proverbe n'eut jamais plus raison que maintenant... L'on veut voir et l'on tombe tout droit dans le piège, et l'argent roule et les marchands rient dans leur barbe... Impossible d'imaginer ce qui se dépense à Paris pendant ces quelques jours... C'est à croire que la Seine charrie de l'or... Pauvre comme riche, tout le monde se met en frais, car il y a des séductions pour toutes les conditions, pour toutes les bourses. A côté des somptueux magasins, les modestes boutiques en plein vent étalent aux yeux du peuple ravi mille riens charmants, mille jolies bagatelles, mises par leur bon marché à la portée de tous... Le pauvre aussi connaîtra donc le bonheur de donner ; là il vient faire ses emplettes et souvent dépense son dernier sou. Que de gens ne dînent pas le jour de l'an pour offrir



des étrennes à tous ceux qui leur sont chers ! Touchante habitude, qui étonne presque dans un siècle si froid et si égoïste ; mais, le premier de l'an, n'est-il pas convenu que tout le monde sera bon, aimable et charmant ?... On ne s'aborde qu'avec des sourires, des bénédictions ; on oublie ses inimitiés, on embrasse amis et ennemis ; on souhaite à tous longue vie, bonne santé, bonheur parfait, c'est le paradis sur terre... D'où vient cette bonne humeur ? dis-tu. C'est que nous avons tous à cœur de bien commencer l'année nouvelle ; car, en voyant l'autre expirer, qui de nous n'a fait quelques graves réflexions, quelque salutaire retour sur soi-même ? Une année qui s'achève, c'est un pas de plus dans la vie, dans cette vie qui court si rapidement... Comment ne pas se demander si on l'a utilement employée, si on en a profité pour devenir meilleur ? Hélas ! ma chère amie, que de jours et d'heures perdues que nous ne reverrons jamais ! Où est le bien que nous avons fait ? Où sont les mérites que nous avons amassés pour notre vie future ? Sans doute, nous sommes encore bien jeunes, nous avons du temps devant nous ; mais si nous attendons d'être vieilles pour devenir bonnes, douces, patientes, charitables, n'attendrons-nous pas vainement ? C'est enfant, c'est jeune fille qu'il faut nous façonner à ces vertus, qui sont le plus grand charme d'une femme, et nous font chérir et bénir de tous les nôtres. La vie nous est si facile maintenant ! profitons-en ; formons-nous à l'ombre de la famille et dans le calme qu'on y goûte, un caractère serein, une humeur aimable, une volonté à la fois souple et forte, qui plie devant les autres et résiste à soi-même. C'est Dieu, n'en doute pas, qui nous inspire ces sages résolutions ; que notre première pensée en nous éveillant le jour de l'an, soit donc pour lui ; prions-le avec ferveur de nous aider dans notre plan de réforme, puis courons embrasser nos chers parents, et que ce baiser plein de tendresse leur dise nos regrets pour le passé, nos déterminations pour l'avenir ; car la meilleure manière de répondre à leur affection, c'est d'être telle que le cœur nous désire. Voyons si nous avons bien pensé à cela en préparant nos présents pour ces bons parents. Sais-tu ce que Florence et moi nous offrons à nos mères ? D'abord chacune un col, que nous avons brodé d'après un dessin de notre journal ; et puis... devine... voilà la surpris... Depuis quinze jours nous travaillons en secret à habiller chacune une petite fille, choisie parmi les familles malheureuses que nous visitons avec nos mères. La toilette de nos enfants est fort simple, comme tu penses, mais elle est chaude et solide. Jupons de laine noire, robe de flanelle gros bleu, bon châle, petit col et bonnet de jaconas... Si tu savais comme ces chères petites filles se trouvent belles, comme elles sont émues et joyeuses quand nous leur essayons ces modestes vêtements !...

C'est que les leurs étaient si misérables ! Pauvres enfants ! à peine si leurs petits membres étaient couverts ; maintenant du moins, elles seront à l'abri du froid, et leurs mères ne pleureront plus en les regardant... Nous nous faisons une fête de leur étonnement, de leur bonheur à la vue de leurs filles ainsi transformées, et il nous semble aussi que nos mères nous embrasseront de bon cœur quand nous leur amènerons par la main nos petites protégées, habillées de pied en cape... Il est vrai que cette grosse dépense nous oblige à économiser sur nos autres achats ; mais ne vaut-il pas mieux dépenser son argent à faire des heureux qu'à acheter mille bagatelles dont on se passe facilement ? L'étrenne du pauvre, c'est la plus respectable, celle qui doit passer la première ; et Florence ne se plaindra pas, j'en suis sûre, si, au lieu d'un bracelet de cheveux richement orné, je lui en donne un tout simple... Mais, chut !... la voici !

*Journal des Demoiselles.*

## NOËL ET LE JOUR DE L'AN.

Noël ! Noël ! Hosanna ! allégresse ! gloire à Dieu dans le ciel, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté !

Saints cantiques, hymnes sacrées, pieux et antiques chants, retentissez dans nos temples à l'heure de minuit !

Voici la fête de Noël, voici le *Christmas* vénéré. Quelle pompe nos églises ne déploient-elles pas pour célébrer cette solennité : *la messe de minuit* ! Quand l'orgue soupire de lentes harmonies ; quand un chœur de voix parfaitement massé, parfaitement homogène, fait retentir la voûte de ces strophes sonores ; quand, au-dessus de la foule agenouillée, la cloche annonce le moment de l'*Élévation* ; quand, au milieu du silence profond, l'heure majestueuse de minuit tinte les douze coups, alors le front le plus orgueilleux s'abaisse, l'âme la plus tiède adore, l'esprit le plus sceptique croit.

Foi, Amour, Espérance, trinité sainte, emportez nos pensées sur vos ailes de flamme .....

En France, notre jour de l'an est le jour commémoratif des cadeaux, des souhaits, des surprises. Mais en Allemagne, en Angleterre, l'arbre de Noël joue un grand rôle. L'arbre de Noël dans beaucoup de maisons, consiste en un immense arbuste que l'on surcharge, à chaque

branche, de joujoux, d'ornements, de menus objets de toute espèce. Le 24 décembre venu, on illumine le bienheureux arbre d'une centaine de bougies lilliputiennes, et les enfants ravis se précipitent sur tout ce qui, depuis longtemps peut-être, flatte leur mignonnes convoitises, poupées de Nuremberg, chevaux de bois, et le reste.

Dans certaines localités et surtout à Paris, généralement dans les classes peu aisées, il est resté une vieille tradition qui a quelque chose de touchant. Pendant que l'enfant dort, la mère empressée met dans la cheminée un soulier, et dans ce soulier, quelque petit présent. Le matin venu, l'enfant court à la cheminée et va recueillir son jouet, persuadé que c'est l'Enfant-Jésus qui, pendant la nuit de Noël, a déposé le don. Cette tradition a donné lieu ces jours-ci à un fait que je vais relater ici.

Une toute petite lady de dix à douze ans avait, dans sa *cassette particulière*, quelques guinées qu'elle résolut de convertir en beaux napoléons pour les envoyer pendant la nuit de Noël, par l'*Enfant-Jésus*, à une pauvre petite fille de son âge. Accompagnée de sa gouvernante et munie de son offrande, elle monte, à huit heures du soir, le sixième, noir et escarpé occupé par la famille indigente qu'elle veut visiter. Puis, s'adressant à la mère confuse et touchée d'une semblable visite :

“ Madame, dit l'enfant généreuse, voici cinq pièces d'or pour votre petite fille. Faites-moi le plaisir de ne pas lui parler de moi, et mettez cette monnaie dans le soulier, et le soulier dans la cheminée. Je me réjouis d'avance de la surprise que cela lui causera demain matin.

Hélas ! dit en hésitant la mère avec les larmes aux yeux, hélas ! mademoiselle, ma pauvre enfant n'a pas de souliers.

— Ah ! grand Dieu ! est-il possible ? ”

Et la jeune Anglaise descendit avec précipitation, et acheta immédiatement les souliers, sans lesquels, selon elle, son offrande ne pouvait parvenir.

De Noël au jour de l'an il n'y a qu'un pas, il y a huit jours, et ces huit jours passent comme une ombre. Plus de soirées, de concerts, de théâtres, on est entièrement à la famille. Tout est rejeté après ce premier de l'an consacré, après cette époque traditionnelle. Les boulevards se remplissent d'une multitude de petites baraques encombrées d'objets à bas prix. Le pain d'épice domine. Mais le sucre d'orge et la praline colorée soutiennent assez bien leur réputation. C'est un piquant spectacle à voir que cette espèce d'immense foire installée dans le quartier le plus luxueux et le plus élégant de Paris. C'est une bonne et paternelle pensée qu'une pareille autorisation donnée à ces braves étalagistes en plein vent. Eux y trouvent une

vente certaine, et les populations des quartiers noirs et lointains de la grande ville peuvent au moins venir faire leurs modestes emplettes d'étrennes sur ces boulevards tant recherchés, sans craindre les prix fabuleux des magasins en réputation.

Étrennes. Qu'est-ce que ce mot dit ? Quelle est l'idée qu'il rappelle ? Le premier de janvier ne ramène-t-il pas une série de devoirs, de préoccupations, le tout plutôt fait pour attrister que pour réjouir ? Quel poète, quel penseur, quel philosophe, n'a songé ce jour-là plus particulièrement à la rapidité des jours, à l'instabilité des choses, à la futilité de tant de projets faits et défaits ? Je ne sais pourquoi le jour de l'an me semble empreint d'une indicible mélancolie. Un livre de poésie est sous ma main, je l'ouvre.—M. Théophile Gautier me rend en beaux vers l'écho de ma pensée. Qu'est-ce que rappelle le jour de l'an ? dis-je.—Voici la réponse :

Un à-compte d'un an pris sur les ans qu'à vivre  
 Dieu veut bien nous prêter ; une feuille du livre  
     Tournée avec le doigt du temps ;  
 Une scène nouvelle à rajouter au drame ;  
 Un chapitre de plus au roman dont la trame  
     S'embrouille d'instant en instant ;

Un autre pas se fait dans cette voûte morne  
 De la vie et du temps, dont la dernière borne,  
     Proche ou lointaine, est un tombeau ;  
 Où l'on ne peut poser le pied qu'il ne s'enfonce ;  
 Où de votre bonheur toujours à chaque ronce  
     Derrière vous reste un lambeau.

Du haut de cette année avec labeur gravie,  
 Me tournant vers ce mois qui n'est plus dans ma vie.  
     Qu'un souvenir presque effacé,  
 Avant qu'il ne se plonge au sein de l'onde noire,  
 Je contemple un moment, des yeux de la mémoire,  
     Le vaste horizon du passé.

Ainsi le voyageur, du haut de la colline,  
 Avant que tout à fait le versant qui s'incline  
     Ne les dérobe à son regard,  
 Jette un dernier coup d'œil sur les campagnes bleues  
 Qu'il vient de parcourir, comptant combien de lieues  
     Il a fait depuis son départ.

Et moi aussi, mesdemoiselles, je veux vous faire un souhait en commençant cette année.

Et ce souhait le voici :

Je désire de tout mon cœur que vous deveniez de très-bonnes musiciennes.

— Ne le sommes-nous pas encore ? vous écrieriez-vous.

Je ne dis pas cela ; mais enfin, dans le nombre et parmi vous toutes, il y a probablement, il y a certainement des degrés.

Et puis peut-être nous méprenons-nous sur les mots.

Être très-bon musicien dans la complète acceptation du mot, c'est une chose bien plus rare que vous ne le croyez.

Or, vous souhaiter cette chose rare, c'est vous souhaiter beaucoup.

Tout chemin mène à Rome, dit-on ; — ici, le proverbe a tort : un seul chemin conduit à la connaissance parfaite de l'art musical.

Le commencement de ce chemin, c'est le solfège ; la fin, c'est l'harmonie.

Vos excellents professeurs vous disent tous les jours la même chose, mais leurs conseils ne vous empêchent pas de posséder la méthode traditionnelle.

Eh bien, mes prochaines causeries sur le solfège et l'harmonie ne seront rien autre chose pour vous qu'un feuillet détaché de ces méthodes.

Maintenant pour terminer cet entretien, je pense, mesdemoiselles, vous être agréable en vous mettant sous les yeux une anecdote fort intéressante, extraite des *Soirées de l'orchestre* de M. H. Berlioz.

Ce fait est d'autant plus curieux, qu'il est fort rare de trouver le nom du grand génie politique de la France mêlé à des questions musicales.

Dans cette circonstance, Napoléon fit preuve d'un sentiment musical dont très-probablement on ne le croyait pas doué. Un concert avait été arrangé pour une soirée aux Tuileries ; sur les six morceaux du programme, le No. 3 était de Paisiello. A la répétition, le chanteur de ce morceau se trouve incommodé et hors d'état de prendre part au concert. Il faut remplacer l'air par un autre du même auteur, l'empereur ayant toujours témoigné pour la musique de Paisiello une préférence marquée. La chose se trouvant fort difficile, Grégoire, secrétaire de la musique de Napoléon, imagina de substituer au No. 3 manquant un air de Générali, qu'il mit hardiment sous le nom de Paisiello. Il faut avouer, entre nous, monsieur le secrétaire, que vous preniez là une liberté bien grande ; c'était une belle et bonne mystification que vous vouliez faire subir à l'empereur. Quoi qu'il en soit, à la grande surprise des musiciens, l'illustre dilettante ne

fut point dupe de la supercherie. En effet, à peine le No. 3 était-il commencé, que l'empereur, faisant de la main son signal habituel, suspend le concert.

—Monsieur Lesueur, s'écrie-t-il ce morceau n'est pas de Paisiello.

—Je demande pardon à Votre Majesté ; il est de lui, n'est-ce pas, monsieur Grégoire ?

—Oui, sire, certainement.

—Messieurs, il y a quelque erreur là-dedans ; mais veuillez bien recommencer.

Après vingt mesures, l'empereur interrompit le chanteur pour la seconde fois.

—Non, monsieur Lesueur, non, c'est impossible, Paisiello a plus d'esprit que cela.

Et Grégoire d'ajouter d'un air humble et confit ;

—C'est sans doute un ouvrage de sa jeunesse, un coup d'essai.

—Messieurs, répliqua vivement Napoléon, les coups d'essai d'un grand maître comme Paisiello sont toujours empreints de génie, et jamais au-dessous de la médiocrité, comme le morceau que vous venez de me faire entendre.

Nous avons eu en France depuis lors bien des directeurs, administrateurs et protecteurs des beaux-arts, mais je doute qu'ils aient montré cette pureté de goût dans les questions musicales auxquelles ils se trouvaient mêlés, pour la damnation des virtuoses et des compositeurs. Beaucoup d'entre eux, au contraire, ont donné des preuves nombreuses de leur aptitude à prendre du Pucita ou du Gavaux pour du Mozart et du Beethoven, et *vice-versa*.

Et pourtant, à coup sûr, Napoléon ne savait pas la musique.

JULIETTE.

## FLEURS DE NOËL.

J'ai trouvé dans les murs d'un pauvre séminaire  
 Un parchemin poudreux et dix fois centenaire ;  
 En gothique azuré le vélin est écrit.  
 Voici ce que j'ai lu dans le vieux manuscrit :

Dans une grotte sombre où le blanc stalagmite  
 Enguirlande les murs, vivait un saint ermite.

Comme autrefois Jésus, il allait grave et doux ;  
 D'un mot il bénissait les enfants à genoux ;  
 D'un mot aux pauvres gens il charmait leur souffrance ;  
 Comme on sème des fleurs, il semait l'espérance ;  
 Rien qu'à le voir sourire on était consolé.  
 Il parlait et le ciel s'entr'ouvrait dévoilé ;  
 Il étendait la main : tout devenait lumière ;  
 Il tombait à genoux : tout devenait prière ;  
 Il touchait le malade, et le mal s'enfuyait ;  
 Il regardait l'aveugle, et l'aveugle voyait.  
 Et le souffle de Dieu voltigeait dans l'espace,  
 Et le peuple disait : " Voilà le Saint qui passe ! "

Vers le temps qu'advenaient ces faits miraculeux,  
 Une femme et son fils, bel enfant aux yeux bleus,  
 Chérubin que le Ciel enviait à la Terre,  
 Habitaient sous un chaume antique et solitaire.  
 Deux fois dans le sillon les blés avaient mûri,  
 Les roses au soleil deux fois avaient fleuri  
 Et jeté dans la brise un parfum éphémère  
 Depuis que cet enfant souriait à sa mère.

Dans son berceau qui penche il vient de s'endormir ;  
 Au dehors on entend le vent d'hiver gémir,  
 Et de l'orage au loin les sifflements moroses  
 Font partager au cœur la tristesse des choses.  
 Un spectre vient d'entrer : ce spectre, c'est la Mort.  
 Elle marche à la couche où l'enfant songe et dort.  
 En voyant ce front pur, un ricanement sombre  
 Agite le fantôme et l'on peut voir dans l'ombre  
 Une bouche sans dents sur l'enfant se poser.....  
 Le petit être est mort du sinistre baiser.

Pauvre mère ! longtemps elle croit qu'il sommeille :  
 Le front est rose encore et la lèvre vermeille ;  
 Le regard maternel caresse tour à tour  
 De la lèvre et du front l'harmonieux contour,  
 Puis, pour mettre un baiser sur l'enfantine bouche,  
 La mère en souriant prend son fils dans la couche.  
 Soudain elle pâlit et jette un cri d'effroi !  
 Pourquoi ce petit corps est-il rigide et froid ?  
 Pourquoi le sang dort-il inerte dans l'artère ?

La pauvre femme alors comprit l'affreux mystère :  
 Elle ne pleura pas ; car les grandes douleurs  
 Sont, comme le désert, sans rosée et sans pleurs.  
 Sous un voile, elle met l'enfant dans la corbeille  
 Qui servait de berceau ; puis, l'œil fixe, elle veille,  
 Priant Dieu d'emporter sa vie ou sa raison.

Quel est ce bruit ? on frappe au seuil de la maison.  
 " Ouvrez, dit une voix, bonne femme, ouvrez vite."  
 Elle ouvre... Un homme entra... C'était le saint ermite...  
 La mère, en le voyant, eut un rayon d'espoir,  
 Mais ne dit rien, pensant qu'il devait tout savoir.  
 Le visage du saint s'éclaira d'un sourire,  
 Rayonnement divin qu'on ne saurait décrire.  
 " C'est demain, lui dit-il, le grand jour de Noël,  
 " Jour où Jésus naquit... pour orner son autel,  
 " De roses je voudrais former une guirlande...  
 " Ces fleurs, vous les avez, et je vous les demande."

La pauvre mère éprouve un éblouissement  
 Et regarde l'ermite avec étonnement :  
 " Des fleurs ! dit-elle enfin, des fleurs ! Comment pourrais-je  
 " Les avoir, en hiver, lorsque tombe la neige ?  
 " Des fleurs en ce temps-ci ! des fleurs ! Je crois rêver !  
 " C'est au paradis seul qu'on pourrait en trouver."  
 Mais l'homme du Seigneur répondit impassible :  
 " A cœur vraiment chrétien il n'est rien d'impossible.  
 " Quel est, ajoute-t-il, le berceau que voilà ?  
 " Ne sont-ce pas des fleurs que vous me cachez là ?  
 " Ce serait, pour les cieus, montrer bien peu de zèle."

C'est ainsi que parlait le saint homme... mais elle,  
 Tremblant à son espoir comme au vent un roseau,  
 Palpitante, à pas lents, s'approche du berceau...  
 Elle lève le voile... O miracle ! ô merveille !  
 Elle tombe à genoux ; car l'enfant qui s'éveille  
 Sourit dans le berceau, des roses à la main.  
*Cy finit la légende escripte es parchemin.*

ALFRED DELARZES.



---

## LES MARTYRS

DE LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE ET DU DROIT PUBLIC, EN 1867.

---

— *Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur*, dit l'Écriture. Que dirons-nous de ceux qui, non seulement meurent dans le Seigneur, mais meurent pour le Seigneur, en donnant leur vie pour l'Église ? Ce ne sont pas seulement des chrétiens, des amis de Dieu ; ce sont des braves, ce sont des martyrs. Personne ne peut donner une plus grande preuve de son amour pour Jésus-Christ, qu'en sacrifiant sa vie pour la sainte cause du Siège romain.

On peut affirmer aujourd'hui qu'il ne manque rien à la réputation des soldats du Pape, des zouaves surtout : on savait déjà qu'ils étaient pieux, et on les rencontrait priant dans les églises ; aujourd'hui on sait qu'ils sont braves, et on les a vus mourir, les armes à la main, sur les champs de bataille.

Enregistrons donc ici quelques épisodes nécrologiques et glorieux, où le courage et la piété se montrent étroitement unis pour la défense de l'Église. “ On a exalté les types des soldats du premier empire, disait une lettre de Rome ; l'art, la poésie, l'histoire leur ont fait une célébrité que les grands revers des campagnes d'Espagne, de Russie et de France ont servie. Et ces types sont grands et beaux. Mais combien plus grands et plus beaux sont les types de nos héros pontificaux ! Quelle lumière sur leur front, et que l'auréole du martyr l'emporte sur la couronne de lauriers ! Lamoricière, Pimodan, de Pas, Guérin de Théroüanne, Guillemain, de Quélen, Dufournel et tant d'autres ! Quelle noble diversité de physionomies parmi ces nobles morts ! Nous ne citerons pas en ce moment les vivants ; ils forment une légion sacrée qui ne sera pas une des moindres beautés du pontificat de Pie IX, une des moindres illustrations de l'histoire de notre temps, de notre temps dont les ombres épaisses feront mieux ressortir aux yeux de la postérité ces clartés catholiques.”

### I. — WALÉLAN D'ERP.

“ M. Waléran d'Erp, dit le *Bien Public*, de Gand, fils de M. le lieutenant-général baron d'Erp et de Mme la baronne de Loën d'Enschede, avait fait ses études au collège Sainte-Barbe en notre ville, où il a laissé les meilleurs souvenirs. Il était ensuite allé suivre, à

l'Université catholique de Louvain, les cours de la faculté de droit. Ses examens étaient achevés et il allait entrer dans la diplomatie ; sa remarquable intelligence, ses connaissances variées, l'éclat d'un beau nom lui présageaient une brillante carrière ; mais il avait une ambition plus haute et de plus sublimes désirs. Sa foi profonde, cultivée par une éducation solidement chrétienne, le détermina à aller se ranger humble soldat, sous la bannière du Pontife-roi. Il partit pour Rome, il y a quelques semaines, à l'heure du péril. Dieu a accepté son sacrifice et lui en a décerné le prix : Waléran d'Erp a cueilli la palme du martyr ! Ce n'est point par des pleurs qu'il faut célébrer de pareils trépas. Sans doute, nous prenons part à l'épreuve d'un père et d'une mère atteints dans leurs plus chères affections ; mais aussi, nous nous associons avec tous les catholiques à la sainte fierté qui doit couronner leurs fronts. Gloire aux familles qui ont l'honneur de verser pour la cause de l'Église le plus pur de leur sang ! C'est l'hymne d'action de grâces qu'il faut chanter sur la tombe de nos martyrs pour remercier Dieu qui glorifie leurs noms, même ici-bas, en même temps qu'il donne à leur dévouement la plus belle et la plus précieuse des récompenses... *Te Deum !* "

Le *Bien public* a extrait d'une lettre écrite par M. Anatole Scarsez, zouave pontifical et cousin du baron Waléran d'Erp, sur les derniers moments de ce vaillant jeune homme, les quelques détails que voici :

" Dimanche passé, a eu lieu un grand combat entre les zouaves et les garibaldiens, et nous avons à déplorer un grand malheur. Ce pauvre Waléran, qui s'était engagé depuis quelques jours seulement, a reçu une balle dans le haut de la tête ; il en est mort, hier, vers cinq heures et quart. Vous ne sauriez croire combien cela me fait de la peine ; je ne l'avais pas encore vu ! Le lendemain de la bataille, on vint demander, à huit heures du matin, huit hommes de corvée pour transporter un zouave qui se mourait... Ce ne fut que plus tard que j'appris que c'était lui. Je sortais précisément du camp pour aller demander de ses nouvelles à la compagnie dans laquelle il se trouvait ; le camp occupait plus de trois kilomètres d'étendue, et sa compagnie se trouvait à l'extrémité. En chemin, je rencontrai le lieutenant Mousty, qui était occupé à chercher les zouaves morts et à prendre leurs noms ; je lui demandai de me les nommer ; il me cita le nom de Waléran ! Aussitôt je me mis à sa recherche ; je le trouvai étendu près d'une petite chapelle dans une charrette, sur un lit de foin ; il n'avait plus aucune connaissance ; je l'appelai par son nom ; il me sembla qu'il voulait ouvrir les yeux.

" Un médecin vint sur ces entrefaites, et dit qu'il était tellement malade qu'il n'osait pas le faire conduire à l'ambulance, de crainte que

le trajet ne le fit mourir. Il semblait dormir et ne pas souffrir du tout. En ce moment, on rappelait la compagnie et je dus la rejoindre. Une heure après, je revins le voir ; il était toujours le même. Une Sœur de Charité et un médecin français se trouvaient près de lui ; il était exposé en plein soleil ; aussi je crus qu'il valait mieux l'emporter coûte que coûte dans une habitation. La Sœur, le médecin, deux paysans et moi, nous conduisîmes, avec toutes les précautions possibles, le pauvre blessé dans une église de la ville, où se trouvaient deux blessés garibaldiens. On l'arrangea sur un lit de foin. Un chirurgien major français vint encore le voir ; il nettoya sa blessure, la pansa, et ordonna de le bassiner souvent avec de l'eau. Aidé de quelques soldats français, qui se montrèrent pleins d'attention, je lui coupai une partie des cheveux et lui lavai la figure, qui était pleine de sang."

Ainsi s'exprime M. Scarsez. Après ces lignes suivent quelques détails déjà connus. La lettre dit qu'en ses derniers moments M. d'Erp a reconnu un Père, qui avait été Jésuite, anciennement à Gand, le P. Corneille Van den Akkerveken, appelé par les Italiens : *il Padre Cornelio* ; et qu'il a reçu les derniers sacrements par le ministère de Mgr. Sacré. Ces détails se trouvent aussi dans la lettre du Père, qui a été publiée en 1867. M. Scarsez continue :

"M. Reusens, attaché d'affaires de Belgique, arriva vers le soir avec M. Dellafaille ; je lui recommandai d'emmener Waléran à Rome, dans une voiture, pour qu'il fût soigné à l'hôpital. Je partis pour rejoindre ma compagnie, qui se trouvait à Monte-Rotondo ; car au régiment en temps de guerre, il ne faut pas se disperser. Je ne pus revenir le soir ; mais, le lendemain de grand matin, j'eus la permission de retourner. Waléran me semblait mieux que la veille, un médecin ordonnait de lui verser dans la bouche quelques gouttes de vin avec de l'eau et du sucre. La veille, M. Reusens avait voulu l'emmener, mais le docteur s'y opposa, disant que c'était le tuer. L'on mit à sa garde, la nuit, trois zouaves flamands, qui en eurent beaucoup de soin. Je l'appelai encore, mais il ne parut plus ouvrir les yeux. A chaque instant, nous lui mouillions les lèvres avec le vin sucré. Vers onze heures, je repartis pour Monte-Rotondo, pour demander au colonel une permission, afin de le soigner jusqu'à ce qu'on pût le transporter. M. de Charette télégraphia lui-même pour avoir à Rome une voiture-lit. M. Renaldi, chargé d'affaires du prince de Monaco, m'offrit sa voiture pour transporter le blessé ; mais le chirurgien major français s'y opposa formellement, disant que, s'il y avait un moyen de le sauver, c'était de ne pas le remuer.

"Un prêtre italien vint encore, nous dîmes ensemble les litanies de

la sainte Vierge à un autel d'une Vierge miraculeuse qui se trouvait dans cette église. Plusieurs Français vinrent le voir ; il était plus mal que jamais ; il respirait difficilement. Une heure après, il rendait le dernier soupir. C'était à cinq heures du soir. Il n'y avait pas moyen de se procurer une voiture pour le ramener à Rome ; nous trouvâmes heureusement une charrette qui y allait. Aidé de de Baré, que le colonel avait envoyé avec moi, nous le mîmes sur le véhicule ; nous l'avions entouré dans sa toile à tente et dans un drap que nous avions à grand'peine trouvé dans le village. En sortant de Nomentano, nous trouvâmes heureusement un omnibus et nous changeâmes le corps de place ; j'étais seul avec de Baré et le conducteur. On arriva à Rome à neuf heures du soir ; je déposai le corps en l'église du collège belge.

“ Je crois qu'il n'est pas possible de mourir dans de plus belles circonstances ; mourir pour la défense de l'Eglise, c'est mourir martyr ; donc, on doit envier le sort de ceux qui meurent ainsi, et non pas les plaindre. Waléran, la veille de la bataille, s'était confessé et avait communiqué.”

M. Anatole Scarsez a adressé une autre lettre à sa mère, Mme la douairière Scarsez, de Farciennes. Nous en donnons ci-après quelques extraits. Il revient sur la mort de M. d'Erp et nous apprend, en même temps, les aménités que les garibaldiens daignent faire à ceux qu'ils rencontrent sur leur chemin.

“ J'ai cherché, dit-il, à savoir tous les détails possibles sur la manière dont a été frappé Waléran ; mais, jusqu'à présent, cela n'a pas abouti. Tout ce que je sais, c'est que son corps a été trouvé plus près de l'ennemi que n'importe quels autres morts et blessés.

“ Sa compagnie était dispersée de tous les côtés. Il n'était connu que par très peu de monde, car il venait d'arriver. Un de ses amis, un Polonais, se trouvait près de lui ; mais il est en ce moment presque mourant. Je ne sais ce qui l'a fait s'engager dans cette compagnie, où il n'y avait, pour ainsi dire, pas de Belges. Les Français qu'il connaissait, quand ils l'ont vu tomber, l'ont dit mort. On lui a tout pris : sa montre, sa ceinture, sa bourse, son revolver ; il ne lui restait que sa bague et sa chaîne.

“ Pas très loin de lui gisait un carabinier suisse, que les garibaldiens avaient rôti entièrement, comme ils ont fait avec un zouave. Ils avaient mis au-dessus une marmite, sur laquelle étaient inscrits ces mots : *Bon pour cuire du cochon.*

Les garibaldiens, dans presque toutes les villes où ils ont passé, se sont conduits en vrais sauvages. A Monte-Rotondo, ils ont tout brisé ; mis de saintes hosties dans leurs poches, haché des crucifix, fait toutes

sortes d'ordures dans les vases sacrés ! Aussi les habitants de ces contrées les ont-ils en horreur.

“ Une chose que j'ai remarquée sur le champ de bataille, c'est que tous les zouaves morts avaient l'air de dormir, tandis que les garibaldiens avaient des têtes grimaçantes à faire peur au diable lui même.\*

“ A Mentana, c'est un Belge qui est entré le premier dans la ville ; il a été blessé. C'est Mœller, l'ancien lieutenant des zouaves, engagé comme simple soldat.

## II. — JULES WATTS RUSSELL.

“ Engagé depuis six mois, Jules Watts Russell avait témoigné en diverses occasions le désir de verser son sang pour la défense de l'Eglise. “ Je suis un des premiers zouaves anglais, disait-il ; et je “ voudrais être le premier à mourir pour le Saint-Père.” Dieu a exaucé sa prière. Le 2 novembre il vint voir un ami. “ Nous allons bientôt nous battre,” dit-il tout joyeusement... Puis il ajouta : “ J'ai “ écrit à mon père pour la dernière fois. — Vous voulez donc mourir “ pour le Saint-Père ? lui demanda cet ami. — Oui, oui certainement, “ je le veux !” Pendant toute cette visite, il ne parla que du bonheur d'aller se battre bientôt pour la défense du Saint Siége. Sa dernière parole fut : “ Adieu, nous nous reverrons au ciel !” C'était donc chez lui un pressentiment réel que bientôt il verserait son sang. Sa compagnie fut l'une des premières déployée en tirailleurs. Une heure après il mourait martyr de sa foi.”

Une notice sur ce courageux et pieux jeune homme a paru dans l'*II Divin Salvatore* du 16 novembre. Elle est signée par le Père Valérien Cardella, de la Compagnie de Jésus. En voici la traduction :

“ Le samedi 9 novembre, une touchante cérémonie a eu lieu dans l'église du Collège anglais à Rome. C'étaient les funérailles du jeune Jules Watts Russell, de l'illustre famille anglaise de ce nom, zouave pontifical, mort pour la cause de l'Eglise, près de Mentana, le 3 novembre, à l'âge de dix-sept ans et dix mois.

\* Lors de la guerre de Crimée, M. Périer, médecin principal, et surtout M. Armand, médecin major, ont fait des observations extrêmement intéressantes sur l'attitude des morts sur le champ de bataille. Beaucoup de figures conservaient l'expression du sentiment que les cœurs nourrissaient au moment où le plomb meurtrier les frappait. On peut lire sur ce sujet un article très intéressant dans *La Charité sur les champs de bataille*, première année, No. 10, p. 45. Cette revue mensuelle est rédigée par MM. les docteurs André Uytterhoeven et Henry Van Holsbeck ; et publiée à Bruxelles, chez M. Manceaux, rue de l'Etuve, 20.

“ Depuis cinq mois, il s'était enrôlé dans les zouaves pontificaux, avec son frère aîné, Wilfrid, l'un et l'autre comme simples soldats. Ils combattirent glorieusement à Nérola. De là, Jules était parti pour Monte-Rotondo, laissant à Rome son frère, atteint de la fièvre par suite des fatigues de la campagne. Leurs adieux furent un serrement de mains, un *Pater*, un *Ave* et le *Salve Regina*, dits ensemble le matin, lorsque Jules se présenta chez Wilfrid, armé, le sac sur le dos, prêt à aller rejoindre ses rangs. C'était la première fois que les deux frères se séparaient.

“ A peine vingt-quatre heures s'étaient écoulées, que le généreux Jules eut le bonheur de verser son sang pour le Siège de saint Pierre. La veille, il s'était fortifié par les sacrements. Comme ses compagnons l'attestent, “ Jules parlait peu, mais priait beaucoup.”

“ Dès le commencement de la bataille il eut son képi emporté. Il fut ensuite exposé au plus grand danger, et enfin il tomba près de Mentana, atteint d'une balle qui était entrée près de l'œil droit et s'était logée dans le cerveau. Il fut tué presque à bout portant par un garibaldien. Son corps fut recueilli par les soins de Mme Stone, qui s'était rendue dans le camp, accompagnée de trois Sœurs de charité. L'on trouva sur lui un manuscrit de dévotion, écrit de sa main et qui ne le quittait jamais. Les dernières lignes qu'il y avait tracées peignent bien sa piété, sa franchise et sa générosité. Les voici : MASSIMA PER GIULIO : *Anima mia, anima mia, ama Dio e tira via.* C'est-à-dire : MAXIME POUR JULES : *Mon âme, mon âme, aime Dieu et va ton chemin.* On y trouve ensuite, en français, une touchante prière à la sainte Vierge, qu'il invoquait en faveur de ceux qui ont conservé, au milieu de leurs péchés, une étincelle de dévotion pour elle, et pour les garibaldiens blessés qui ne peuvent pas l'invoquer eux-mêmes. Tout le manuscrit renferme un parfum de dévotion qui atteste la tendre piété du jeune zouave. Il s'était fait aimer de tous par la simplicité de ses mœurs et la générosité de son cœur.

“ Pour faire apprécier la belle âme de Jules, il suffira de citer le fait suivant. Un jour, il s'éleva un dissentiment entre les deux frères, nous ne savons à quelle occasion. Tout à coup, Jules y mit un terme en disant à son frère : “ Wilfrid, mettons-nous à genoux, faisons un acte de contrition, et serrons-nous la main.” Ce qui fut fait aussitôt, et ainsi se termina saintement la courte querelle de deux âmes également aimantes. Ils doivent être de bons soldats ceux qui savent ainsi se vaincre eux-mêmes.

“ Un noble Français, ami du défunt, et un prêtre de la même nation ont transporté le corps à Rome. Il y a été embaumé par les soins de cet ami et dans sa propre demeure. C'était lui qui, il y a quelques

années, s'était chargé de faire transporter en France le corps du zouave Guérin. A vrai dire, le jeune Watts Russell pouvait être considéré comme le Guérin de l'Angleterre. Cet ami, en exposant dans sa demeure la dépouille mortelle, avait orné d'une couronne de roses blanches le front de Jules, placé le crucifix et une palme dans la main, et au cou le scapulaire de la sainte Vierge. Il était touchant de voir, avec ces insignes, ce beau jeune homme dans sa grande tenue de zouave. Un doux sourire, qui avait quelque chose de surnaturel, semblait errer sur ses lèvres ; et tout son corps paraissait reposer doucement. La blessure à l'œil et les contusions au front ajoutaient en quelque sorte à la beauté du visage. Jules resta exposé pendant toute une journée, et il fut visité par un grand concours de monde. Tous se disaient en le voyant : " Quel ange ! "

" La tenue de zouave qu'il portait au moment où il reçut le coup mortel sera conservée, tout ensanglantée qu'elle est, pour être envoyée, dans les meilleurs temps, comme une consolation à son père, bien digne d'un pareil fils.

" Le vendredi soir, un char funèbre transporta le corps au Collège anglais ; et, le samedi matin, les offices furent chantés, suivies de la messe. Mgr. Talbot, Mgr. Stonor, plusieurs Anglais et Anglaises de distinction s'étaient rendus à cette cérémonie, ainsi que plusieurs zouaves, ses compagnons et amis. Qu'il était beau de voir ceux-ci, une couronne et un cierge allumé à la main, pendant tout le temps de la messe et de l'absoute ! Parmi eux, nous citerons particulièrement les deux zouaves Carey et Collinridge ; le premier, ami de Jules et son compagnon dans la dernière bataille ; l'autre, cousin de Carey et frère de ce brave qui, mortellement frappé près de Monte-Libretti, eut le premier, parmi les Anglais, l'honneur de verser son sang pour une aussi sainte cause. Le sentiment qui prédominait dans le service funèbre était une douce consolation et une sainte envie du sort du défunt. Wilfrid surtout sentait vivement la perte d'un tel frère. Nous pourrions dire que les funérailles avaient plutôt l'air d'une fête. L'admiration de tous les assistants s'est renouvelée, en même temps qu'ils éprouvèrent un nouveau sentiment de consolation, lorsque, pour la dernière fois, l'on a relevé le corps pour le déposer dans le cercueil de zinc, qu'on devait souder. Un doux sourire régnait sur le visage de Jules, plus beau que jamais ; et tout le corps avait conservé une souplesse qui faisait dire qu'il dormait du " sommeil de la paix." Vers le soir, le corps a été porté à Saint-Laurent et placé dans un lieu distinct. Son frère a déposé sur le cercueil deux couronnes de fleurs cueillies dans le jardin particulier du Pape, et prié encore pour le repos de l'âme de son cher Jules, lequel, nous l'espérons, a déjà reçu dans le ciel la cou-

ronne des saints et la palme des martyrs. L'inscription suivante sera placée sur son monument :

HIC AD MARTYRUM CRYPTAS  
DORMIT IN PACE  
JULIUS WATTS RUSSELL MICHAELIS F.  
ANGLUS PRAECLARO GENERE  
QUI  
PRO PETRI SEDE STRENUE DIMICANS  
IN ACIE AD MENTANAM OCCUBUIT  
III NON. NOVEMB. AN. MDCCCLXVII  
AN. N. XVII. MENS. X.  
ADOLESCENS CHRISTI MILES  
VIVE IN DEO.

*Ici dort en paix, auprès des cryptes des martyrs, Jules Watts Russell, fils de Michel, de noble origine anglaise, qui, en combattant vaillamment pour le siège de saint Pierre, a été tué dans le combat de Mentana, le trois des nones de novembre de l'an 1867, à l'âge de dix-sept ans et dix mois. Jeune soldat de Jésus-Christ, vivez en Dieu !*

### III. — CHARLES BERNARDINI.

Le jour de la bataille de Mentana, vers deux heures, on fait une halte pour déjeuner, si l'on peut appeler cela de ce nom. Un Belge, M. Charles Burdo, partage ses provisions avec deux de ses amis. Hélas ! pour l'un des deux ce fut le dernier repas. Au moment de la bataille, on fait venir une pièce de canon pour bombarder de leur côté Mentana. Le jeune comte Bernardini, maréchal d'artillerie, pointe sa pièce, placé à vingt pas de la ville. " Messieurs, dit son capitaine en le montrant aux combattants, je vous présente un brave, — *Bravo Carlo !* " s'écrie le lieutenant Burdo en italien. Ce brave remonte à cheval en souriant. Au moment où il prend la bride, une balle l'atteint à la tête ; il tombe sur le sol sans jeter un cri. Le lieutenant ne peut s'empêcher de verser une larme sur son excellent ami et cher camarade. Deux chevaux sont tués, deux artilleurs blessés, si bien que le canon ainsi démonté doit abandonner la partie.

Entrons dans quelques détails sur la vie, la conduite, la mort et la famille du brave Bernardini. Il y aura quelques répétitions dans cette notice ; mais elles offriront assez d'intérêt pour ne pas déplaire.

" Un rapide et suprême adieu à Charles Bernardini, jusqu'à ce que, plus libres dans nos devoirs militaires, nous puissions mieux que par ces quelques fugitives lignes célébrer ses vertus et son courage, dit un de ses camarades dans l'*Osservatore romano*.



“ Il naquit à Lucques, le 17 mai 1841, du comte César Bernardini et de la comtesse Maria n<sup>o</sup> Sardi, deux noms également illustres. Élevé au sein de sa famille, Charles fit ses humanités d'après une excellente méthode, et fut initié à tous les arts libéraux qui forment l'éducation d'un gentilhomme, mais principalement à la littérature. Son intelligence facile faisait prévoir dès lors que sa patrie aurait trouvé en lui un écrivain de mérite.

“ En 1862, alors qu'il se livrait à des travaux plus sérieux, il se rendit à Rome pour les fêtes de la canonisation ; et, voyant combien de noms illustres se groupaient autour du trône de Pie IX, il voulut, lui aussi, avec son ami Julien Del Verme, si regretté aujourd'hui, et avec plusieurs autres patriciens italiens, prendre les armes pour cette cause immortelle. Il se fit inscrire dans les cadres de l'artillerie, et y servit sans se départir jamais des principes de l'éducation aussi sainte que distinguée qu'il devait aux soins de sa pieuse mère. En peu de temps, il devint un soldat d'une remarquable énergie.

“ Le bruit et les éclats de la tempête qui sévissait dernièrement autour de nous ne firent qu'accroître la valeur naturelle de ce jeune brave.

“ A Bagnorea, il donna une preuve de son admirable sang-froid, lorsque, la première nuit et les nuits suivantes, les envahisseurs assaillirent inutilement Viterbe.

“ Enfin, le 3 novembre, le petit nombre des braves qui, le 23 octobre, avaient été opprimés par le nombre à Monte-Rotondo, eurent leur revanche à Mentana. Là, pendant tout le temps de la bataille, il se fit admirer par sa fière contenance et l'ardeur qu'il savait inspirer à ses artilleurs. Vers la fin de cette sanglante action, un brave, déjà célèbre parmi nous, le capitaine Baudier, en le montrant à ses amis : “ Voyez, leur dit-il, voilà un brave que je vous présente.” Hélas ! il ne devait plus entendre d'autre louange ici-bas. Il sourit aux douces paroles de son capitaine, remonte à cheval et, à l'instant même, il est frappé mortellement \*. C'était peut-être la dernière victime parmi les nôtres ; la victoire était décidée.

“ Plein d'humanité, d'un aspect agréable et distingué, affectueux envers ses égaux, austère dans ses actions et ses paroles, Charles Bernardini était aimé de nous tous. On a vu l'un de ses artilleurs, malgré une blessure grave dont il était atteint lui-même, pleurer son *bon maréchal*, comme il l'appelait.

“ Tu seras pleuré, Charles, par ta pieuse mère, par ta pieuse tante, la

\* Bernardini a été tué sur sa pièce. A la même place, trois mulets de l'attelage avaient été déjà frappés, et Bernardini était demeuré impassible devant le péril.

duchesse Melzi d'Eril, par tous tes parents et amis, qui t'ont tant aimé pendant ta vie ! Nous, tes compagnons d'armes et ton jeune frère Martin, nous continuerons l'épée à la main, de suivre la glorieuse voie que tu nous a tracée avec ton sang. *Vive Pie IX !*"

A ces touchants détails traduits de l'*Osservatore romano*, nous ajouterons un émouvant épisode, d'après une correspondance communiquée à l'*Il divin Salvatore*, et que cette revue reproduit "pour la gloire de l'illustre famille et l'honneur de la véritable Italie." C'est d'abord une lettre écrite à une dame romaine par un de ses cousins, qui avait été chargé d'annoncer au comte Bernardini la mort de leur fils. Voici la traduction de cette missive :

"Je vous suis bien reconnaissant pour votre lettre ; mais, de grâce, ne me choisissez plus une autre fois pour être le messager d'une aussi triste nouvelle. Veuillez excuser cette phrase ; vous ne pouvez vous faire une idée de la pénible position dans laquelle vous m'avez mis.

"Je me suis rendu à la villa Bernardini, vivement ému par la fatale mission que j'allais y remplir. Là, je trouve la comtesse Marianne, la figure riante. Comme elle était loin du théâtre des événements, et que d'ailleurs elle savait que tout était fini, elle était sans crainte pour les siens. Afin d'éviter ses questions, je lui demande moi-même : "Avez-vous des nouvelles ?" Elle me répond : "Non ; mais puisque la bataille a eu lieu le 3, tandis que nous sommes déjà au 7, je n'ai plus à m'inquiéter." Au même moment le courrier arrive ; la comtesse se saisit avec rapidité de la correspondance, mais il ne s'y trouve que des journaux et des lettres insignifiantes.

"La cloche sonne et nous allons nous mettre à table. Je comptais attendre jusqu'au soir pour la préparer à la nouvelle du terrible malheur que j'avais à lui annoncer ; mais tout à coup et à peine avait-elle mangé la soupe, la comtesse, inquiète de me voir l'air aussi sérieux, me demande : "Mais vous, n'avez-vous pas des nouvelles de Rome ? Et moi, qui n'ai jamais pu mentir, je réponds d'abord : "Non." Puis je lui fais l'aveu que j'avais reçu une lettre de vous, qui contenait des détails très tristes sur les derniers événements. Elle demande à lire cette lettre ; je la lui refuse, comme vous pouvez bien vous l'imaginer. Elle a tout compris ; elle se lève de table, court vers son oratoire, suivie de son mari, et se jette à genoux en sanglotant. Et là... je lui dis... d'abord que son cher Charles avait été blessé ;... et enfin... je lui dis qu'elle devait en faire à Dieu le sacrifice !

"Oh ! ma chère Bice, quelle désolation ! C'était leur fils aîné. Il avait atteint sa vingt-sixième année, sans jamais leur avoir donné le moindre sujet de plainte. Ses dernières lettres, devenues aujourd'hui si précieuses, attestent les nobles sentiments qui remplissaient le cœur

de ce soldat, si dévoué à la cause qu'il avait embrassée. Il comptait sa vie pour rien, et ambitionnait la mort que Dieu lui a accordée.

“ Le grand chagrin de son père est de ne pouvoir au moins posséder la dépouille mortelle de Charles. Tout souvenir qu'il pourrait se procurer de son fils lui serait précieux.

“ Amélie est arrivée ici lundi. Le lendemain, elle s'est rendue avec moi à la villa. Sa visite a été une grande consolation pour la famille.”

“ Votre affectionné cousin.”

Voici une lettre du comte Bernardini à son fils survivant :

“ Ceciana, 13 novembre, 1867.

“ Mon cher fils, ma première pensée, après le terrible malheur qui vient de nous atteindre, avait été de télégraphier à don Pietro, afin de solliciter pour toi la permission de retourner dans ta famille. J'ai nourri pendant plusieurs jours la consolante espérance de te revoir ; c'est ce qui t'explique pourquoi j'ai tardé jusqu'ici à t'écrire pour te donner quelque consolation, et te recommander ce courage que nous tâchons d'inspirer aux autres sans l'éprouver nous-mêmes. Oui, cher enfant, j'ai fait une perte immense, irréparable ! mais, au milieu de la douleur si navrante qui m'opprime, j'entends une voix mystérieuse qui me dit de lever les yeux vers le ciel, d'où nous vient la lumière de la foi. Aussi, je sens naître en moi, non-seulement l'espoir, mais la certitude que mon bon Charles est entouré d'une immense joie dans le ciel, et que sa charité la seule vertu qui reste aux bienheureux, se reporte, après Dieu, sur ses parents, qui le regrettent et le pleurent si amèrement dans cette vallée de larmes !

“ Prends courage, cher enfant. Comme tu as dû souffrir, aussi loin de nous, et alors que tu cherchais encore à nous consoler par ta belle lettre ! Dieu te béniras dans le ciel, comme je te bénis ici de tout cœur sur la terre.

“ Oh ! que notre Charles sera heureux là-haut de voir qu'ici-bas nous nous consolons de notre séparation momentanée, par cette douce espérance qu'il obtiendra du Seigneur que nous soyons tous réunis un jour autour de son trône ! Oui, ce n'est qu'une séparation momentanée et non une perte. L'Église, quand elle prie pour les morts, ne dit pas : pour ceux qui sont séparés de nous ; mais : *pour ceux qui nous ont précédés* ; et il en est réellement ainsi.

“ La vie de Charles était sainte ; sa mort a été celle d'un martyr. Tu ne peux pas t'imaginer la quantité de lettres que nous avons reçues ; et, chose remarquable, toutes sont plutôt des lettres de félicitation que des lettres de condoléance. Par un effet de la Providence divine, la première de ces lettres nous était adressée par notre archevêque. Elle

fut suivie d'une foule d'autres, écrites par des prêtres et des séculiers. Tous pleurent ce *martyr*, comme ils l'appellent unanimement, avec des larmes de tendresse et d'espérance, plutôt qu'avec des larmes de douleur. Plusieurs personnes qui ne l'ont jamais vu ni connu le pleurent aussi et l'appellent le *martyr*. Tous déplorent le coup qui l'a frappé ; mais tous n'ont pour lui que des louanges et de l'estime.

“ J'ai écrit à don Pietro afin qu'il tâche d'obtenir la dépouille mortelle de notre cher Charles, pour la transporter à Rome auprès de la tombe de l'un de nos ancêtres, dans l'église de Sainte-Marie-du-Peuple, où il existe un monument de Galeotto Bernardini, mort en 1591. Jusqu'ici je n'ai pas de réponse ; ce qui me peine.

“ Quant à nous tous ici, nous sommes assez bien pour ce qui regarde notre misérable vie humaine ; mais, sous le rapport religieux, nous avons repris grand courage. Nous avons eu ici ta tante Amélie, qui a quitté Bologne aussitôt qu'elle a appris l'événement ; elle a voulu passer trois jours avec ta mère pour la consoler et la soigner. Nous avons eu aussi beaucoup d'autres visites, des lettres et des démonstrations d'intérêt de toute nature.

“ Tu t'es souvenu de moi pour la Saint-Charles, et j'ai reçu ta chère et belle lettre. Qui aurait prévu que ce grand saint aurait voulu avoir son protégé près de lui la veille de sa fête ?

“ Incompréhensibles secrets de la Providence ! Adorons-la en courbant la tête et en embrassant la main qui nous frappe. C'est là aussi un martyr non sanglant, mais que nous pouvons unir à celui de notre cher Charles. Il était tout notre espoir. Comme l'aîné de vous tous, il pouvait, par toutes les belles qualités qui le distinguaient, vous être utile dans les diverses circonstances de la vie, et surtout vous aider, par ses exemples et ses conseils, quand vos parents seraient venus à vous manquer.

“ Tu es maintenant l'aîné de mes fils. Je suis certain que, animé de l'esprit de celui qui peut te conseiller et te diriger du haut des cieux, tu seras toujours notre consolation, comme tu l'as été jusqu'ici. Que le Seigneur te conserve, t'aide et t'encourage ! Pour nous, nous sommes contents de toi ; et, sous ce rapport, tu remplaceras, j'en suis certain, ce cher fils dont nous pleurons la perte.

“ Adieu, je te bénis et t'embrasse de tout cœur.

“ Ton papa,

“ A. BERNARDINI.”

Quel père ! On ne s'étonne presque pas qu'il ait eu de tels fils. Et la mère ? On connaîtra ce cœur par cette lettre de la comtesse Bernardini au même fils Martin, dragon pontifical.

Ceciana, le 19 novembre 1867.

“ Cher enfant, depuis trois jours nous t'attendons ici. C'est pour quoi je ne t'ai pas écrit ; pardonne-moi.

“ Je te remercie pour toutes les pensées, pour toutes les attentions que tu as eues pour nous. Crois bien que mon cœur les a vivement senties.

“ Cher enfant, que n'ai-je pu être auprès de lui!... près de lui!... Je l'aurais du moins revu à Rome ! Et puis, j'aurais pu mêler mes larmes aux tiennes et te consoler, si c'était possible ! Tu as ressenti notre douleur ; mais nous aussi, nous avons compris la tienne dans cette grande amertume qui remplit notre âme. Oh ! que ta lettre du 9 de ce mois est bien digne de ton frère, de celui que nous pleurons ici-bas, tandis que lui se réjouit dans le sein de Dieu. Oh ! comme nos pieux ancêtres seront fiers de lui ! Oh ! quelle âme forte et généreuse il a pu présenter à Dieu, âme immolée et lavée par le baptême du sang ! Allons, cher enfant, prenons courage et inspirons-nous de son exemple. Tu es déjà un frère digne de lui, et je prie le Ciel de ne pas être, comme je le crains, une mère trop indigne.

“ Mais comment pourrais-je arriver à une telle perfection, à une telle abnégation de moi-même, qui n'admettrait ni douleurs, ni regrets, ni sacrifices, pour me réjouir exclusivement de son holocauste si entier, si parfait, si glorieux ! Il m'a fallu du courage pour en inspirer à ton pauvre père si profondément affligé, à cette pauvre Nelly, à ta tante Alice, à Félix ; mais il y a des moments où la nature reprend tous ses droits et exige un torrent de larmes. Ah ! je sens que ce sera la douleur de toute ma vie.

“ Oui, les condoléances que je reçois de toutes parts me consolent de la mort de ce martyr bienheureux, que tous appellent *un saint* ; mais ce sont surtout les lettres qui m'aident à consoler ton père et Nelly.

“ Remercie don Pietro pour moi et pour nous tous. Je connais son bon cœur, et cela suffit. Qu'il ne se donne pas la triste peine de m'écrire ; j'ai déjà apprécié ses sentiments.

“ Oh ! si notre *martyr* pouvait être enterré dans une église ! à Rome ! ce serait certainement la seule chose qu'il ambitionnerait. Au nom de la charité, que nous puissions recevoir et lui donner cette dernière et unique consolation !

“ J'abrège ma lettre. Je n'ai pas perdu l'espoir de te revoir sous peu. Si cela était possible, ce serait une grande consolation pour nous ; mais nous ne voulons rien forcer. Tu verras ce que tu peux faire.

“ Adieu, mon cher enfant. Ton père t'écrit en même temps que moi, car nous avons les mêmes sentiments dans le cœur.

“ MAMAN.”

(A continuer.)

## LES SANGSUES EN AUSTRALIE ET AILLEURS.

Les colons anglo-normands d'Australie ont élevé depuis quelque temps la prétention d'être comptés au nombre des peuples fortunés qui prennent eux-mêmes leurs sangsues. Ils affirment même qu'ils en prennent assez non-seulement pour leur usage, mais encore pour l'exportation. Or, comme une sangsue, le calcul a été fait, absorbe une quantité de sang égale à cinq fois son propre poids et qu'il en coule bien plus encore lorsqu'elle est gorgée, le pays qui se vante de pouvoir en fournir chaque année plusieurs millions au commerce, joue un rôle important dans le prélèvement de l'*impôt du sang*.

Réellement, la sangsue est une étrange créature. Elle aime un genre de vie plutôt humide qu'aquatique, mais, si elle veut tout à la fois de l'air et de l'eau, elle ne tient pas absolument à ce que l'un et l'autre soient parfaitement purs ; lorsque la sangsue va se coucher, ce n'est pas dans l'eau qu'elle fait son lit. C'est surtout pendant les belles journées d'été qu'elle se montre ; véritable animal barométrique, elle se tient cachée quand le temps est mauvais, et lorsqu'il gèle, elle s'enfonce profondément dans la boue et dans la vase. Du reste, ce petit vampire, altéré de sang, ne porte aucune préférence dans le choix de ses victimes, et s'attaque indistinctement à quelque animal que ce soit, le suçant parfois jusqu'à ce que mort s'ensuive, à moins toutefois qu'il ne parvienne à s'en débarrasser. Un lézard long de huit pouces, ayant été jeté dans un étang à sangsues, en fut immédiatement couvert et, en un instant, il n'en resta que le squelette. Il arrive parfois qu'une grenouille étourdie saute dans un fossé plein de sangsues. Elle pourra leur échapper en se roulant dans la boue, sinon ce sera bientôt fait d'elle. Les sangsues s'en prennent à tout ce qui a du sang, sang blanc ou sang noir, et elles savent très-bien trouver les parties molles de tout ce qui a vie. Souvent une grenouille infortunée est couverte d'un si grand nombre de sangsues, qu'il n'y a pas place pour toutes : les dernières venues attaquent les autres et leur sucent le sang dont elles se sont gorgées. On croit que celles qui sont les plus faibles, ou malades, ou blessées, sont tuées par les autres. C'est une application de la loi de Darwin, selon laquelle chaque être doit combattre pour son existence, et une confirmation de l'adage populaire : " Malheur aux faibles ! " Si un animal malavisé avale une sangsue, au lieu d'être le mangeur, il devient le mangé, à moins qu'il n'ait au préalable tué la

vilaine petite bête, soit en la broyant sous ses dents, soit de tout autre manière.

A vrai dire, c'est une étrange opération que de prendre les sangsues ; on ne les a qu'au prix de son sang. Les sangsues anglaises se trouvent surtout dans les comtés de Suffolk, Essex et Kent, mais principalement dans celui de Norfolk, dont les étangs d'eau stagnante et peu profonde, appelés *broads*, leur sont très-favorables. On les prend surtout au printemps et en été, et leur capture est opérée par des hommes qui marchent dans ces étangs les jambes nues. Les sangsues, cela va sans dire, s'en prennent à cette chair fraîche, s'y attachent, la sucent, et les pêcheurs, à mesure qu'ils les voient, s'en emparent et les mettent dans des sacs. Quelquefois, en remuant l'eau avec des perches, on les fait monter à la surface et on les prend assez facilement. Il est généralement admis que le moment le plus favorable pour la pêche aux sangsues est celui qui précède l'orage.

En France, la pêche aux sangsues se fait dans des proportions bien plus considérables qu'en Angleterre. Cette pêche a son quartier général dans la Brenne. Lorsqu'on traverse cette contrée, on rencontre parfois un homme pâle, les cheveux en désordre, un bonnet de laine sur la tête, et les bras et les jambes nus. Il marche sur les bords des marais, se dirigeant à travers les endroits laissés à sec par les eaux environnantes, là surtout où le sol est protégé par la végétation. A voir son aspect défait, ses yeux creux, ses lèvres livides et ses gestes singuliers, on le prendrait pour un malade qui s'est échappé de son lit dans un accès de fièvre. On dirait un fou, en le voyant de temps en temps lever alternativement chacune de ses jambes et les examiner avec soin. Il n'en est rien cependant : cet homme est simplement un pêcheur de sangsues. Ces dernières s'attachent à ses jambes et à ses pieds quand il traverse les endroits où elles se tiennent, et leur morsure l'avertit de leur présence. Ainsi renseigné, le pêcheur fait sa récolte en s'emparant des sangsues groupées sous les racines des joncs et autres plantes marines, ou cachées sous une mousse verdâtre et gluante.

La pêche des sangsues constitue une industrie. Parfois un homme prendra douze douzaines de sangsues en quatre heures. Mais le pêcheur est exténué d'avoir eu pendant tout ce temps d'aussi sanguinaires créatures attachées à ses membres. Au printemps, on jette très-souvent un morceau de viande dans l'eau : il sert d'appât et attire toutes les sangsues au même endroit. En été, les sangsues se retirent dans les eaux profondes ; les pêcheurs se désabillent alors bravement et vaquent à leur besogne ayant de l'eau jusqu'au menton, ou bien ils s'assoient sur des radeaux et laisse pendre dans l'eau leurs jambes nues. Tous les marais des côtes ouest de la France fournissent des sang-

sues. C'est surtout après les hautes marées qu'elles sont le plus abondantes, ce qu'on explique en disant qu'elles fuient l'eau salée. Le droit de pêche appartient soit aux communes, soit à des particuliers. D'ordinaire, ce droit est affermé moyennant une redevance annuelle. Comme la grande chaleur, le grand froid et le grand vent forcent les sangsues à se cacher, leur pêche dépend du temps et, par conséquent, est fort précaire. Du reste, ce n'est pas volontairement que le pêcheur leur permet de se régaler sur ses jambes nues ; quelquefois il les prend juste au moment où elles se préparent à l'attaquer : quelquefois elles ne lui rendent pas moins visite, bien qu'il porte des guêtres de laine et de serge, et, à certains moments, elles sont si nombreuses, que, bien que ses jambes soient parfaitement garanties, il n'en fait pas moins une excellente pêche. Les pêcheurs apprennent peu à peu à connaître les endroits où se réunissent les sangsues, soit dans la vase, soit sous les racines, ou dans les trous qu'elles se font. Ils mènent une vie essentiellement errante, une vie de bohémien. Mais qu'ils ressemblent peu à ces joyeux bohémiens, tels qu'on les voit dans les romans et les opéras-comiques ! Leur industrie est réellement quelque chose d'affreux qui les condamne à vivre au milieu d'eaux stagnantes, de brouillards malsains et d'exhalaisons fétides. Ils sont sujets aux fièvres, aux catarrhes et aux rhumatismes, et, lorsque, pour échapper aux influences pernicieuses au milieu desquelles ils vivent, ils se livrent à de copieuses libations, ils s'exposent, en outre, à d'autres maladies.

Avant d'arriver à leur destination dernière, c'est-à-dire, au malade, les sangsues passent par beaucoup de mains. Lorsque les pêcheurs reviennent de leurs étranges pêcheries, ils vident les sangsues, qu'ils ont apportées dans des sacs de toile attachés à leur ceinture, dans des baquets d'eau claire où elles restent quarante-huit heures. Elles rejettent alors une sorte de matière d'un gris foncé, et le bain dure jusqu'à ce que ce soit fini. Lorsqu'on doit les expédier par la voie de terre, on les fait d'abord bien ressuyer sur des claies, puis on les met dans des sacs, que l'on suspend dans un endroit sec et aéré. Elles ont besoin d'être lavées de temps en temps, afin de les débarrasser d'une mousse légère qu'elles exudent. Jamais, été comme hiver, on ne doit les expédier quand elles sont encore moites. Avant les chemins de fer, les voituriers qui les amenaient à Paris s'arrêtaient à certains endroits déterminés où toutes les dispositions étaient prises d'avance pour les tremper dans des baquets d'eau claire, les faire rafraîchir et enlever celles qui étaient mortes ou malades. Pendant les temps chauds ou humides, cette opération devait être autrefois renouvelée tous les jours. Maintenant, grâce à la rapidité avec laquelle les expéditions de sangsues peuvent se faire sur les chemins de fer, on s'en dispense le plus



souvent. On les expédie de la manière suivante : après avoir été d'abord nettoyées, puis convenablement ressuyées, elles sont placées dans des sacs de toile assez larges pour leur donner la facilité de se remuer et parfaitement liés à l'ouverture. Chaque sac en contient de sept à huit livres. Une centaine ou plus de ces sacs est placée dans un wagon bien rembourré de paille de seigle et sur des planches disposées en conséquence. Pendant les temps chauds, un air frais doit toujours circuler dans le wagon. En hiver, les sacs sont placés dans des boîtes rembourrées de foin.

Lorsque les sangsues doivent être expédiées par mer, on les place dans des baquets à demi pleins d'une sorte de vase préparée à cet effet et recouverts avec de la toile, du tissu métallique ou une plaque de zinc percée de nombreux trous. Pendant le voyage, on les examine souvent, afin de retirer celles qui sont malades ou mortes et qui alors viennent au-dessus. Beaucoup de circonstances ont pour effet d'engendrer parmi elles la maladie ou la mortalité. Lorsqu'il y a lieu de craindre que leur état sanitaire ne soit gravement compromis, on retire toutes celles qui sont saines et on les met dans des baquets où se trouve une vase nouvelle ; mais d'abord, on les a convenablement lavées et nettoyées en versant de l'eau dans les anciens baquets jusqu'à ce que la vase qu'ils contenaient fût devenue presque liquide, et ce n'est que lorsqu'elles ont été ainsi rafraîchies qu'on les met dans leur nouvelle demeure où elles peuvent se remuer tout à leur aise.

Paris est un grand marché de sangsues. Tous les ans, la traite de ce petit peuple noiraud y donne lieu à d'importantes transactions. Autrefois, l'Italie en fournissait de grandes quantités ; mais on y a tant pêché et avec tant de succès que cette contrée est épuisée..... de sangsues!

Comme les saumons et les huîtres, la sangsue a besoin d'être protégée au moment du frai. Les pays du sud-est de l'Europe, surtout près des bouches du Danube, produisent énormément de sangsues. On dit que, tous les ans, Trieste en exporte pour plus de trois millions de francs. La Pologne et la Russie produisent aussi des sangsues, mais pas assez cependant pour leur propre consommation, et c'est aussi ce qui a lieu dans d'autres contrées de l'Europe. Lorsque les sangsues arrivent à Paris, celles qui ne sont pas vendues immédiatement sont conservées dans des réservoirs où on les prend au fur et à mesure des besoins. A l'établissement de Gentilly, ces réservoirs ont cinquante pieds de long sur trente de large et le fond en est recouvert d'une boue grasse et onctueuse. Ils contiennent de l'eau jusqu'à la hauteur de deux pieds, et cette eau est stagnante ou courante, selon le cas. Ces réservoirs contiennent aussi des plantes de marais où les sangsues se retirent

la nuit. Du reste, c'est seulement d'avril à octobre que les sangsues sont conservées dans ces réservoirs. En hiver, on les met dans des fossés profonds dont le fond, fait de pierre, est recouvert d'une couche de boue argileuse épaisse d'un pied ou deux. Ces fossés sont recouverts de chaume pour les protéger contre les pluies et les gelées.—Les sangsues de certaines contrées semblent préférer l'eau parfaitement limpide; d'autres, au contraire, pour des raisons à elles connues, ont un goût décidé pour la vase. Les personnes qui louent les pêcheries vendent les sangsues au poids, mais les marchands qui les achètent les revendent au nombre; aussi ont-ils intérêt à choisir les petites de préférence aux grosses. Mais il n'en est pas de même pour les marchands au détail, car une grosse sangsue est vendue plus cher qu'une petite. Il faut plusieurs centaines de sangsues pour faire une livre, et quand on réfléchit au prix que coûte une seule, on voit qu'une livre de ces vilaines petites bêtes représente une valeur assez considérable.

L'Australie, comme nous l'avons déjà dit, ne s'est mise que depuis peu au nombre des contrées productrices de sangsues. Cependant elle en expédie déjà une quantité assez grande à Paris et à Londres, où ses produits en ce genre sont en faveur auprès des médecins, qui sembleraient leur reconnaître certaines qualités particulières. Mais c'est en Amérique, où les sangsues sont très-rares, qu'elle en envoie le plus. La compagnie *Murray-River* a l'espoir d'expédier bientôt deux ou trois millions de sangsues par an. Le vice-roi d'Égypte, Ismaïl-Pacha, vient de concéder à un spéculateur le droit de recueillir tous les ans trois millions de sangsues dans les eaux stagnantes que les inondations périodiques du Nil laissent derrière... Ces trois millions de sangsues égyptiennes et les trois autres millions d'Australie viendront désormais en aide à l'approvisionnement de l'Europe, et ce sera bien extraordinaire si nous ne trouvons pas ainsi le moyen de satisfaire amplement notre goût pour être saignés.

*Revue Britannique.*

---

\*.\* Que l'aiguille circule dans le châton d'une bague ou la rosace d'une basilique, l'heure n'a que la même durée.

\*.\* La gloire d'un homme ne remonte pas, elle descend. Le Nil à sa source, n'est connu de quelques Éthiopiens, à son embouchure de quel peuple est-il ignoré?

\*.\* Vivre ce n'est pas seulement apprendre, c'est appliquer.

\*.\* La bienveillance donne plus d'amis que la richesse et plus de de crédit que le pouvoir.

---

# LES FERMES-HOSPICES

## DES FLANDRES.

---

Parmi les mesures destinées à soulager l'indigence et à prévenir la mendicité, nous n'en connaissons pas de plus pratiques et de plus efficaces que celles qui ont été employées dans plusieurs communes des Flandres depuis quelques années. En présence de l'exiguïté des revenus des bureaux de bienfaisance, de l'insuffisance et de l'éparpillement des aumônes privées, on a reconnu la nécessité de réunir et de combiner ces diverses ressources de manière à leur donner une destination vraiment utile.

Cette sorte d'alliance toute volontaire a été réalisée par la création des fermes-hospices, asiles modestes où les vieillards, les infirmes, les malades, les orphelins, les enfants abandonnés sont reçus moyennant certaines conditions.

La première de ces conditions est de contribuer, par leur travail et dans la mesure de leurs forces et de leurs aptitudes, aux frais de leur entretien. Le vieillard, l'invalidé, incapables de subvenir à leur existence dans l'état de faiblesse et d'isolement où ils se trouvent, peuvent cependant encore se livrer à quelque occupation facile et peu fatigante ; le laboureur à moitié perclus n'a pas désappris à manier la bêche et la faux ; la ménagère, malgré ses infirmités, est à même de rendre une foule de petits services dans un ménage bien ordonné. L'enfant, à son tour, peut leur venir en aide en profitant de leurs leçons et de leur expérience. Grâce à cette assistance mutuelle, les inconvénients de l'isolement et l'impuissance de l'âge et de la faiblesse disparaissent pour ainsi dire ; l'esprit de solidarité reconstitue de ces débris épars une famille nouvelle.

Pour apprécier l'influence bienfaisante de ce nouveau principe introduit dans l'exercice de la charité rurale, il importe de se rappeler les abus qui naguère encore existaient dans plusieurs communes des Flandres et qui malheureusement ne sont pas entièrement extirpés. Les vieillards, les infirmes, les orphelins étaient mis en pension chez les particuliers, et pour obtenir les conditions les moins onéreuses pour l'administration, on avait recours à l'*adjudication publique* pour régler

le prix d'entretien de chacun de ces malheureux. " Ces adjudications, dit M. le commissaire de l'arrondissement de Roulers-Thielt, se faisaient à peu près de la même manière que la location ou la vente d'un objet mobilier ou d'un animal domestique. Les amateurs, appelés par les moyens de publicité ordinaires, assistaient très-nombreux à cette opération. Les pauvres qu'il s'agissait de mettre en pension subissaient une sorte d'exhibition publique ; chacun était admis à supputer les charges résultant de chaque infirmité, et les profits à tirer des forces qui restaient à chaque sujet. Souvent la mise à l'encan avait lieu au milieu des observations les plus révoltantes, et l'adjudicataire définitif était l'objet de plaisanteries ou d'immorales félicitations, selon que l'affaire était jugée avantageuse ou mauvaise par les assistants. Les indigents mis ainsi en pension étaient pour la plupart exposés à un traitement plus dur que les plus grands criminels dans les prisons les moins bien organisées."

Ces abus monstrueux se reproduisaient dans quelques communes de la Flandre orientale, où ils ont été dénoncés en termes non moins énergiques. " Lorsque certaines communes, dit M. l'abbé V., dans une lettre adressée au Département de l'intérieur, ont des orphelins à placer, on le fait savoir publiquement, et, au jour fixé, la pauvre créature, juchée sur une table ou un tonneau, est exposée à l'inspection des amateurs accourus pour la louer à un prix misérable et trop souvent dans un but d'immorale spéculation. L'enfant, après avoir été visité comme un cheval de réforme ou un nègre esclave, est mis à prix, et le taux de l'adjudication est déterminé d'ordinaire d'après des calculs basés sur sa constitution et le bénéfice qu'on espère pouvoir en retirer en le formant à la mendicité.

" L'enfant malade, accepté pour un prix de trois à quatre fr. par mois, ne peut pas évidemment être soigné comme il le devrait, alors surtout que l'on sait que sa mère adoptive doit se livrer à des travaux qui absorbent tout son temps. Dans ce cas, le petit infortuné est abandonné seul au logis ou confié à la garde d'un autre enfant un peu plus âgé, mais qui est tout à fait incapable de pourvoir à ses besoins et de lui prêter assistance. Aussi arrivent-ils souvent des accidents irrémédiables, et la mère adoptive, en rentrant le soir au logis, n'est jamais sûre de trouver en vie la frêle créature confiée à ses soins intéressés. Si sa santé résiste, au contraire, le but proposé est atteint ; l'enfant grandit, se fortifie, et il est bientôt à même d'aller mendier ou marauder, et de fournir ainsi son contingent au ménage. Elevé de la sorte, au sein de la misère, de l'oisiveté et du vice, que devient cet infortuné ? Un être nul, ayant très souvent des mœurs dépravées, et dont l'existence n'est plus qu'un fardeau ou une menace pour la société."

Ces faits déplorables ne peuvent malheureusement être niés, et lors de

la discussion de la loi sur les dépôts de mendicité \*, un honorable représentant de Gand, M. d'Elhoulgne, s'écriait à son tour : " Savez-vous, Messieurs, comment on pourvoit, dans beaucoup de communes des Flandres, à l'entretien des enfants pauvres, des enfants abandonnés ? On les fait venir le jour de l'an sur la place publique, on les expose, on les y étale, et on en fait l'objet d'une espèce d'adjudication publique, celui qui se charge de les nourrir et de les entretenir au meilleur marché est déclaré adjudicataire pour une année....."

Ce mode barbare d'assistance avait, sinon son excuse, du moins son explication dans la pénurie où se trouvaient plusieurs communes. Pour écarter cet obstacle, il n'y avait qu'un moyen possible, efficace, c'était de prouver par des faits patents, irréfutables, qu'il n'en coûtait pas plus pour soulager efficacement un vieillard, un orphelin que pour s'en débarrasser en quelque sorte au rabais. Cette preuve, on l'a faite en instituant les fermes-hospices.

Chacun de ces hospices possède en propriété ou tient en location un terrain de culture plus ou moins étendu ; le travail agricole est fait par les vieillards et les orphelins : généralement les produits récoltés suffisent aux besoins principaux de l'alimentation. Le service intérieur de la ferme, de la basse-cour et de l'étable est confié aux femmes ; les vêtements sont en grande partie confectionnés dans la maison. En un mot, chaque hospice est une sorte de petite colonie agricole exploitée par une association de vieillards et d'invalides, s'aidant l'un l'autre, chacun dans la mesure de ses forces, sous la direction de quelques surveillants parfois choisis parmi les pensionnaires, ou plus souvent de quelques Sœurs de charité.

Les fermes-hospices, comme leur titre l'indique, puisent leurs principales ressources dans l'agriculture. La plupart de leurs pensionnaires sont encore capables de faire quelque travail ; ils labourent à la bêche, fument, ensemencent, sarclent les terres ; ils filent et bobinent le fil, tissent la toile ; leur nourriture se compose de laitage, de pommes de terre, de légumes, de seigle, de lard, tous produits de la culture et de la ferme ; leurs vêtements sont d'étoffes grossières fabriquées et confectionnées dans les établissements. Ceux-ci possèdent aussi d'ordinaire quelques têtes de bétail et une porcherie.

La plupart des fermes-hospices de la Flandre occidentale sont des établissements communaux, créés par les bureaux de bienfaisance ou avec leur concours, et dirigés ou surveillés par des comités nommés par les administrations communales. Quant aux institutions purement privées, elles s'administrent elles-mêmes. Mais par suite de la situation précaire

\* Séance de la Chambre des représentants, du 2 mars 1848.

que l'on a faite aux créations de la charité libre en Belgique et du refus de leur accorder la consécration légale, leur existence et leur durée ne sont rien moins qu'assurées.

Dans la Flandre orientale, les fermes-hospices sont plus nombreuses et se sont rapidement multipliées malgré tous les obstacles. De même que dans la Flandre occidentale, elles doivent leur origine à l'entente et à l'accord qui s'est établi entre l'assistance publique et la charité privée. Dans quelques communes, telles que Beveren, Melsele, Ertvelde, Saint-Laurent, Destelbergen, les fondations ont été exclusivement l'œuvre de particuliers, qui ont érigé les bâtiments de leurs propres deniers. Dans d'autres, à Sinay, Stekene, Moherbeke, etc., ce sont les bureaux de bienfaisance qui ont fait construire les locaux à l'aide du produit des souscriptions et des dons volontaires. Ailleurs enfin, on a réalisé une partie des biens des bureaux pour parfaire les fonds nécessaires aux constructions. Partout, avant de mettre la main à l'œuvre, on a fait des quêtes fructueuses chez les habitants aisés, et les paysans ont fait les corvées, telles que le charroi des matériaux, etc.

Les commencements ont été d'ordinaires très-modestes : on a réuni d'abord quelques indigents dans une maison appartenant le plus souvent au bureau de bienfaisance ; ces indigents ont été employés à quelques travaux intérieurs ; puis on a pris un champ en location pour y planter des pommes de terre, et peu à peu on a étendu la culture. Le but de l'institution s'est dessiné ainsi progressivement, et lorsqu'il a été bien fixé, on a compris la nécessité de locaux appropriés à leur destination, d'une direction et d'une marche régulières.

Les éléments dont se compose la population des fermes-hospices varient selon les localités. En règle générale, on a placé en première ligne les vieillards et les infirmes ; dans la plupart, on admet en outre les orphelins ; lorsque les ressources le permettent, on y ajoute les malades et les incurables. Sous l'empire de l'ancien usage du placement en pension chez les paysans, les vieillards coûtaient de 70 à 110 francs l'an, les orphelins âgés de 3 mois à 8 ou 9 ans, 40 à 60 francs, et jusqu'à 14 ou 15 ans, 20 fr.

Les malades recevaient des secours temporaires qui s'élevaient de 20 à 75 centimes par jour, outre le traitement médical et les médicaments. Il faut ajouter à ces pensions une part dans les distributions des vêtements. Dans les fermes-hospices, l'excédant des dépenses sur les recettes provenant de la culture, du travail, etc., divisé par le nombre des pensionnaires, représente ce qu'on appelle la journée d'entretien, qui varie de 10 à 25 centimes. La différence entre ce chiffre et celui des pensions payées anciennement constitue l'économie du système nouveau.

Mais arrêtons-nous un moment à cette face de la question : c'est en

interrogeant minutieusement le bilan des ressources des fermes-hospices que nous pourrions nous rendre compte des moyens à l'aide desquels on est parvenu à y réduire la journée d'entretien à un taux aussi bas, de telle sorte que l'institution se résume en une économie notable, tout en améliorant le sort des indigents et en assurant l'avenir des orphelins, dont le placement ne fait jamais défaut.

Comme nous l'avons dit, la plupart des fermes-hospices ont été érigées au moyen de donations en terres et en bâtiments; quelques-unes possèdent, en outre, un revenu provenant de legs. Leurs ressources ordinaires se composent des allocations des bureaux de bienfaisance, qui sont généralement peu élevées, des produits de la culture qui subvient à la plus grande partie de la consommation, et subsidiairement des produits et des bénéfices du travail industriel. Celui-ci embrasse, selon les localités, les diverses préparations du lin, le tissage, la fabrication de la dentelle, la couture, le tricot, la ganterie, etc. Les pensionnaires de l'hospice ne sont pas seuls occupés de la sorte; ordinairement une école d'apprentissage pour les filles pauvres de la commune est annexée à l'établissement. Le prélèvement sur le travail ou les rétributions scolaires suffisent pour couvrir, du moins en partie, les frais de nourriture et d'entretien du personnel dirigeant l'hospice. En outre, quelques établissements ont une section primaire ou une école adoptée pour les filles pauvres. La subvention du budget scolaire, les rétributions des élèves solvables, grossissent, dans ce cas, le revenu annuel de l'hospice. On trouve enfin une dernière ressource dans la modique pension que payent des fermiers ou des artisans âgés ou infirmes, qui prennent une chambre à l'hospice et y apportent leurs modestes épargnes. Ils sont, en général, d'un grand secours dans la direction des travaux des champs ou des ateliers sédentaires de l'institution.

La différence que l'on remarque dans le taux de la journée d'entretien des divers hospices dépend en grande partie d'une différence correspondante dans les éléments de revenu que nous venons d'énumérer. Mais généralement la combinaison de ces ressources permet de réduire la journée d'entretien à un taux qui met toute commune à même, sans s'imposer des charges nouvelles ou trop onéreuses, de remplacer l'ancien système de secours par un établissement utile, vraiment bienfaisant et favorable aux intérêts physiques et moraux de la classe indigente.

Les fermes-hospices reçoivent d'ordinaire des indigents des deux sexes, qui sont classés dans des quartiers séparés. Une aile est, dans ce cas, affectée à chaque sexe. Chaque quartier se compose généralement, au rez-de-chaussée, d'un atelier ou d'un ouvroir, d'un réfectoire, d'une salle pour les infirmes, d'une cuisine, d'un parloir, d'un cabinet et d'une chambre de bain; au premier étage, de dortoirs distincts pour les enfants,

les valides et les infirmes. Les chambres de surveillantes, la lingerie, etc., occupent le centre de l'édifice.

La nourriture est saine, suffisante et équivaut à celle des ouvriers de la campagne. Le matin, les pensionnaires reçoivent du thé et du lait, ou de la chicorée bouillie avec du lait, et deux ou trois tartines (pain beurré) de seigle et parfois de froment ; à midi, des pommes de terre bouillies à discrétion, un potage et de la viande les jours de fête ; le soir, du lait avec de la farine de sarrasin ou du pain. L'eau est l'unique boisson. Si l'ouvrage auquel ils sont employés est fatigant, on ajoute à l'ordinaire des travailleurs un repas supplémentaire et plus substantiel. Les malades reçoivent les aliments qu'exige leur état.

Les vêtements sont de toile en été, et en hiver d'une espèce de molleton de coton, assez épais. Les étoffes dont ils se composent sont le plus souvent fabriquées et confectionnées dans l'établissement. La couchette comprend une paillasse, un matelas en balle d'avoine, des draps de lit et une ou deux couvertures de coton, selon la saison.

Presque toutes les fermes-hospices sont dirigées par des Sœurs religieuses ; l'indemnité qu'on leur accorde varie de 50 à 75 centimes par jour, outre la nourriture, le logement, et parfois aussi l'habillement. Dans les petits établissements, ce mode de surveillance entraîne des frais assez considérables, car les Sœurs doivent toujours être au moins au nombre de deux, ce qui occasionne une dépense de 450 à 500 francs l'an.

Un chef de culture est attaché à chaque établissement ; tantôt il est choisi parmi les pensionnaires, tantôt c'est un cultivateur qui entre à l'hospice en y apportant un petit pécule, sous condition d'être revêtu de l'emploi dont il s'agit ; ailleurs on a recours à des ouvriers valides, qui sont engagés à la journée et dirigent les pensionnaires. Presque toujours le fondateur ou un ou deux membres du bureau de bienfaisance, spécialement délégués par leurs collègues, dirigent l'ensemble des travaux et donnent les ordres nécessaires.

La culture est divisée le plus souvent en deux parts ; une moitié de l'exploitation est destinée aux céréales d'hiver, l'autre au lin, aux pommes de terre, au trèfle, au sarrasin. La rotation est de sept ans comme règle ; on la modifie selon les besoins et la quantité d'engrais dont on peut disposer. Les carottes et les navets sont toujours en récolte dérobée dans les terres à seigle et après la récolte du lin. On cultive les betteraves dans les coins perdus ; il en faut toujours plus ou moins, et c'est une précieuse ressource dans les hivers rigoureux où les navets sont exposés à être gelés.

Les fermes-hospices ont aussi conservé leur caractère essentiel et vraiment rustique. Rien dans leur aspect extérieur ne frappe les yeux, et qui voudrait y trouver le type de ce qu'on appelle l'établissement



*modèle*, serait probablement déçu dans son attente. La plupart se ressemblent et leur régime économique repose sur la même base. Aussi croyons-nous inutile de reproduire dans cette notice les détails qui se trouvent dans notre publication précédente. Il nous suffira d'en extraire quelques données sur la ferme-hospice de Sleydinge, près de Gand, l'un des établissements de ce genre le plus complet et le mieux organisé. Il a été fondé par le bureau de bienfaisance, avec le concours de l'État et de la charité privée, dans le triple but de prévenir la démoralisation de la classe indigente, de procurer du travail aux ouvriers inoccupés, et de secourir les infirmes et les vieillards des deux sexes. A cet effet, on s'est attaché à donner aux enfants une bonne instruction primaire, à préparer le remplacement du filage par la fabrication de la dentelle, à occuper à leur ancien métier un certain nombre de fileuses et de tisserands, et à entretenir dans l'hospice même les invalides, qui étaient autrefois adjugés au rabais à leurs voisins presque aussi pauvres qu'eux. Lors de l'épidémie typhoïde qui a sévi, en 1847 et 1848, dans les Flandres, on a annexé en outre à l'établissement un hôpital pour les malades de la commune et des localités environnantes.

L'hospice de Sleydinge contient aujourd'hui quatre sections principales :

1. Vieillards et infirmes ;
2. Orphelins et orphelines ;
3. Indigents admis faute de travail à l'extérieur ;
4. Malades.

Les indigents compris dans ces quatre catégories sont logés et entretenus dans l'établissement qui, indépendamment des employés préposés aux divers services, avait, au 1er janvier 1849, une population sédentaire de 118 personnes, savoir :

Au-dessous de 10 ans. . . . .	1	5
De 10 à 20 ans. . . . .	2	26
20 à 30 — . . . . .	1	5
30 à 40 — . . . . .	4	4
40 à 50 — . . . . .	9	5
50 à 60 — . . . . .	12	8
60 à 70 — . . . . .	14	10
60 à 80 — . . . . .	6	4
80 à 90 — . . . . .	2	1
90 à 100 — . . . . .	0	1
TOTAUX. . . . .	51	69

Les annexes de l'hospice sont au nombre de cinq :

- 1<sup>o</sup> Un atelier d'apprentissage et de perfectionnement pour le tissage de toutes espèces de toiles, fréquenté par 80 tisserands ;
- 2<sup>o</sup> Une école dentellière, qui compte 58 apprenties ;

30 Une école de travail pour le tricot, la couture et les autres ouvrages de main, que fréquentent 18 jeunes filles ;

40 Une école primaire pour les jeunes filles indigentes, qui compte 110 élèves ;

50 Une école primaire pour les enfants de parents aisés payant rétribution, au nombre de 68.

Ces 264 personnes, qui ne sont ni logées ni nourries dans l'établissement, forment, avec la population sédentaire, un total de 392 vieillards, adultes et enfants auxquels l'hospice vient en aide.

Celui-ci est administré par une commission nommée par le conseil communal. Chaque division ou section est dirigée par une ou deux Sœurs de charité de l'Ordre de Saint-François, dont le nombre s'élève à 17 pour tout l'hospice. Les Sœurs sont responsables des services auxquels elles sont respectivement préposées. Elles inscrivent jour par jour, sur un registre particulier, les recettes et dépenses des travaux exécutés sous leur direction ; ces inscriptions, après avoir été vérifiées, sont résumées à la fin de chaque trimestre dans un procès-verbal rédigé et signé par la commission administrative.

Les travaux embrassent :

- a. La filature des étoupes et le tissage des toiles ;
- b. La fabrication des dentelles ;
- c. La couture, le tricot, les ouvrages de main, les occupations du ménage ;
- d. Divers métiers exercés par les indigents avant leur admission, tels que ceux de tailleurs, sabotiers, tonneliers, etc. ;
- e. La culture et les travaux de la ferme.

L'exploitation a une étendue de 11 hectares 96 ares 70 centiares, dont 4 hectares 41 ares 60 centiares appartiennent au bureau de bienfaisance, et le surplus est pris en location. On se sert, pour le labour, d'un cheval et d'un attelage de deux vaches ; 8 vaches laitières fournissent le lait et le beurre nécessaires à la consommation de l'établissement.

Les travaux agricoles sont exécutés par les indigents.

Les ressources de l'hospice consistent dans le subsidé alloué chaque année par la commune, dans le produit des dons particuliers, dans le bénéfice que procurent les ateliers, les rétributions scolaires et surtout le travail agricole.

D'après les comptes de l'exercice 1868, voici quelles ont été, pendant cette année, les recettes et les dépenses de l'établissement :

A. — Recettes.

1. En caisse au 1er janvier 1868. . . . .	Fr.	267 67
2. Pensions alimentaires payées par un certain nombre de pensionnaires de l'hospice. . . . .	"	1,530 00
3. Filage d'étoupes et de fils. . . . .	"	1,605 11
4. Fabrication de dentelles. . . . .	"	653 36

5. Travaux divers. . . . .	“	449 80
6. Vente de Sabots. . . . .	“	143 00
7. — de vaches et veaux. . . . .	“	621 16
8. — de beurre. . . . .	“	42 00
9. — de graine de lin. . . . .	“	22 46
10. — de 27 hectolitres d'orge . . . . .	“	280 00
11. Rétribution de l'école française. . . . .	“	883 06
12. — — flamande. . . . .	“	609 41
13. Dons. . . . .	“	180 00
14. Distributions de pains à l'église. . . . .	“	360 06
15. Subside de la commune. . . . .	“	4,600 00
6. Recettes diverses . . . . .	“	50 51
<b>TOTAL. . . . .</b>		<b>Fr. 12,351 54</b>

**B. — Dépenses.**

1. Achats de denrées, combustibles, matières premières et autres — Dépenses courantes. . . . .	Fr.	11,275 54
2. Frais de l'école dentellière. . . . .	“	187 29
3. — — française. . . . .	“	194 04
4. — — flamande. . . . .	“	64 08
5. Location des terres et bâtiments. . . . .	“	973 78
<b>TOTAL. . . . .</b>		<b>Fr. 12,604 73</b>

Les recettes et les dépenses se balancent en laissant un déficit de 342 fr. 19 c. Mais celui-ci est amplement compensé par la valeur des denrées et matières premières en magasin (1,336 francs) et l'argent en caisse (271 fr. 55 c.) à la fin de l'exercice.

Il résulte de ce compte que l'hospice de Sleydinge a couvert, en 1840, toutes ses dépenses à l'aide des ressources qu'il est parvenu à se créer, moins la somme de 4,600 francs, montant du subside alloué par la commune. C'est donc à ce dernier chiffre que s'élève la dépense réelle : répartie sur une population moyenne de 110 indigents logés et entretenus dans l'établissement, non compris les Sœurs qui le dirigent, le prix de la journée d'entretien ne revient donc qu'à 10 centimes environ par indigent.

Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il coïncidait avec le fort de la crise alimentaire et industrielle qui, à cette époque, désolait les Flandres, et il n'a pas varié pendant les dernières années; il résout complètement, selon nous, le problème économique qui se rattache à l'institution des fermes-hospices : soulager efficacement les vieillards et les infirmes, élever les enfants pauvres et les orphelins, de manière à assurer leur avenir, sans dépasser les modiques ressources dont peuvent disposer les communes rurales.

La Ferme-hospice de Sleydinge se distingue par l'ordre introduit dans sa comptabilité. C'est là en général la partie faible des institutions de

ce genre. A Sleydinge, chaque branche de service a son livre auxiliaire et par conséquent son compte de recettes et de dépenses séparé. Sous ce rapport encore, elle peut servir de modèle.

Les deux principaux fondateurs de ce remarquable établissement sont morts en 1850, à quelques mois d'intervalle et à la fleur de l'âge, M. le curé Driessche, de la petite vérole, et M. le notaire Buysse, du typhus, maladies qu'ils avaient contractées dans leur contact avec les indigents. Cette perte est d'autant plus regrettable, que c'est à l'exemple donné par ces deux hommes charitables que l'on doit l'érection de plusieurs hospices agricoles dans la province.

Dans notre précédente notice, nous évaluons le nombre de ces hospices, dans la Flandre orientale, à une quarantaine environ. Quelques-unes n'étaient guère encore que des maisons de pauvres ou de simples ateliers de charité ; mais pendant ces dernières années, ces institutions se sont pour la plupart complétées sous le rapport des constructions et de l'achat ou de la location des terres et sont devenues de véritables *fermes-hospices*. On a aussi ajouté à plusieurs un hôpital où l'on reçoit non-seulement les malades de la commune, mais encore ceux des communes voisines, moyennant certaines conditions réglées de commun accord. Il en est ainsi à Belcele, Zwyndrecht, Lebbeke, Wachtebeke, etc. L'hôpital est érigé au moyen de dons et de souscriptions auxquels viennent d'ordinaire s'ajouter les subsides de la province et de l'Etat. Ce n'est pas un des moindres services rendus par l'institution des fermes-hospices que d'avoir rendu possible la création d'hôpitaux dans les campagnes, qui conservent ainsi les malades rapprochés de leur famille et sont affranchies d'une partie des charges que leur impose le recours aux hôpitaux urbains.

Un autre avantage, c'est d'avoir permis d'organiser dans les campagnes des écoles gardiennes, en utilisant à cet effet le personnel des écoles primaires annexées aux fermes-hospices. Les communes de Wettecen, Cruybeke, Saint-Paul (Waes), Tamise, Nevele, Ursel, Zwyndrecht, etc., jouissent déjà de cet avantage, qui sera prochainement étendu, sans doute, à d'autres localités. Le personnel manquerait aux écoles gardiennes si les écoles de filles étaient exclusivement *communales* et dirigées à ce titre par des institutrices laïques.

Aux établissements mentionnés dans notre premier relevé, en 1854, il faut ajouter ceux d'Oostake, de Goefferinge, de Lede, de Velsicque-Ruddershove, de Ledeberg, d'Exnerde, de Haesdonck, de Berlaere, etc. L'institution tend à se généraliser en se complétant. L'origine reste la même et l'organisation n'a guère varié. C'est en général la charité privée qui commence l'œuvre ; pour la consolider, les fondateurs la remettent d'ordinaire à une commission d'hospice qui obtient à certaines conditions la personnification civile.—*Le Contemporain*.

(A continuer.)

---

## LES RÉUNIONS DU VAUX-HALL.

---

Le Français *né malin* doit être relégué dans l'histoire ancienne. Le naturel, chez nous, tend de plus en plus à disparaître sous une épaisse couche de béotisme et de sottise acquise. 89 a coupé en deux notre histoire ; l'esprit français est resté de l'autre côté. Quelles plumes et quelles noms dans cet éblouissant passé : Montaigne, Molière, Saint-Simon, Sévigné ? Quels étincelants caquetages, quels riens immortels, quels chefs-d'œuvre écrits au courant de la plume ! Que d'esprit dans le bon sens, de bons sens dans l'esprit, de brio dans le génie, d'élégant et d'éloquent laisser-aller, quelle pluie de perles... de l'autre côté de 1789 !

Cette date sépare deux mondes ; elle a intronisé le genre ennuyeux et ouvert l'ère de la déclamation, un fléau inconnu de nos pères, antipathique à nos allures et nos mœurs d'autrefois. A la place de la fine observation des faits, des faits vivants, colorés, pittoresques, nous avons l'objectif des principes, principes consistant en un certain nombre de formules égalitaires, auxquelles leur pesanteur a jusqu'à présent tenu lieu de toute autre démonstration. Un des résultats les plus meurtriers de la Révolution a été sans contredit cet empâtement de l'esprit français dans les *principes*.

Nous n'en sortons pas et n'échappons aux droits de l'homme que pour nous empêtrer dans la déclaration des droits de la femme.

Une crédulité dont nous sommes redevables à la Révolution, est la persuasion où nous sommes qu'on improvise une liberté, qu'on nous donne ou nous retire une faculté en écrivant ou en raturant un article de loi. La législation de 1868 a doté le pays du droit de réunion publique. Le droit de réunion a un but et une incontestable utilité dans la période électorale. Hors de là, on le comprend encore s'il se rattache au droit d'association. Des hommes liés par une communauté d'intérêts matériels ou moraux, religieux ou professionnels, doivent être libres de se réunir pour se concerter, se discipliner, aviser à la défense de leurs droits collectifs.

Mais entre individus qui ne raliennent aucune solidarité et aucun intérêt similaire, entre gens désœuvrés que rassemble une circonstance fortuite, que peut signifier et à quoi peut tendre le droit de réunion publique ? Ce n'est plus qu'un droit nominal, ne donnant prise à aucune application sérieuse, une abstraction sans lest qui se dissipe dans le vide. C'est par ce côté indéfini, incirconscrit et parfaitement chimérique que la loi

nouvelle a été accueillie avec empressement et mise tout de suite en action par la démocratie parisienne, nous devrions dire par la démocratie féminine, vu que le cotillon domine dans les cohues dites réunions du Vaux-Hall.

On y traite de l'émancipation de la femme. Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire, l'*émancipation de la femme*, et de quoi s'agit-il d'émanciper le petit sexe ? Est-ce de l'autorité plus que tempérée des maris ? Est-ce des règles et de l'instinct de la pudeur, et veut-on demander à l'État une loi pour transmuier la nature de la femme et en faire une chose quelconque qui ne soit plus la femme ?

Tout cela est plus que trouble, et nous nous sommes résignés à la lecture des comptes rendus de quelques-unes des divagantes séances du Vaux-Hall, sans réussir à voir plus clair. Mais ces dames et ces messieurs s'inquiètent peu de la clarté et dédaignent les aboutissements pratiques. Le Vaux-Hall se décerne un autre mérite qui suffit à sa gloire : il a été, lui premier, l'essayeur du droit de réunion ; il s'est servi de la liberté nouvelle uniquement pour faire jouer la foi, par pur amour de l'art. Et d'ailleurs, n'est-ce pas quelque chose d'entretenir sur un point de Paris une incessante fermentation d'idées orageuses, de procurer un certain malaise à la vieille société, de lui communiquer hebdomadairement quelques frissons, quelques secousses fébriles ?

La réunion a un président mâle dont l'office n'est pas précisément une sinécure. La besogne est malaisée de sauver une apparence d'ordre légal dans ces cacophonies et d'empêcher les divagations des discoureuses et des discoureurs de trop dérailler du programme. Il n'y a rien de neuf d'ailleurs dans ce qui se débite aux Vaux-Hall, rien de primesautier même dans l'absurde et l'extravagant. C'est un défilé d'idées borgnes et de philippiques éclopées contre l'ordre social, une pitoyable exhibition de toutes les défroques oratoires des anciens clubs féminins de 1848.

L'ensemble n'est pas divertissant du tout, quoique ridicule et s'il arrive qu'on rie, c'est d'un rire navré, de ce vilain rire noir et bilieux particulier à ce temps-ci et qui fait le fond des gaietés de *Figaro*. Les hommes font peu figure aux soirées du Vaux-Hall, et n'y tiennent que des rôles de comparses. Le premier plan, comme de raison, est aux orateurs femelles, aux *oratrices* comme on les appelle, laide variante féminine d'un substantif qui n'a pas naturellement de féminin.

Et pourtant ces oratrices tirent l'œil ; l'espèce a beau être connue, l'anomalie, la dissonance criarde se fait toujours inévitablement remarquer. Ces dames (il faut bien continuer de leur donner ce nom, en attendant que la langue française ait complètement reverdi et nous fournisse un mot plus vert dont le besoin se fait sentir), ces dames sont en effet très remarquées. Pas un personnage n'est pour le moment plus

en vue que ces véhémentes vauxhalliennes, figures hybrides se posant sur la limite des deux sexes, moitié mégères et moitié bas-bleus, avec la particularité que les bas-bleus sont de coton et réclament des reprises à l'endroit de la syntaxe.

Au fond, ces harangueuses incompetentes agitent un problème plein de larmes. Il s'agit du travail et du salaire lamentablement insuffisant des femmes dans les ateliers. Où est le remède à ce mal endémique ? La question se lie à tout le système économique, et a mis stérilement aux prises toutes les écoles économistes. Les diatribes des vauxhalliennes feront peu avancer la solution. Il est plus facile d'indiquer où est le principe du mal. Les oratrices du local Pilodo dénoncent le catholicisme, auquel elles imputent toutes les misères et toutes les dégradations de la fem.e.

La citoyenne Paule Minck en trouve la racine dans les profondeurs de la tradition biblique, dans le mythe de la pomme d'Eve, le plus antique récit où la femme soit diffamée et maudite. Il est déplaisant d'avoir à discuter avec Mme Minck ; nous préfererions passer outre. On a dit que l'injure ne blesse qu'à la condition de tomber d'une certaine hauteur. Mais ceci n'est bon que s'il s'agit d'injures personnelles qu'on a le droit de dédaigner ; quand l'insulte s'adresse à la religion, il n'est pas possible de décliner le devoir de la relever et de la confondre. Nous accomplirons catégoriquement ce devoir.

Le mal radical de notre industrie est justement que la femme soit ouvrière, arrachée à son foyer, recrutée pour le travail moralement et physiquement malsain de l'usine. L'état normal serait que le mari, chef de la famille, obtienne au prix de son labeur un salaire suffisamment rémunérateur, permettant à la femme de se vouer uniquement aux soins domestiques ou de n'exercer qu'une profession accessoire qui ne l'éloigne pas de son intérieur. La cause, ou du moins l'une des causes les plus actives et les plus évidentes du mal, est dans le progrès sans frein de la civilisation anti-chrétienne.

M. Jules Simon, l'avocat très honorable quoique souvent abusé des classes ouvrières, M. Jules Simon a mis vivement en lumière, dans ses écrits, des faits qui épouvantent. Le publiciste n'en tire pas les conclusions, mais les faits restent. Nous périssons par le progrès indéfini de la mécanique ; la machine tend de plus en plus à supprimer l'homme ! L'industrie, disposant de ces redoutables automates, n'a plus besoin d'employer qu'un faible appoint de force ; les forces viriles deviennent inutiles et sont rebutées ; l'atelier recrute les femmes, qui ne prétendent qu'à un moindre salaire.

Il recrute l'enfance, et il faut faire des lois pour fixer une limite et un minimum d'âge à ces embauchages prématurés. Il faut demander à la

médecine à quelle période de la première croissance l'ossification et la fièle charpente des membres du petit ouvrier ont pris assez de consistance pour n'être pas trop cruellement et trop certainement déformées par le travail continu de l'usine. N'est-il pas manifeste que c'est là, dans cette inhumaine domination des machines, que réside l'une des principales causes de l'exploitation de la femme et de l'enfant par l'industrie, de la subversion de la famille ouvrière qui en est la suite, de la dépression des affaires, de la plaie chaque jour élargie du paupérisme, en un mot ?

Dans les siècles catholiques, l'organisation de l'industrie assurait à l'ouvrier des salaires rémunérateurs. Le régime des corporations contenait la concurrence dans la mesure convenable pour équilibrer l'offre et la demande, pour tenir la production au niveau des besoins de la consommation. L'un des bienfaits, qui n'était pas le moindre, du brève envahissement des inventions qui menaçaient le salaire et l'existence de l'ouvrier.

Tout procédé, tout mécanisme nouveau entreprenaient nécessairement sur quelque branche de travail qui était la propriété d'un corps d'artisans. Ces droits de propriété industrielle, ces privilèges si l'on veut, fort jaloux de leur conservation, formaient pour les travailleurs une défense naturelle à l'endroit des innovations périlleuses. La machine tendant à réduire le travail manuel subissait un stage forcé ; elle n'était adoptée dans la pratique qu'après une période d'acclimatation suffisante pour couvrir les intérêts dignes de respects. Ces institutions protégeaient indirectement, mais très efficacement, la femme et l'enfant, puisqu'elles garantissaient, sans éventualité de chômage, une haute paye au travail de l'ouvrier adulte.

Quant à ce qui touche directement à la dignité de la femme, quelle législation ou quelle doctrine l'a élevée plus haut que n'ont fait la religion catholique et les institutions civiles issues de son inspiration et pénétrées de son esprit ? Faisons abstraction de l'ordre surnaturel et de ce que le culte de la sainte Vierge *bénie entre toutes les femmes* a répandu de respect autour de la femme chrétienne, vierge ou mère.

Ne rappelons que les institutions positives fondées par les lois ecclésiastiques et par les lois civiles dans les âges de foi fervante. L'indissolubilité du mariage a protégé la femme contre le caprice et l'injure des répudiations, et assuré au delà de ce que durent les séductions d'une beauté fragile, assuré à demeure, sa condition honorée et sa légitime part d'autorité dans la famille. Le douaire, institution chevaleresque, dot offerte, obligatoirement offerte par le mari à l'épouse, garantissait l'avenir de la femme dans le veuvage, et la préservait de déchoir de la condition et de l'état de maison que lui avaient faits le mariage.

Les lois de la Révolution ont supprimé le douaire parce qu'il gênait



l'incessant mouvement des partages et faisait obstacle à la circulation de la propriété foncière.

Quant à la capacité juridique de la femme, le droit coutumier des pays catholiques est le seul qui l'ait pleinement reconnue et posée sur un pied d'entière égalité avec la capacité de l'homme dans le cercle du droit et des contrats privés. Il ne reste plus de doutes sur ce point important, qu'a très remarquablement dégagé et mis en relief un professeur de la Faculté de droit de Paris, dans un livre dont l'on a rendu compte. Nous aborderons ce côté de la question dans un second article.

(*A continuer*).

## DISCOURS DE MGR. MANNING

### SUR LE CONCILE ŒCUMÉNIQUE.

#### EXTRAIT.

Il y a quelques jours à peine nous apprenions que les desseins des peuples du Midi étaient si sombres et si menaçants pour le Pape lui-même, que l'on pouvait s'étonner qu'il eût le temps de songer à ses enfants répandus sur toute la surface du globe. Nous savons que l'Espagne, sur laquelle il comptait comme puissance catholique pour le soutenir, vient de tomber aux mains de la Révolution. L'Autriche a dégénéré dans la foi au Saint-Siège. L'Italie a volé au Pape ses provinces. On peut ajouter que la Russie commence à persécuter les Evêques catholiques, ou à rejeter ou à discuter la suprématie du Saint-Siège. La nuit dernière nous a encore apporté des nouvelles inquiétantes. Cela nous décourage-t-il ? Non. Il faudrait qu'un homme ait bien peu lu ou possède une bien mauvaise mémoire pour se désespérer à l'aspect menaçant des événements actuels, en les comparant à ce que nous avons éprouvé dans chaque siècle depuis dix-huit cents ans.

Je pourrais vous montrer des périodes dans l'histoire de l'Eglise que l'on peut regarder comme sillonnées d'orages et de tempêtes en les comparant à la tranquillité actuelle. S'il y a un Pontife à qui ressemble Pie IX, c'est Grégoire Ier, qui a amené l'Angleterre dans les voies de la foi. Saint Grégoire a fondé la vieille hiérarchie de l'Angleterre. Pie IX a fondé la nouvelle. Dans quelles circonstances se trouvait l'Eglise à l'avènement de saint Grégoire ? Le monde tout entier se livrait à deux grandes erreurs. Les empereurs bysantins étaient ariens et persécutaient l'Eglise de Rome ; l'Eglise grecque s'en était séparée ;

la Russie était païenne, la Germanie septentrionale était païenne, l'Espagne était arienne.

Rien aujourd'hui ne peut se comparer aux menaces de cette époque. Notre ciel est clair à côté de celui-là ; nous ne pouvons donc pas nous alarmer de l'aspect menaçant des événements futurs. Nous savons que *son royaume n'aura pas de fin*. Si on nous demande comment il se maintiendra, je répondrai tranquillement que je n'en sais rien, et que je m'en rapporte à la puissance et à la volonté de Dieu. Cette réponse ne souffre pas d'objection. Il est vrai qu'on peut la couvrir de ridicule, mais nous attendons les rieurs au tribunal de Dieu.

Considérons maintenant la situation actuelle de ce monde si hautain dans le jugement qu'il porte sur l'Eglise. Etablissons un compte entre eux. Je ne suis pas prophète, mais je puis constater que tandis que l'Europe chrétienne passe par une série continue de changements, l'Eglise marche sans mutation et sans vicissitude. Les dynasties changent et les peuples disparaissent sans qu'on puisse en retrouver les traces, mais le trône du vicaire de Jésus-Christ reste comme il était autrefois ferme et inamovible. C'est que c'est un trône qui renferme l'esprit de la puissance civile et la seule et véritable base de l'ordre civil du monde. Le Saint-Siège possède l'esprit de l'ordre chrétien du monde, il renferme l'esprit de cette unité et de cette universalité qui n'appartient qu'à l'Eglise catholique.

Je dois faire observer que cette unité engendre l'autorité. Qui donc exclut de l'Eglise catholique toutes ces controverses, ces divisions et ces subdivisions qui nous choquent ici dans notre pays ? C'est que nous gardons notre foi. L'enfant grandit avec elle, et le théologien la mûrit. Les esprits, les cœurs et les volontés de tous les fidèles sont confondus sous la même autorité divine, dont l'esprit réside dans le vicaire de Jésus-Christ. C'est ainsi que Rome est la source de l'unité et de l'universalité de l'Eglise de Dieu.

J'entendais dire l'autre jour : " A quoi bon ce grand Concile ? Les " prêtres de l'Eglise ne sont que des instruments parlants, à l'aide " desquels la voix du Pape est répétée ; il entend ses propres échos." Ainsi ce serait une invention mécanique à l'aide de laquelle tous les échos de l'Eglise universelle répéteraient la voix de leur chef. C'est une invention mécanique, soit ; mais c'est un chef-d'œuvre d'habileté. C'est le seul exemple que nous offre l'histoire du monde. De tous les inventeurs qui ont fait de grandes choses, aucun n'a atteint une perfection semblable. Allez donc voir si la voix partie de Canterbury se répète intégralement à Natal, et si celle qui s'échappe d'York trouve un écho fidèle à Canton. J'en conclus que c'est Dieu, et Dieu tout seul, qui a institué ce système de parfaite unité dans la foi. Aucune puissance

humaine n'a encore été capable de construire quelque chose de semblable en ce genre.

J'irai plus loin, en disant que c'est la volonté de Dieu d'unir les pouvoirs spirituel et temporel du monde. Quand nous entendons parler de l'union de l'Eglise et de l'Etat dans le sens populaire et inexact, nous disons que la phrase s'éloigne peu de la vérité. Les royaumes et les Etats du monde ont été confiés à l'Eglise de Dieu. Les paroles du prophète, annonçant que les royaumes de ce monde deviendraient les royaumes de Dieu, ont été vérifiées. Qui donc a fait renaître l'ordre civilisé du monde de la corruption qui dominait à une certaine époque ? Qui, sinon les Pontifes de Rome ? Royaume après royaume, tous les Etats ont été unis en une sainte famille. L'unité chrétienne a été enfantée par le Saint-Siège. S'il n'y avait des lois et des limites aux volontés individuelles des rois et des princes, ils auraient en main le droit de contrôler la conscience de leurs sujets, et d'intervenir dans leurs croyances religieuses. Partout où les rois et les princes, comme en Russie actuellement et comme autrefois à Constantinople, comme aujourd'hui en Suède et en Danemark, sont intervenus en matière de religion, le despotisme a été le résultat immédiat de cette intervention. Il en a été ainsi pendant des siècles dans notre propre pays.

Il est possible d'être Pontife et d'être roi, mais il est impossible d'être roi et de devenir Pontife sans introduire le despotisme. Ici, laissez-moi faire allusion à ce que l'on nomme l'Etablissement. L'Eglise catholique ne peut être établie. Son génie, sa nature et sa divine origine se refusent également à l'établissement. L'Eglise catholique sera traitée comme un monument de Dieu sur la terre et elle acceptera d'entrer en relation avec la puissance civile ; mais pour être établie, jamais. Il est dégradant pour l'esprit, le cœur et l'âme, d'admettre qu'une œuvre de cette nature soit dépendante d'une puissance supérieure et ne puisse se soutenir seule. Que signifie le mot Etablissement de l'Eglise ? Il veut dire une Eglise qui compte pour se soutenir sur l'appui de la législature et de la couronne, cette dernière pouvant lui dicter des lois, même sur son rituel, sa discipline et ses doctrines ; une Eglise des jugements de laquelle, même en matières religieuses, on peut en appeler à la puissance civile.

C'est de l'esclavage et non un établissement : et dans toute la loi canonique de l'Eglise catholique, il est impossible de trouver une expression équivalente aux mots Eglise établie. C'est une invention de Henri VIII. C'est une formule de la tyrannie qui surgit quand la puissance civile réunit dans sa main la puissance spirituelle. Le peuple anglais s'est graduellement émancipé de ce joug. Les deux tiers de sa population se sont affranchis de cette confusion des choses. Ce n'est pas le peuple

anglais qui a créé l'établissement. Il n'a jamais rejeté l'Eglise catholique. Il en a été privé par la tyrannie de la royauté et la corruption de la cour. Ce sont elles qui, pour piller le temple et le sanctuaire de l'Eglise de Dieu, ont arraché l'Eglise d'Angleterre à l'unité de l'autorité. Mais pouvaient-elles croire que le cœur de ce peuple oublierait l'Eglise catholique ? J'ai longtemps fréquenté les classes ouvrières, et, à part les préjugés et la haine qu'on cherche à leur inculquer, je dis que les cœurs de cette population si noble, n'offrent aucune opposition à cette Eglise de Dieu qu'ils savent exister sur terre.

Une voix remplie d'autorité nous disait l'autre jour que les Eglises nationales en étaient à leur épreuve décisive. Si un Evêque catholique moi, par exemple, s'était exprimé ainsi, je sais quel accueil j'aurais reçu demain. Mais c'est un Evêque de l'Eglise anglicane qui l'a dit avec une grande vérité. L'Eglise d'Angleterre est à l'essai depuis trois cents ans, et dans cet essai elle a déjà perdu plus de la moitié de la population, qui a secoué son joug. La génération prochaine en finira avec elle. Déjà, de nos jours, nous voyons des changements auxquels nous n'aurions pas osé songer il y a dix ans. Rome est la source de la foi, et elle conserve les principes de l'ordre dans tous les Etats civilisés du monde. Les pasteurs de l'univers sont sur le point de s'assembler pour examiner les besoins spirituels de l'Eglise et chercher un remède pour la société humaine, si gangrenée aujourd'hui. Ce grand Concile laissera son empreinte sur le monde chrétien. Pie IX a invité tous les protestants et tous ceux qui ne sont pas catholiques. Dans des paroles pleines d'amour et de charité, il s'est adressé à eux comme à ses enfants.

J'ai toute confiance, a dit en terminant Mgr. Manning, que les paroles d'amour du Saint-Père frapperont à la source de plus d'une erreur et lui ramèneront le peuple de ce pays. Pie IX a rappelé aux Anglais que la rébellion et l'anarchie sont des péchés contre Dieu, et il leur recommande, pour essayer de persuader et de convaincre les autres, de bien se pénétrer de la charité, et de suivre avec le plus grand soin les voies de la vérité et de la confiance en Dieu, dont le royaume n'aura pas de fin.

---

Un livre est une lettre écrite à tous les amis inconnus qu'on a dans le monde.—LINGRÉE.

Aimer à lire, c'est faire un échange des heures d'ennui qu'on doit avoir en sa vie contre des heures délicieuses.—MONTESQUIEU.

La beauté sans la pudeur est une fleur détachée de sa tige.—BOISTE.

L'avare ne possède pas son bien c'est son bien qui le possède.

---

## PARIS MODERNE.

---

M. Granier de Cassagnac, l'honorable député du Gers, racontait dernièrement au *Pays* les merveilles de la capitale agrandie, embellie, assainie par M. Haussmann, et de ces merveilles il faisait honneur au gouvernement et à la civilisation française. Paris est devenu l'égal des plus fameuses villes de l'antiquité ; nulle autre cité de l'Europe ne lui est comparable pour ses rues, ses jardins, ses monuments et son gaz. Elle est la reine du monde, car c'est d'elle que viennent la mode, le goût, l'opinion, les idées qui font la loi au reste de la terre. Tous les peuples s'y donnent rendez-vous, comme dans la patrie commune du plaisir ; elle est le centre de la richesse, des arts, de la civilisation.

Mais l'honorable écrivain, tout entier à son admiration pour les splendeurs du Paris nouveau, et qui semble plus occupé à considérer les bâtiments que les mœurs, aurait-il oublié l'expérience de l'histoire et les destinées des plus puissants Etats, pour qui la grandeur et la magnificence des capitales qu'ils bâtirent au temps de leur plus grande domination, fut le commencement même de leur décadence ; car bientôt tous les vices accrurent en foule au sein des richesses et du luxe, et ce fut fait de ces empires fameux.

La Rome des Césars qu'Auguste trouva de briques et qu'il laissa de marbre, cette ville superbe, avec ses palais, ses temples, ses amphithéâtres, ses portiques et ses voies magistrales, avec son Forum, tout rempli de monuments de la grandeur romaine, et où venaient aboutir les routes du monde entier ; Rome, enrichie de la dépouille universelle des arts et des trésors de cent peuples conquis ; Rome, enfin, maîtresse des nations, s'abîma en elle-même, dans son faste et dans ses plaisirs, et le monde vaincu prit sa revanche.

“Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.”

Et n'en sommes-nous point là, nous, Français du dix-neuvième siècle, qui nous glorifions d'être la première des nations de l'Europe, parce que la Révolution française a fait le tour du monde, et que nous régnons dans les autres pays par nos principes et par nos œuvres ? Nous nous vantons d'être le peuple le plus haut et le plus civilisé, et de posséder l'empire des idées, plus grand que celui des armes ; mais quel spectacle humiliant ne donne-t-il pas de lui-même, ce peuple-roi

subjugué à son tour par tous les vices ? Que sommes-nous aujourd'hui au milieu de toutes nos richesses matérielles et des produits de la civilisation ?

Un peuple sceptique, railleur, indifférent, matérialiste, sans religion, sans patriotisme, sans grandeur morale ; peuple également incapable de haine et d'amour, d'où les plus nobles sentiments de l'âme pour les plus nobles choses, l'enthousiasme, l'idéal, l'héroïsme, sont absents ; peuple rabaissé aux vulgaires instincts de la nature, en proie à toutes les cupidités.

Ce Paris, qui est aujourd'hui toute la France civilisée, et que les autres villes imitent à l'envi, qu'a-t-il à nous montrer dans le faste de ses monuments ? Presque partout, presque uniquement des scandales. Combien y a-t-il de familles où fleurissent encore les bonnes mœurs du foyer domestique, et qui s'honorent de la dignité du père, de la vertu de la femme, de l'innocence de la jeune fille ?

Et au dehors, qu'est-ce donc ? La rue pleine de toutes les séductions et de toutes les effronteries du vice, et l'ignoble effronterie elle-même devenue une séduction. Partout des obscénités, un vaste musée d'histriions et de courtisanes décoré de divinités dont les esclaves du temps moderne desservent les autels ; et la nuit s'illumine pour éclairer plus de prostitutions que le soleil de l'antiquité n'en a connues.

Le monde parisien, le monde des boulevards, des théâtres, des courses, des bals, celui qu'on appelle le monde civilisé, se compose d'une foule de sots, qui *baillent leur vie* dans le désœuvrement ou dans le libertinage. Ce monde a pour amuseurs un art et une littérature dignes de lui. Au théâtre des *pièces à femmes*, dont le succès outrage l'intelligence autant que la pudeur ; aux expositions artistiques, des Phrynéés achetées à grand prix ; comme lecture des romans ineptes et des journaux qui font métier de corrompre la corruption.

Quel temps que celui où l'on préfère Offenbach à Mozart, les chansons du bouge aux hymnes de l'Eglise, et les décors de théâtre aux vers de Corneille ! Quel temps encore, où le plus grand talent des écrivains est de rendre le vice plus audacieux et de *blaguer* la vertu.

Ce sont ceux-là qui s'empressent à aduler toutes les actrices en vogue, et qui traitent de "vermine" la Sœur de Charité. Ils s'enprennent à la vertu des vierges des cloîtres, eux qui donnent presque les prix des courtisanes ; ils se récrient contre les richesses des Petites-Sœurs des Pauvres, tandis qu'ils célèbrent la guidienne, dont les commerces ont gagné ou volé des millions ; ils conseillent impudemment aux petites ouvrières la prostitution qui enrichit, et ils n'ont pas honte de se faire les entremetteurs du vice opulent.

Une telle littérature suffirait à donner l'idée des mœurs contem-

poraines ; et que d'autres traits à ajouter au tableau d'une société, qui se personnifie en ces deux types de l'homme et de la femme, appelés, dans l'argot moderne, d'un nom que la langue et la bienséance répugnent à dire.

Mais rien ne saurait exprimer assez vigoureusement toutes les hontes et toutes les misères de cette société avilie du dix-neuvième siècle, ni marquer avec assez de force toutes les causes morales et politiques de cette profonde décadence où nous sommes abîmés.

Cependant le peuple gronde en bas, et la guerre s'annonce au dehors : tout nous avertit que notre civilisation corrompue pourrait recevoir encore un autre châtement que celui de ses ignominies.

## MÉMOIRES HISTORIQUES . DE PATRIZIO DE ROSSI.

La publication de ces Mémoires ne saurait venir plus à propos, et nous félicitons M. de Labastie d'avoir fait connaître au public français un ouvrage qui jette une lumière si vive sur un des incidents les plus dramatiques de l'histoire de la Papauté moderne. L'œuvre de Rossi offre toutes les garanties de véracité et d'authenticité que peut réclamer la critique moderne, son aïeul avait vécu à la cour de Léon X, à celle de Clément VII, Florentin comme lui, et l'auteur de ces mémoires n'a eu qu'à consulter les papiers restés en possession de sa famille. Son récit commence au moment de l'élection de Clément VII, et son troisième livre conduit le lecteur jusqu'au traité de Bologne, au siège et à la prise de Florence, événements d'autant plus dignes de fixer notre attention qu'ils marquent dans les destinées de la Péninsule le dénouement d'une ère nouvelle féconde en misères pour la triste Italie. Pour ce qui regarde les années 1525 et 1527, la narration de Rossi complète de la manière la plus heureuse celle de Guichardin, que le manque de temps a empêché de traiter les quatre derniers livres de son œuvre avec le même soin et la même étendue que le reste de son histoire.

L'excellente traduction due à M. de Labastie rend accessible au public français ces mémoires précieux et l'initie à la connaissance d'une foule

de détails inédits sur cette époque si agitée, si remplie des intrigues des princes, des guerres politiques et des guerres religieuses, premier et déplorable fruit d'une réforme apportée par un moine apostat. Cette traduction est accompagnée de notes intéressantes qui témoignent d'une érudition rare et consciencieuse, et précédée d'une notice fort remarquable sur une des figures les plus saillantes de cette époque, François-Marie de la Rovère, duc d'Urbin, neveu de Jules II et commandant des troupes pontificales ; M. de Labastie, né dans un siècle où l'on a la manie généreuse de réhabiliter tous ceux que l'histoire a laissés ou rejetés dans l'ombre, a tenté, lui aussi, de placer le duc d'Urbin sur un piédestal auquel il ne nous paraît avoir que des droits assez douteux. Nous en demandons pardon à son biographe ; on n'est pas meilleur avocat que lui ; mais nous ne pouvons partager sa sympathie et son admiration pour ce soudard brutal et ce condottière féroce qui égorga un jour le cardinal de Parie, et plus tard, au moment où la capitale du monde catholique courait les plus grands dangers, ne sut pas la protéger, et contribua même à son désastre par son irrésolution fatale, sa timidité et, parfois même, par sa mauvaise volonté, voisine de la trahison.

Cette réserve faite, nous n'en sommes pas moins disposés à rendre justice au travail clair, méthodique et savant de M. de Labastie. Nous demandons maintenant au lecteur la permission d'esquisser à grands traits l'histoire de cette époque et les événements importants qui servirent de prélude au drame terrible raconté par Rossi. Ce résumé rapide aidera à l'intelligence des faits contenus dans ses Mémoires.

Au commencement du seizième siècle, l'Italie brille entre toutes les nations. Elle possède l'éclat de la richesse, le lustre des arts, et surtout la splendeur d'une culture intellectuelle sans rivale en Europe, développée à l'ombre du pouvoir des Papes, qui, selon une parole célèbre, avaient accueilli dans les plis de leur robe pontificale les lettres échappées sanglantes au cimetière de Mahomet. Là, vivent encore les débris de l'ancienne civilisation et là est le germe de la nouvelle, dans la personne et dans la puissance du pontife romain. Une agriculture savante fertilise les campagnes, un commerce étendu enrichit les villes et un luxe raffiné embellit la vie et polit les mœurs. Le caractère national, en s'adoucissant au contact d'une civilisation plus humaine a perdu, il est vrai, un peu de sa vigueur, mais la retrouvera, à la voix des pontifes de Rome, et c'est un pape qui tiendra dans ses mains le drapeau national pendant la lutte contre l'étranger.

Florence, devenue virtuellement une annexe de l'Etat de l'Eglise, depuis que la famille des Médicis avait donné d'illustres pontifes à la Ville Eternelle, Florence était un foyer de civilisation et de lumière qui rayon-



nait sur le reste de l'Europe. Là, en effet, fleurirent ou se formèrent sous l'illustre patronage des Médicis les grands écrivains qui ont marqué du sceau de leur génie la langue italienne : Guicciardini, Varchi, Machiavelli, Paul Jove et Pierre Dembo. Malheureusement Machiavel donna un jour un conseil funeste à son pays, quand il poussa les princes de son siècle à la centralisation et prononça dans un de ses discours ces paroles imprudentes : " Nulle province n'est heureuse si elle ne passe tout entière sous l'obéissance d'un prince ou d'une république, comme il est advenu à la France et à l'Espagne." Machiavel méconnaissait, comme on le fait de nos jours, les vraies conditions de la prospérité et de liberté de l'Italie. La nature ne l'a pas faite pour être *une* et centralisée, mais *unie* et confédérée.

Le Pape Paul IV avait le sentiment de cette nécessité politique quand il comparait l'Italie à un instrument harmonieux, à une lyre dont les 4 cordes étaient l'Etat de l'Eglise, Milan, Venise et les Deux-Siciles ; il maudissait avec raison Ludovic le More, qui avait asservi la fière Milan, la cité républicaine, et appelé l'étranger à son aide. Un autre envahisseur, Alphonse d'Aragon, avait porté sa main brutale sur le royaume des Deux-Siciles, préludant ainsi aux violences de Charles V. Quant à Florence elle se laissait asservir par ses maîtres magnifiques qui l'enlachaient de chaînes dorées et l'enchaînaient dans des guirlandes de roses. A partir de Laurent, commença dans le nord de l'Italie le règne de l'égoïsme et de l'astuce. " La politique, dit César Cantù, fut, comme elle l'est de nos jours, l'art de parvenir au pouvoir et de s'y conserver par tous les moyens." L'intrigue, la duplicité, la perfidie devinrent les auxiliaires de cette politique qui trouva un Machiavel pour écrire ce manuel éhonté, devenu le bréviaire des ambitieux de tous les temps et de tous les pays.

Venise était comme l'Angleterre d'il y a vingt ans, puissante par ses richesses, par son commerce immense et plus encore par le renom de ses hommes d'Etat. Naples gémissait sous le joug des Aragonais.

Le pontife romain se maintenait avec peine sur un trône ébranlé par les passions et les intrigues de ses voisins ; mais au moins se montrait-il le souverain le plus véritablement italien et patriote. C'était Jules II qui avait le premier poussé le cri national : *Fuori barbari!* et il n'avait pas tenu à lui que l'Italie ne fût affranchie de la domination étrangère. Voltaire a dit lui-même : " Les Guelfes, ces partisans de la papauté et encore plus de la liberté, balancèrent toujours le pouvoir des Gibelins partisans de l'empereur, qui voulait régner sur l'Italie sans bornes et sans partage."

L'Italie n'allait pas tarder à ressentir le contre-coup fatal de la rivalité funeste qui éclata entre François Ier et Charles V. Ce dernier venait, à

force d'intrigues et d'argent, de ravir la couronne impériale au chevelu François Ier.

“ Dieu,” dit le vieux Montluc, “ fit naître ces deux grands princes ennemis jurés et envieux l'un de l'autre ; ce qui a coûté la vie à 200,000 personnes et la ruine d'un million de familles ; et à la fin ni l'un ni l'autre n'en a rapporté qu'un repentir d'être cause de tant de misère. Que si Dieu eût voulu que ces deux monarques se fussent entendus, la terre eût tremblé sous eux.” Le froid et astucieux Charles, dont la devise *Non-dum* trahissait la nature patiemment cauteleuse et confiante dans le succès de ses intrigues, Charles eut raison de la franchise imprudente et de la bouillante valeur du *premier gentilhomme de France*.

Léon X, en tenant la balance égale entre les deux rivaux, eût pu assurer l'indépendance de l'Italie et la compromit en s'alliant à Charles V, en consentant à la réunion de Naples à l'empire et en prêtant son appui à Sforza pour rétablir son autorité tyrannique à Milan.

Paul III, de la famille Farnèse, avait raison quand il disait dans une lettre citée par Segni : “ J'ai bel et bien vu par l'histoire, par ma propre expérience et celle des autres, que jamais le Saint Siège ne fut puissant et prospère que lorsqu'il eut les Français pour alliés.”

Léon X put reconnaître le danger de sa politique anti-française quand il vit, en 1515, François Ier, envahir l'Italie avec ses redoutables lansquenets que la terreur, des Italiens désignait sous le nom de *bandes noires*. Son successeur, Adrien VI, conclut, avec son ancien élève et contre nous, la ligue de Rome dont le premier résultat fut d'attirer les impériaux en Italie. Ce fut alors qu'on vit au service de Rome d'autres *bandes noires* d'origine italienne et ainsi appelées parce que des mercenaires qui les composaient portaient le deuil de Léon X. Elles étaient commandées par Jean de Médicis de la branche bourgeoise de l'illustre famille florentine.

La déplorable politique inaugurée par Léon X et Adrien VI allait porter ses fruits sous Clément VII, qui commit la faute de la continuer. Sous le nom de cardinal Jules de Médicis, ce pape s'était gagné l'estime et l'amour des Florentins. “ Il n'était, dit Vettore, ni orgueilleux, ni simoniaque, ni avare, ni libertin, mais sobre dans sa nourriture, économe dans son vêtement, religieux et dévot ” “ Adroit comme tous les Médicis, beau parleur, dit César Cantù, il était versé dans les sciences et favorisait les arts. Il fut cependant pour l'Italie le pontife le plus funeste.” Il avait toujours favorisé l'Espagne et se vantait, dans une lettre citée par Ranke, d'avoir empêché François Ier de pousser jusqu'à Naples lors de sa première invasion en Italie, d'avoir décidé Léon X à ne pas combattre l'élection de Charles-Quint et à abolir l'ancienne et salutaire défense qui s'opposait à la réunion de la couronne impériale avec celle de

Naples. Il s'applaudissait encore d'avoir favorisé l'alliance de l'empereur avec le Pape, d'avoir fait élire Adrien VI et "de n'avoir point épargné à ces fins les trésors de ses amis ni ceux de sa patrie ni les siens." Effrayé cependant de voir les Espagnols établis au cœur de la Lombardie, il songea, mais trop tard, à changer de politique.

Malheureusement, il ne sut être franchement l'ami ni de François Ier, son allié naturel, ni de César, comme Rossi appelle Charles V dans ses mémoires, et le résultat de sa politique vacillante, indécise, pendant les trois premières années de son règne, fut d'attirer sur ses États et sa capitale, la puissante famille des Colonna, dont le chef, le cardinal Pompée Colonna, avait été son rival, et les troupes impériales, commandées par Lannoy, vice-roi de Naples.

Se jetant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon les jalousies du moment, dit César Cantù, sans se faire aimer ni craindre, il prépara la ruine de la liberté de sa patrie et attira sur l'Italie des calamités sans nombre dont il fut lui-même la déplorable victime. Déjà la fortune avait trahi son allié François Ier à Marignan. A peine délivré le 22 mai 1526, celui-ci formait la ligue de Cognac dans le but de ramener Sforza à Milan et d'arracher le nord et le sud de l'Italie au joug des Impériaux. Cette ligue fut le premier acte du drame, et les contemporains ne se faisaient pas illusion sur la gravité des intérêts qui étaient alors en jeu. Le dataire Gilbert écrivait à l'évêque de Véruli: "Je me bornerai à me rappeler qu'il ne s'agit pas, dans la guerre actuelle d'une susceptibilité de point d'honneur, d'une vengeance ou de la conservation d'une ville, mais qu'elle décidera du salut ou de l'esclavage perpétuel de l'Italie entière." Il prophétisait vrai. L'Italie ne sut pas faire le suprême effort qui l'eût arrachée au joug pour toujours.

La Sicile réclamait en vain ses privilèges à un roi maître de la moitié du monde. Naples était pillée tour à tour par des chefs de bandes et des magistrats cupides. La Toscane voyait expirer sa liberté et de petits tyrans féodaux ensanglantaient la Romagne. La Lombardie était plus que jamais un vaste champ de bataille, foulé par des armées de mercenaires étrangers, achetés isolément ou amenés par un condottiere, toujours disposés à se tourner contre ceux qui les payaient et ne demandant à la guerre que le pillage et les plaisirs.

A toutes les complications politiques s'ajoutait encore une formidable question religieuse. Luther avait grandi assez pour effrayer le monde catholique. L'ambitieux Maximilien l'avait protégé ou laissé faire en disant: "Il pourra un jour être bon à quelque chose." "Charles V, à son tour, reconnaissant, dit Vettore, que le Pape avait grand' peur de cette doctrine de Luther, voulut s'en faire un frein pour le retenir."

L'orage soulevé par l'ambition de Charles V et la haine furieuse des

Colonna s'approchait de Rome et la menaçait chaque jour de plus près. Le général du Pape, Guido Rangone, ne le sauva pas plus que le duc d'Urbain, général des Vénitiens, ou que le Melegghino Jean-Jacques de Médicis, sur lequel il avait compté. Clément VII crut conjurer le péril en traitant avec Moncade, l'ambassadeur de Charles ; mais à peine avait-il licencié ses troupes que les Colonna saccageaient le Transtevere et le Vatican. "Alors, dit Varchi, les moines dans les chaires et les ermites au milieu des places publiques, prêchaient la ruine de l'Italie et la fin du monde. Ce n'était pourtant que le prélude de plus grands désastres.

Le commandant impérial du Tyrol, George Frundsberg, alléché par le riche butin qu'offrait l'Italie à ses envahissements, se mit en marche avec une bande de luthériens fanatiques. Il jurait par le *glorieux sac de Florence*, et portait à l'arçon de sa selle des licous de soie et un cordon d'or "pour étrangler, disait-il, les cardinaux et le dernier des Papes." Les trente-cinq compagnies de lansquenets qu'il avait à sa solve vinrent se joindre aux mercenaires commandés par le traître connétable de Bourbon, et cette tourbe tumultueuse et grossière se mit en marche pour la Ville-Eternelle.

Trahi par le duc d'Urbain, qui voulut se venger des Médicis et par le vice-roi de Naples, qui avait promis de le secourir, Clément VII vit avec effroi le connétable venir camper dans les plaines voisines de Rome. Lorsque le Français parjure à son roi et traître à son Dieu fut tombé sous une balle que le vaniteux Benvenuto Cellini s'attribue la gloire de lui avoir envoyée, les assiégeants se rallièrent sous la conduite du prince d'Orange, et bientôt succombant sous leurs efforts, la capitale du catholicisme, de la littérature et des arts se vit envahie par ces protestants forcenés et ces barbares. Jusqu'à la fin des temps le monde catholique frémira d'horreur au récit des atrocités, des meurtres, des impiétés sacrilèges et des profanations odieuses dont Rome, ses couvents, ses palais et ses temples furent l'effroyable théâtre. A quoi a-t-il tenu que nous n'ayons vu des crimes et des impiétés semblables se reproduire, l'année dernière, dans la capitale du monde catholique ? Le chef aveugle et fanatique qui conduisait ses bandes farouches sous les murs de Rome avait-il d'autres projets que Bourbon et le prince d'Orange ? Grâce au ciel, la France était là ; elle a épargné à Rome ce désastre et à notre siècle une grande infamie.

En 1527 la France ne pouvait rien pour la papauté et le prince qui aurait dû la protéger contre les violences de ses soldats barbares, Charles V poursuivant cette politique perfide dont la tradition ne s'est pas encore perdue, faisait faire des prières pour la délivrance du pontife et déplorait hautement des violences qu'il eût dépendu de lui de prévenir et qu'il suffisait d'un mot pour arrêter.

Pendant qu'il affichait une douleur hypocrite, les Allemands enrôlés sous sa bannière égorgeaient et pillaient les Romains, et ce ne fût que devant Lautrec et l'armée française qu'ils évacuèrent enfin la ville sanglante et saccagée.

La grande victoire navale que les Français remportèrent à Naples resta stérile.

La peste s'introduisit dans leur camp. Doria quitta le service de la France, et la mort de Lautrec consumma la ruine de l'expédition française. Clément VII se tourna de nouveau vers Charles V, à qui souriait la fortune. L'empereur, n'osant revoir Rome et Milan dévastées par ses armes, eut avec le Pape une entrevue à Bologne et y reçut la couronne d'or et de fer, symbole de son nouveau et funeste empire.

Les Italiens s'abaissèrent jusqu'à flatter leur oppresseur. Clément VII s'aïda de l'empereur pour asservir Florence au joug des Médicis, et l'indépendance italienne rendit son dernier soupir. Le pontife, effrayé des progrès de la réforme, tendit la main à cet empire germanique que ses prédécesseurs avaient fait trembler tant de fois. Il abdiqua son rôle national et les Gibelins scellèrent leur triomphe par l'asservissement de l'Italie. "Alors, dit le patriotique historien Cantù, s'introduisirent une administration absurde, des principes immoraux, l'oppression systématique de la pensée et de l'industrie." Cela dura trois siècles.

Nous avons assisté au réveil de l'Italie. Nous l'avons vu sortir de la tombe où elle était couchée. Cette fois encore, c'est un Pape qui nous a donné le signal du réveil ; c'est lui qui a agité devant les yeux des Italiens les plis du drapeau national et ressuscité dans les Etats de l'Eglise les antiques libertés. Pourquoi faut-il qu'on ait méconnu ses libérales et nobles intentions ? Comment expliquer l'ingratitude dont on a payé ses tentatives généreuses ? Quels sont les meilleurs amis de l'Italie ? Le Pontife qui l'a voulu libre, paisible et prospère sous le gouvernement de ses princes légitimes ou bien ces hommes qui au nom d'un libéralisme perfide et mensonger, ont ravi aux peuples de l'Italie tous leurs droits, en violant tous leurs intérêts et qui prétendaient assurer l'indépendance de la Péninsule, au moment où ils lui forgeaient des fers.

A tous ceux qui se préoccupent des graves questions que soulèvent les événements récents survenus en Italie, nous conseillons la lecture du livre intéressant traduit par M. de Labastie. Car on peut en dire ce que Thucydide disait de son histoire : "Ceux qui voudront savoir la vérité des choses passées, et, par icelles, considérer et juger les choses qui pourraient advenir ci-après, telles ou semblables, la trouveront utile."

# LE CHAT.

The cat must stay at home.

Le chat doit rester au logis

(SHAKSPEARE, *Henry V*, acte I, sc. II.)

“ Qu'elle est gracieuse et gentille, sa petite tête posée sur sa petite patte ! Pauvre minette ! ”

(E. SCRIBE, *la Chatte métamorphosée en femme*.)

## I

### UNE NOUVELLE HISTOIRE DU CHAT.

Pourquoi le chat n'aurait-il pas sa monographie, son “ histoire naturelle ” spéciale, aussi bien que le chien, animal domestique comme lui ? — Pourquoi ne l'aurait-il pas aussi bien que le lion, dont il est au moins le cousin, puisqu'il est membre aussi bien que lui de la grande famille féline, — ou, dirai-je, puisque le lion, tout roi des animaux qu'il a été proclamé, n'est peut être qu'un gros chat — *felis leo*, dénomination latine qui l'indique déjà, il me semble \* ? Pour le naturaliste, la famille féline ne se compose pas seulement du chat et du lion, mais encore du tigre, de la panthère, du léopard, du chat-pard, du puma, du guépard, du caracal, du chaus, du serval, de l'ocelot, du méla et du lynx. Tous ces félins d'Europe, d'Asie et d'Afrique ont certains caractères communs, la même force de tête et d'oreilles, la même robe de poils soyeux et électriques, la même démarche silencieuse et furtive favorisée par le même coussinet de chair sous la patte, les mêmes ongles avec griffes rétractiles, le même lustre de l'œil, qui est doué de la faculté de voir dans la nuit, grâce à l'expansion facile de la prunelle ; la même moustache aux lèvres, la même langue hérissée de papilles cornées, les mêmes mœurs, la même manière de chasser en épiant leur proie, les mêmes mouvements musculaires pour la surprendre, — que ce soit le buffle pour le tigre, la souris pour le chat, etc. Peut-être l'unique différence qui distingue le chat des autres félins, c'est qu'il est le seul qui ait été autrefois apprivoisé et le seul qui soit resté animal domestique — probablement le seul qu'une Providence partielle ait créé pour être utile à l'homme civilisé.

Je dois ajouter toutefois ici, sans vouloir me contredire, que Fréd.

\* Le nom latin du chat est *felis catus*.

Cuvier ne regardait pas l'appivoisement et la domestication du chat comme une exception. De l'analogie du chat et des autres animaux qui lui ressemblent par les points principaux de leur organisation comme par leur naturel, il concluait la possibilité de rendre domestiques le lion et le tigre aussi bien que le chat lui-même\*.

Pourquoi disais-je, le chat n'aurait-il pas sa monographie ? Il en a une ; il en a même plusieurs depuis longtemps. C'est d'une monographie de plus, toute récente, que nous allons publier aujourd'hui quelques extraits.—Cette monographie forme un volume exclusivement consacré aux chats et aux chattes—tous les autres animaux qui y figurent n'y étant introduits qu'épisodiquement ou anecdotiquement.

Ce volume est un petit bijou bibliographique, *illustré* d'images, lesquelles images sont, les unes, de simples portraits de chats, les autres, des figures de fantaisie, représentant le chat dans des scènes plus ou moins réelles. En voici le titre, premier sommaire de la variété des matières :

THE BOOK OF CATS  
*a chit-chat chronicle  
of feline facts and fancies, legendary, lyrical,  
medical, mirthful and miscellaneous †.*

L'ouvrage tient tout ce que le titre promet. Nous trouvons dans le *Livre des chats* de la prose et des vers, des légendes et des odes en l'honneur du chat, de joyeuses anecdotes, des recettes de médicaments, etc. L'auteur, M. Charles-H. Ross, avoue qu'il a pris un peu partout ; mais il n'est ni un plagiaire, ni un simple compilateur, car il rend pleine justice à ses devanciers ‡, soit qu'il adopte leur opinion, soit qu'il la discute avec indépendance, sans un vain respect pour les plus grands noms ; réfutant complètement, par exemple, le Pline français, qui a fait un portrait si flatté du lion et un portrait si peu ressemblant du chat.

Il faut citer textuellement notre grand naturaliste pour montrer

\* La vision nocturne du chat s'explique par la dilatation et la contraction alternative de la pupille suivant la quantité de lumière. La vue n'a pas une portée très-longue : l'extrême sensibilité de tout l'organe visuel tient, selon Fréd. Cuvier, à la couleur généralement jaune de la choroïde. Les chiens ont sur les chats l'avantage d'un odorat plus subtil, mais non d'une ouïe plus fine. Ce que les chats ont de plus remarquable peut-être, c'est le sens du toucher, qui est répandu sur tout leur corps, et auquel tout leur pelage participe, quoique développé plus particulièrement aux poils des moustaches.

† " Le livre des chats, chronique babillarde de faits et de fantaisies félines, légendaires, lyriques, médicales, joyeuses et mêlées," etc

‡ Et, en première ligne, à une dame anglaise, lady Cust.

combien M. Ross a raison de le trouver sévère sur la moralité du chat..., sévère jusqu'à la diffamation :

“ Le chat est un *domestique infidèle* qu'on ne garde que par nécessité pour l'opposer à un *autre ennemi domestique* encore plus incommode.... Quoique ces animaux, surtout quand ils sont jeunes, aient de la gentillesse, ils ont en même temps une *malice innée*, un *caractère faux*, un *naturel pervers* que l'âge augmente encore et que l'éducation ne fait que masquer. De *voleurs déterminés* ils deviennent seulement, lorsqu'ils sont bien élevés, *souples et flatteurs comme les fripons* ; ils ont la même adresse, la même subtilité, le même *goût pour faire le mal*, le même penchant à la petite rapine. Comme les fripons, ils savent couvrir leur marche, dissimuler leurs desseins, épier les occasions, attendre, choisir, saisir l'instant de faire leur coup, se dérober ensuite au châtement, fuir et demeurer éloignés jusqu'à ce qu'on les rappelle. Ils prennent aisément des habitudes de société, jamais des mœurs. Ils n'ont que l'apparence de l'attachement, on le voit à leurs mouvements obliques, à leurs yeux équivoques ; ils ne regardent jamais en face la personne aimée ; soit défiance, soit fausseté, ils prennent des détours pour en approcher, pour chercher des caresses auxquelles ils ne sont sensibles que pour le plaisir qu'elles leur font. Bien différent de cet animal fidèle dont tous les sentiments se rapportent à la personne de son maître, le chat paraît ne sentir que pour soi, n'aimer que sous condition, ne se prêter au commerce que pour en abuser, et, par cette convenance de naturel, il est moins incompatible avec l'homme qu'avec le chien, dans lequel tout est sincère.”

N'est-ce pas là un réquisitoire comme le ferait un procureur impérial, chargé de poursuivre toute une race devant un tribunal ? N'y rouverez-vous pas tout ce qui motiverait une condamnation aux galères des prévenus nominativement accusés, et le bannissement non-seulement de leurs complices, mais encore de tous leurs proches, pères, mères, enfants et petits-enfants \* ?

A Buffon, M. Ross oppose le philosophe Jean-Jacques Rousseau,—l'auteur de *Rasselas*, le docteur Samuel Johnson,—l'auteur d'*Atala*,

\* Si Buffon a systématiquement dénigré le chat, c'est un peu partialement aussi qu'il a paré de son style magique les nobles qualités qu'il attribue au lion, et Fréd. Cuvier a pu lui reprocher, non sans quelque raison, d'avoir puisé les couleurs dont il se sert pour peindre le roi des animaux dans le sentiment que le lion inspire vulgairement plutôt que dans sa véritable nature. Fréd. Cuvier dit, comme M. Ross, que le lion *ressemble à tous les autres chats* par son caractère aussi bien que par son organisation ; “ non que les faits sur lesquels est basé l'éloge du lion soient faux, mais parce que, présentés sous un faux point de vue, ils ont donné naissance à de fausses idées.” (Article CHAT du *Dictionnaire d'histoire naturelle*.)



M. de Chateaubriand,—et un savant collaborateur de Buffon lui-même, le naturaliste voyageur Sonini, qui disait de sa chatte angora : “ Cet animal fut pendant des années ma plus douce société. Combien de fois ses tendres caresses me firent oublier mes ennuis et me consolèrent de mes infortunes ! Ma belle compagne mourut enfin. Après plusieurs jours de souffrance, pendant lesquels je ne la quittais pas un moment, ses yeux, constamment fixés sur moi, s'éteignirent, et sa perte remplit mon cœur de douleur.”

Je regrette que M. Ross n'ait pas connu le plus éloquent panégyrique de son animal favori. On ne s'étonnera pas que ce panégyrique ait été écrit par une femme, l'aimable et spirituelle Mme de Custine, qui, dans une de ses charmantes lettres, s'exprimait en ces termes :

“ Vous me battrez si je vous dis que l'attachement des chiens ne me touche pas du tout. Ils ont l'air condamnés à nous aimer ; ce sont des machines à fidélité, et vous savez mon horreur pour les machines. Elles m'inspirent une inimitié personnelle... Vivent les chats ! Tout paradoxe à part, je les préfère aux chiens. Ils sont plus libres, plus indépendants, plus naturels. La civilisation humaine n'est pas devenue pour eux une seconde nature. Ils sont plus primitifs que les chiens, plus gracieux ; ils ne prennent de la société que ce qui leur convient et ils ont toujours une gouttière tout près du salon pour y redevenir ce que Dieu les a faits et se moquer de leur tyran. Quand, par hasard, ils aiment ce tyran, ce n'est pas en esclaves dégradés, comme vos vilains chiens qui lèchent la main qui les bat, et qui ne sont fidèles que parce qu'ils n'ont pas l'esprit d'être inconstants. Il y a du choix, du parti pris, dans l'attachement des chats ; je ne vois que de la stupidité dans celui des chiens. Si de tout temps on a donné la préférence à ceux-ci, leur réputation est l'œuvre de l'orgueil humain. Le chien est la créature de l'homme. Ce sot animal n'est plus ce que Dieu l'a fait, il est le produit de la société. C'est une de ces plantes à fleurs doubles qui n'existent qu'à force de culture et que les amateurs apprécient d'autant plus qu'elles sont leur ouvrage\*.”

Il y a dans ce panégyrique des chats quelques bons coups de griffes à l'adresse des hommes aussi bien qu'à l'adresse des chiens. L'auteur

\* J'ose à peine glisser en note une observation sur cette page charmante :— Les naturalistes expliquent l'affection du chat pour l'homme par le sentiment de la reconnaissance. Ce sentiment est aussi un sentiment de chien, il me semble. Le sentiment de la maternité est très-développé chez la chatte, et c'est à ce sentiment qu'on attribue la domestication de l'espèce, la chatte ayant bientôt reconnu que ses petits recevaient une protection sous le toit de la famille humaine ; mais en revanche, le sentiment de la paternité existe à peine chez le chat, qui est très-capable de dévorer ses petits, bien loin de les défendre.

aurait pu justifier l'idée épigrammatique de ce cordonnier qui avait pour enseigne une botte de laquelle sortaient une tête de singe, une tête de chat et une tête de femme avec cette inscription sous le talon :

“ A LA BOTTE PLEINE DE MALICE.”

Dans la *Chatte métamorphosée en femme*, Eugène Scribe, qui, tout en étant le meilleur des hommes, se connaissait aussi en malice, fait dire à Minette : “ Songez donc que j'ai été chatte, que je suis femme et que ces deux natures, combinées ensemble, c'est terrible !” Mais E. Scribe fait dire aussi à Guido : “ Je pouvais passer à ma chatte bien des choses que je ne passerais pas à ma femme.” Il était tout simple qu'E. Scribe fût partial pour les chats, étant né dans une maison de commerce à l'enseigne du CHAT NOIR.

Il faut citer encore, parmi les illustres amis des chats, Mahomet, qui avait une telle affection pour le sien, qu'il préféra couper la manche de sa robe sur laquelle son bien-aimé matou s'était endormi, plutôt que de le réveiller. C'est en mémoire de cet incident qu'un hospice pour les chats fut fondé à Damas par les disciples du prophète. Pétrarque n'aimait que Laure plus que sa chatte, qu'il fit embaumer à la mode égyptienne quand il eut la douleur de lui survivre. Un des plus charmants sonnets du Tasse est adressé à sa chatte. Le cardinal Wolsey, quand il s'asseyait sur son siège de chancelier pour donner audience, avait toujours son chat à côté de lui, etc., etc.

Naturellement, les *chats illustres* font en général partie de l'histoire des *hommes illustres* qui les ont aimés. A ce point de vue, M. Ross a très-bien pu rattacher sa monographie féline à la biographie universelle, sinon à l'histoire universelle. Les chats ont en lui leur Plutarque, comme ils avaient déjà leur Raphaël, qualification justement décernée à l'artiste suisse Gottfried Mind, élève d'un autre artiste, Frenderberger, qui se reconnut vaincu par Mind dans cette branche de son art.

On ne connaît, en Europe, que deux espèces de chats (*felis catus*). Le chat *sauvage* est une espèce plus grande d'un tiers environ que le chat *domestique*. Sous le rapport des couleurs du pelage, on admet comme une variété le *chat d'Espagne*, entièrement roux ou composé de mélange de roux, de noir et de blanc. Par la considération de la nature des poils, on distingue encore le *chat des chartreux* (poils fins et généralement d'un gris d'ardoise) et le *chat d'Angora* (poils longs et soyeux, couleur blanche, plus rarement tachetés). Ce sont les Européens modernes qui ont transporté le chat dans toutes les contrées de la terre, où il n'éprouve qu'une légère influence de la diversité des climats. Chez les anciens, le chat n'était commun qu'en Egypte : les

Grecs le connaissaient peu, car Aristote en parle à peine. Il était rare à Rome, heureusement pour le moineau de Lesbie.

L'Asie est plus riche en espèces de chats que l'Europe, c'est-à-dire en espèces de chats sauvages, qui ne sont pas susceptibles de s'acclimater en Europe; tels que ces chats *rugissant* et non *miaulant*, le lion, le tigre, le guépard, le mélas, le caracal, le chaus.

Nous disions que le titre du volume de M. Ross donnait déjà une idée de sa variété. Cette variété ressort encore mieux de la table des matières : *La zoologie féline.—Les calomnies contre le chat.—Mœurs et coutumes des chats.—Le chat de Whittington et autres chats voyageurs.—Les diverses espèces de chats anciens et modernes.—De quelques chats industriels.—De quelques chats aimables et des chattes qui furent de bonnes mères.—Des proverbes sur le chat.—Les chats amis des vieilles femmes.—De certains chats gourmands.—Des chats sorciers et des chats de sorcières.—Recensement des chats et commerce de la viande de chat, etc.*

Certes, voilà un sommaire qui indique assez que l'auteur du *Book of Cats* a cherché à intéresser à son sujet toutes les classes de lecteurs et lectrices—ceux et celles qui sont surtout curieux de légendes et de contes comme l'histoire admirable du Chat botté ; la vieille fille qui se console avec son angora d'avoir autrefois dédaigné le marquis de Carabas ou le fils d'un meunier \* ; le naturaliste et le chroniqueur ; enfin le grave statisticien lui-même, qui y apprend que, par suite d'un recensement spécial, la population des chats de Londres s'élève à trois cent cinquante mille, un chat en moyenne par maison ou un chat par trois habitants, chiffre double au moins du chiffre des chiens et qui pourrait bien un jour faire monter le chat au rang des contribuables à côté du chien.

Ce n'est pas précisément au hasard que nous avons choisi les extraits qu'on va lire ; notre choix a été guidé par l'auteur lui-même, qui les avait communiqués d'avance au journal hebdomadaire de Charles Dickens ; mais avant de lui céder la parole, nous allons réparer une omission bibliographique de M. Ross.

De toutes les légendes anglaises sur le chat, la plus célèbre est l'histoire de *Whittington et son chat*. M. Ross se contente de citer la

\* L'amour des vieilles filles pour les chats remonte aux âges mythologiques ; il était adoré par les Egyptiens, qui représentaient leur déesse Bubatès avec une tête de chat et faisaient desservir ses autels par des prêtresses vierges. Chez les Grecs, le chat était consacré à la chaste Diane, dont le pseudonyme Hécate est prononcé, en anglais, comme *a cat* (un chat). Les mythologues grecs prétendaient que Diane avait créé le chat pour ridiculiser le lion, créé par Apollon avec l'intention de faire peur à sa sœur.

ballade en vers avec un commentaire. Si nous y faisons seulement allusion, c'est que nous avons déjà reproduit autrefois la légende entière. Depuis ce temps-là a été publié un petit volume in-octavo dont l'auteur, savant archéologue, nous prouve, avec pièces à l'appui extraites d'anciennes chartes, que cette légende n'est ni un mythe ni un conte, mais bien une histoire authentique. Richard Whittington a existé et son chat aussi. Richard était un cadet de famille qui arriva pauvre à Londres, dans la seconde moitié du treizième siècle, y devint l'apprenti d'un riche marchand dont il épousa plus tard la fille, et quand il mourut, en 1422, il avait été en effet trois fois lord-maire, comme le lui avait prédit la voix des cloches. Plusieurs actes mémorables de son administration comme lord-maire et des fondations charitables lui méritèrent une statue après sa mort, une statue placée dans une niche de l'ancienne prison de Newgate et qui ne fut détruite qu'en 1666 par l'incendie qui consuma tout l'édifice. Or cette statue représentait Whittington avec un chat. Son portrait fait de son vivant et dont il ne reste malheureusement que la gravure, le représentait encore en robe de lord-maire, la main droite posée sur un chat. Selon M. Lysons, le chat de Whittington était donc un vrai chat et non, comme quelques-uns l'ont voulu dire, l'espèce de navire qu'on appelle encore *un chat*, ni même un navire qui aurait eu un chat pour figure à sa proue.

M. Lysons récapitule comme il suit tous les témoignages qui lui ont prouvé l'authenticité de la tradition qui attribue la fortune de Richard Whittington à son chat : 1° la tradition elle-même ancienne et généralement admise ; 2° la valeur et la rareté des chats domestiques à cette époque ; 3° diverses histoires qui attestent que d'autres personnages que Whittington firent fortune comme lui par un chat ; 4° les anciens portraits et les statues du célèbre lord-maire qui représentent le chat, quelques-unes de ces statues et quelques-uns de ces portraits pouvant remonter rationnellement à l'époque où Whittington n'était pas mort depuis longtemps, s'il n'était vivant encore.

Voici maintenant le titre de l'ouvrage de M. Lysons :

*The model merchant of the middle ages, exemplified in the story of Whittington and his cat, being an attempt to rescue that interesting story from the region of fable and to place it in its proper position in the legitimate history of this country, etc.* By the Reverend Samuel Lysons, M. A. (London, Hamilton.)

## II

### LE CHAT DANS LA POLYNÉSIE.

..... Lady Cust, le plus moderne des auteurs qui ont écrit sur les

chats, garde sur leur origine un silence prudent. Lorsqu'un animal quelconque parmi nos espèces domestiques, tel que le chameau ou le lama, ne se retrouve plus nulle part à l'état sauvage, ou que ses ancêtres présumés provoquent, comme dans le cas du chien et de la poule, un scepticisme plus ou moins justifié, tous nos raisonnements nous conduisent à une impasse, d'où nous ne pouvons sortir qu'en revenant sur nos pas.

Je ne puis croire qu'il ait jamais existé un chat réellement sauvage. La supposition implique une absurdité. A quelles jambes Minet, à l'état de nature, se serait-il frotté ? En l'honneur de qui aurait-il pu faire le gros dos, relever sa queue en panache et piétiner délicatement sur le même espace restreint ? Quel tapis de Kidderminster ou de Bruxelles aurait-il doucement éraillé d'une griffe acérée ? Dans quelle laiterie aurait-il écrémé le lait ? De quel garde-manger aurait-il pu dérober un faisán rôti ? Et si Minet n'eût accompli tous ou quelques-uns de ces exploits, aurait-il été un vrai minet ? Non ! non ! Je crois qu'entre Adam et Eve, assis sur un banc de gazon, un joli petit chat faisait la roue au soleil, et que devant le feu autour duquel se réunissait dans l'arche la famille de Noé, deux échantillons de la race féline sommeillaient les yeux à demi clos, les pattes repliées sous eux.

On me dira peut-être que notre angora provient de quelque animal sauvage des plaines de l'Asie centrale ; — généalogie commode, mais je n'ajoute pas plus de foi à cette théorie qu'à celle qui me fait le descendant de la grenouille comestible (*rama esculenta*). Le cannibalisme y trouverait une justification par trop facile. Voilà le résumé de la question. Remarquons toutefois que des chats devenus sauvages ne sont pas en réalité des chats sauvages et que leur témoignage serait récusé dans tout procès de généalogie.

La présence des chats dans les lieux où l'on n'en avait pas vu autrefois est expliquée par bien des auteurs, depuis les légendes obscures du moyen âge jusqu'aux récits historiques de nos jours. Le chat se plaît beaucoup à bord d'un navire ; il ne dédaigne pas de faire partie d'un équipage de bateau à vapeur, car la chaleur bienfaisante de la chaudière offre une ample compensation au désagrément que peut causer la poussière du charbon et des cendres. Ses compagnons de voyage l'estiment trop pour qu'ils le cèdent facilement. Une couple de petits chats nés en mer forme une offrande digne du roi d'une île de l'Océanie. En effet, des chats ont parfois singulièrement contribué à augmenter l'étonnement qu'excitait chez une peuplade isolée et sans culture l'arrivée de nos missionnaires modernes. Pendant l'audacieuse campagne de M. Williams en Polynésie, la femme d'un missionnaire, lors de leur première visite à l'île Rarotonga, prit avec elle un chat favori ; mais le matou, à l'aspect de ces nouveaux venus, s'enfuit dans les montagnes.

Un prêtre, nommé Tiaki, avait, sous l'influence des apôtres de la nouvelle religion, détruit son idole. Sa cabane était à une certaine distance de l'établissement, et à minuit, pendant qu'il dormait, étendu sur une natte, sa femme, qui veillait près de lui, songeant aux singuliers événements de la journée, vit avec effroi deux larges étincelles briller sur le seuil de la porte. Une voix mystérieuse et plaintive la frappa en même temps de surprise et de terreur. Elle éveilla son mari et lui reprocha amèrement d'avoir brûlé leur dieu, qui venait, disait-elle, tirer vengeance de ce crime.

“ Lève-toi et prie ! ” s'écria-t-elle.

Le mari, en s'éveillant, vit à son tour l'étrange lueur et entendit le même son mystérieux. Il commença par répéter l'alphabet avec force vociférations, afin d'obtenir contre le courroux de Satan la protection des puissances supérieures. Le chat à cette incantation, ne fut pas moins effrayé que le prêtre et sa femme ; laissant le couple sacerdotal s'extasier de l'efficacité de l'exorcisme, il se réfugia de nouveau dans la montagne. L'apparition nocturne d'un chat avait presque relevé une idole renversée !

Dans ses pérégrinations subséquentes, notre matou, espérant peut-être trouver une compagne indigène, arriva au district des Satanées ; et comme le *maral* ou temple s'élevait dans un lieu retiré où de grands arbres projetaient une ombre épaisse, Tom admira le paysage et, désireux de fréquenter la bonne société, établit sa résidence auprès des idoles de bois. Quelques jours plus tard, il vint un prêtre accompagné d'un grand nombre de fidèles, pour présenter une offrande aux prétendues divinités. Dès que la porte s'ouvrit, Tom poussa, en guise de salutation, un respectueux miaulement. Le prêtre, peu fait à une semblable politesse, n'eut garde d'y répondre par une politesse analogue, et s'échappant du sanctuaire, il cria à ses compagnons : “ C'est un monstre sorti de l'abîme des flots ! ” Nos dévots se hâtèrent de regagner leurs demeures, rassemblèrent des centaines de leurs frères qui s'affablèrent du casque de guerre, et s'armèrent de lances, de massues et de frondes. Une couche épaisse de charbon noircissait leur corps. Ces préparatifs terminés, ils vinrent en hurlant attaquer l'ennemi. Tom, alarmé par cet attirail formidable, passa d'un bond à travers la porte, et, s'élançant parmi les guerriers épouvantés, les dispersa dans toutes les directions. Vers le soir et pour ranimer leur courage, ces braves se livraient au divertissement d'une danse guerrière. Le pauvre Tom, dont le cœur était sans fiel, se glissa au milieu d'eux, croyant assister en simple spectateur à ces ébats. La foule se sauva de nouveau avec terreur, tandis que les noirs héros se jetèrent sur leurs armes et poursuivirent le malheureux chat ; mais le monstre *marin* se trouva trop agile pour eux.

Quelques heures plus tard, quand le calme fut rétabli, Tom voulut encore et très-imprudemment tenter une seconde visite domiciliaire. Au plus fort de la nuit, il entra dans une maison, se glissa sous une couverture, et s'y endormit bientôt avec toute une famille d'indigènes, jusqu'à ce que l'hôte, dont il avait ainsi surpris l'hospitalité, s'éveilla au bruit de ses ronrons répétés et, croyant avoir affaire à un autre monstre, ferma la porte, fit lever tout le monde et alluma des torches pour reconnaître l'importun visiteur. Le pauvre Tom, fatigué des deux combats de la veille, dormait profondément, lorsque les guerriers l'attaquèrent avec leurs lances et leurs massues, le tuèrent et se crurent des héros.

Mais les chats, bien qu'on les ait parfois maltraités et mal compris, semblent avoir constitué pour cette contrée, comme autrefois le chat de Whittington, une importation des plus précieuses. L'exercice d'un métier utile était, pour M. Williams, un moyen de prosélytisme; le pasteur chrétien ne dédaignait pas de se faire forgeron; mais les rats, qui dévastaient Rorotonga, portaient le plus grand dommage à ses travaux. Il avait vainement fabriqué un soufflet en peau de chèvre; les rats se rassemblaient pendant la nuit et dévoraient le cuir jusqu'à la moindre parcelle. Le missionnaire, en visitant le lendemain son atelier, ne retrouvait que les planchettes, seuls débris du soufflet.

Cependant il ne fut pas permis aux rats de triompher toujours et toujours. Les missionnaires étant allés faire une visite à l'île voisine d'Aitutaki, retournèrent à Rarotonga avec une bizarre cargaison, composée principalement de porcs, de noix de coco et de chats. Le roi s'adjudgea environ soixante et dix des premiers et un nombre plus considérable des derniers. Les chats étaient si précieux qu'un seul constituait un vrai trésor, car les rats pullulaient d'une façon si extraordinaire, que les explorateurs chrétiens ne s'asseyaient jamais pour prendre leur repas, sans avoir préalablement chargé au moins deux serviteurs d'écarter ces animaux de la table. Lorsqu'ils s'agenouillaient pour la prière en commun, ces hôtes incommodes grimpaient sur eux sans merci; ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'on les empêchait de s'établir dans les lits. Un matin, la servante occupée à ranger une chambre poussa un grand cri; on accourut effrayé et l'on trouva quatre rats qui s'étaient glissés sous l'oreiller de M. Williams, jugeant sans doute l'endroit propice pour y prendre leurs ébats ou y dormir à leur aise. Ils payèrent de leur vie cette irrévérence audacieuse. D'autres membres de la mission avaient à souffrir de plus grandes avanies et d'un genre différent.

M. et Mrs. Pitman avaient des malles recouvertes en peau, auxquelles les rongeurs firent subir le traitement qu'ils avaient infligé au

malheureux soufflet de forge. Mrs. Pitman ayant, un soir, négligé de mettre ses souliers en lieu sûr, les chercha vainement le lendemain : les rats, dans leurs razzias nocturnes, les avaient complètement dévorés, cuir et semelles ; or, la perte d'une paire de souliers n'est pas, sur une île déserte de la mer du Sud, un dommage de médiocre importance ! En cette circonstance, ce fut la goutte d'eau qui fait déborder le vase : on lança contre toute cette race un décret d'extermination. Après la fermeture des chasses, hommes, femmes et enfants s'armèrent de tout ce qu'ils purent trouver d'instruments de destruction ; le signal fut donné et une Saint-Barthélemy de rats commença. Des paniers faits de feuilles de cocotier, de cinq à six pieds de hauteur, devaient recevoir les corps. Trente de ces cercueils furent remplis en moins d'une heure. Malgré cette destruction, les légions des rats ne paraissaient pas avoir souffert la moindre diminution, aussi l'arrivée des chats fut pour l'île un immense bienfait, d'autant plus que les chats eurent pour auxiliaires les porcs, dont l'extrême voracité s'accommodait parfaitement de ces rongeurs.

L. R. (*Household Words.*)

A continuer.

## LE MARIAGE CIVIL EN FRANCE.

Il n'y a pas à se gêner avec le mariage civil ; la presse catholique peut en parler et le juger librement sans s'exposer à la banale accusation de dénigrer les institutions du pays. Des plumes officielles ont pris les devants. M. Batbie, professeur à la Faculté de droit de Paris, lisait, en 1866, à l'Académie des sciences morales et politiques, un mémoire où il dénonçait un des résultats les plus intolérablement oppressifs de notre législation matrimoniale. Il n'est pas inutile de noter que ce n'était point d'un intérêt purement catholique que s'était ému M. Batbie. Ce publiciste paraît avoir, en religion, des opinions plutôt que des croyances ; il se déclare déiste, sans plus approfondir. C'est au point de vue du principe général de la liberté de conscience qu'il s'était placé, et il se bornait à réclamer que ce principe fût appliqué sans arrière-pensée et sans perfidie, appliqué à tous les citoyens, en un mot, même aux catholiques.

La critique de M. Batbie mettait le doigt sur la plaie vive. Elle portait sur les dispositions de nos lois qui ne permettent aux catholiques de recevoir la bénédiction nuptiale et de s'unir sacramentellement, qu'après l'accomplissement de l'acte civil à la mairie. Cette antériorité obligée



du mariage civil fait injure au mariage sacramental, qu'elle subalternise et qu'elle réduit à n'être juridiquement qu'une sorte de superfétation. Mais là n'était pas le grief dont se préoccupait M. Batbie; il signalait un inconvénient d'un autre ordre et un danger infiniment grave, en effet, infiniment alarmant, dans la priorité forcée du mariage civil. Cette priorité peut mettre une femme chrétienne à la discrétion d'un conjoint libre penseur qui, se tenant pour suffisamment marié par le maire, refuserait après, par forfanterie d'incrédulité, de condescendre à la superfluité du mariage religieux.

Nous ne croyons pas pour notre part qu'une semblable situation fût sans issue, et que le droit de la femme restât désarmé devant l'inqualifiable félonie de l'homme, qui ne craindrait pas d'abuser ainsi de la foi qu'elle lui a donnée que sous la condition expresse ou tacite de l'union sacramentelle. M. Bressoles, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, et, avec lui, le plus éminent, sans contredit, de nos jurisconsultes modernes, M. Marcadé, ont irréfutablement démontré qu'il y aurait lieu, en pareil cas, à faire une large et intelligente application de l'art. 180 du Code Napoléon en prononçant l'annulation du mariage civil. Nous reviendrons, comme de raison, sur ce point capital. Mais il faut compter avec les timidités et les fluctuations de la jurisprudence. Nos tribunaux ont une répugnance notoire pour les solutions hardies qui taillent dans le vif. Ils se renferment volontiers dans l'interprétation littérale des textes. La justice est aléatoire; elle l'est surtout quand, pour rendre une bonne et loyale justice, les juges doivent s'élever aux vastes conceptions et à l'économie supérieure du droit.

En somme, devant le refus persévérant du mari de se prêter à la bénédiction nuptiale, une femme pure et jusque-là honorée pourra se trouver irrévocablement liée par un mariage qui, pour elle, n'existe que nominale, et ne couvre qu'un concubinage que la religion condamne et que l'opinion flétrit. Dans notre chevaleresque pays de France, une vierge chrétienne pourra être vouée au viol sous le couvert de la loi et pour la plus grande gloire des principes de 89 qui ont sécularisé le mariage!

Il ne s'agit point ici d'une thèse d'école et d'un péril hypothétique; le fait s'est présenté et la question s'est produite trois fois, à notre connaissance, devant les tribunaux: devant le tribunal de Trèves, à une date déjà ancienne; en 1847 devant la cour de Montpellier, et devant la cour d'Angers en 1859. Il n'est pas sans vraisemblance que le même crime intime se soit répété plus souvent; des épouses ainsi sacrifiées ont pu se résigner en silence ou préférer une séparation amiable à l'éclat d'un procès.

Ajoutons que des faits qui ont pu n'être jusqu'à présent que des

exceptions et des excentricités, pourraient bien se multiplier et prendre des proportions menaçantes. N'avons-nous pas très notoirement de lugubres associations de solidaires formées en vue de généraliser la pratique des enterrements civils ? Ces affiliations sont à peine occultes ; c'est un secret à fleur de terre. Livrés à eux-mêmes, les plus fanfaron pourraient faiblir, avoir un bon mouvement, un bon retour et vouloir mourir dans les bras de l'Eglise. L'affiliation est une assurance mutuelle contre ces défaillances dans le mal, contre ces retours suprêmes de la foi religieuse ; elle tend à outrance, elle force le ressort et soutient le factice courage de l'impiété finale. Pourquoi ne se formerait-il pas des affiliations du mariage civil, dont les membres se lieraient par le serment de ne pas faire bénir leur union par l'Eglise ? L'association créée est une force artificielle, mais très effective ; il n'est rien de tel pour comprimer les soubresauts de la conscience, pour dénaturer l'homme et le rendre insensible aux influences de la famille et aux larmes des femmes. Sans être le moins du monde alarmiste, il est permis de croire que le danger peut grandir et qu'il est urgent d'aviser.

La réforme indiquée par M. Batbie était de la plus grande simplicité. Il proposait d'obliger le maire à interpellier les futurs conjoints sur le point de savoir s'ils ont ou non l'intention de faire consacrer religieusement leur union.—Si les futurs répondaient négativement, le mariage civilement contracté serait définitif.—Si, au contraire, les futurs exprimaient la volonté de s'unir catholiquement, le mariage à la mairie ne serait que conditionnel. Il ne deviendrait irrévocable qu'au moment de la bénédiction nuptiale et, resterait comme non avenu si le mariage sacramentel n'avait pas lieu.

Cette solution, sans donner absolument satisfaction aux délicatesses du sentiment catholique, garantirait, il faut le reconnaître, notre liberté et nos intérêts essentiels de conscience. Si elle était adoptée, les félonies, les fraudes odieuses dénoncées par M. Batbie et dont l'opinion catholique s'est émue, ne pourraient plus se reproduire. Nous aurions ce contentement de n'être bien mariés, dûment et définitivement mariés qu'à l'Eglise. La formalité qui s'accomplit à la mairie ne serait plus qu'un préliminaire, quelque chose comme un acte public de fiançailles. Quoique venue du camp de la libre pensée, la réforme proposée était sérieuse, effective, et devait être prise en considération. Il n'en a plus été question depuis 1866 ; le grain n'a pas levé et nul en haut lieu n'a pris l'idée sous son patronage : il ne s'agissait que de la liberté des catholiques et de la pudeur des vierges chrétiennes.

Le *statu quo*, toutefois, n'est pas tolérable ; il opprime et humilie la catholicité ; il recèle un danger qui tend à grandir. Des puristes de légalité ont reproché au projet de réforme de M. Batbie, d'imprimer

au mariage civil un caractère conditionnel et provisoire, qui répugne à la nature de l'union conjugale. Un catholique du département de la Loire, homme de foi courageuse et de l'esprit le plus distingué, veut bien nous communiquer la pensée d'une autre solution, qui ne se heurterait pas aux mêmes objections que la réforme proposée par M. Batbie.

Le mariage civil ne serait infirmé à aucun degré et demeurerait définitif dans tous les cas. Il continuerait de produire et de produire seul les effets juridiques qui y sont attachés, relativement au droit respectif des époux, ainsi que relativement à la légitimité des enfants et à leurs droits sur l'hérédité paternelle ou maternelle. Notre correspondant de la Loire ne propose de modifier qu'un détail : *Les catholiques useraient du mariage civil à leur convenance, avant ou après la bénédiction nuptiale, ou même pas du tout s'il leur plaisait de s'en passer.*

Il n'y aurait dans cette situation aucune infraction sérieuse à la loi. La loi du mariage civil est essentiellement *permissive* et facultative ; elle n'oblige personne à se marier, et n'inquiète en aucune façon les libres couples qui vivent dans une liaison extra-matrimoniale. Les époux catholiquement unis réclameraient simplement la même quiétude et la même mesure de liberté. Ils ne prétendraient d'ailleurs, jusqu'à l'accomplissement du mariage civil, ni à la puissance maritale, ni à la puissance paternelle sur les enfants, à aucun des droits en un mot attachés à l'union légale ; ils se contenteraient que leur union fût consacrée par la religion, sanctionnée et honorée par les mœurs.

Il serait impossible de formuler contre cette solution une seule objection inspirée par un intérêt ou par un sentiment avouable.

Elle arrangerait tout et ne dérangerait rien à l'économie générale de notre législation. Le principe de la sécularisation du mariage ne serait nullement entamé, le mariage civil demeurant la seule union conjugale reconnue par la loi. Il n'y aurait d'écartée que la priorité obligée de ce mariage civil ; en d'autres termes, il n'y aurait de moins dans le système actuel qu'une vexation et une taquinerie pour les catholiques.

Les lois ne sont pas faites, que l'on sache, pour vexer les citoyens ; leur objet est de donner satisfaction aux droits, c'est-à-dire au légitime exercice de la liberté de chacun. Lorsqu'une disposition de la loi ne crée qu'un embarras et n'est qu'un obstacle aux droits, on n'est pas factieux pour en réclamer la suppression.

---

On se marie civilement, parce qu'il n'existe que ce moyen d'assurer, dans l'ordre légal, la légitimité des époux et celle des enfants. Cette raison est très déterminante et suffit parfaitement pour que le mariage

civil ne soit pas délaissé et ne tombe pas en désuétude. La loi invite au mariage civil par les avantages qu'elle y a exclusivement attachés ; elle n'a pas le droit d'aller au-delà. Toute pression, toute contrainte en pareille matière répugne à la nature des choses, et fait violence aux principes qui meuvent et vivifient les sociétés chrétiennes.

Il faut reculer jusqu'à la civilisation païenne pour rencontrer une législation coercitive en matière de mariage. Les Césars étaient placés par la Constitution de l'Empire au-dessus des lois, au-dessus même des lois de la raison et de la nature humaine. Une omnipotence sans contradiction, sans limites et sans garde-fous leur donnait le droit de faire sur l'humanité l'essai de toutes les utopies et de toutes les anomalies. Auguste publia sa fameuse loi Pappia Poppœa, qui contraignait les citoyens à se marier.

Les célibataires étaient traqués ; après la dissolution d'un premier mariage par la mort de l'un des conjoints ou par le divorce, on n'était point quitte ; l'époux veuf ou divorcé n'avait qu'un court répit pour convoler à de nouvelles noces. La loi Poppœa réclamait le mariage comme une dette des citoyens envers l'État ; elle en avait fait une sorte de service public, une mise en réquisition permanente des deux sexes, une corvée sans trêve et sans espérance de libération. Le remède était extrême, mais l'empire se dépeuplait ; ce qu'on trouvait le moins à Rome c'était des Romains ; il fallait à tout prix refaire de la race. Auguste caressait même la chimère de refaire des mœurs avec sa loi.

Cette violente utopie de l'omnipotence césarienne était incompatible avec le christianisme, qui glorifie les vierges et honorent l'état de viduité. Constantin abolit la loi Pappia Poppœa, qui périt pour ne plus se relever. Tous les législateurs depuis Constantin ont favorisé le mariage, aucun sur une terre chrétienne n'avait eu l'extravagante prétention de l'imposer. La liberté sur ce chef est absolue et ne supporte pas de dérogation. Notre loi française paraît respecter, en général, ce principe de liberté ; elle ne frappe le célibat d'aucune incapacité juridique particulière ; elle n'inquiète en aucune façon les couples vivant en concubinage, et n'exerce, directement ou indirectement, nulle pression pour les obliger à régulariser à la mairie ce que leur commerce peut avoir d'incorrect.

C'est à souhait : la liberté de mal faire est amplement garantie ; mais tout change d'aspect et le principe est subverti dès qu'il s'agit de la liberté du bien. Notre législation a deux poids et deux visages ; Débonnaires aux liaisons libres elle est de fer pour les unions catholiques. Elle laisse en repos les concubinaires et s'abstient absolument de les contraindre au mariage civil.

Elle contraint les couples catholiques en les forçant à acheter à ce

prix le droit de s'unir par le mariage sacramente'. Qui expliquera cet illogisme énorme ? On peut avec assurance mettre au défi les légistes d'en donner une explication avouable. Il ne peut être sérieusement question du prétexte de sauvegarder le mariage civil ; toute l'économie légale de la famille porte sur cette unique base ; tout le réseau des droits d'hérédité est attaché au mariage civil ; en voilà plus qu'il n'est nécessaire pour arcbuter et maintenir debout l'institution.

Le surplus est un luxe d'intolérable tyrannie. L'article 54 de la loi organique, qui a posé la règle de l'antériorité obligée du mariage civil par rapport au mariage religieux, et les articles 199 et 200 du Code pénal, qui punissent de l'amende, de la prison, voire de la détention en cas de récidive le prêtre qui bénirait une union non précédée du mariage civil ; tout cela n'est que vexation pure, avanie gratuite à la religion et à la liberté des catholiques, sans profit, sans utilité justifiable pour aucune autre liberté.

Serait-ce la peur qui se cache sous cette légalité taquine ? Craint-on que les mœurs soient plus fortes que les lois, que le mariage civil soit négligé ; que les époux catholiquement unis se tiennent pour suffisamment assurés de leur mutuelle fidélité et de l'estime publique, et prennent l'habitude de se passer de l'office du maire ? Si c'était cela, la loi serait jugée. Les lois se règlent sur les mœurs, et ce n'est pas aux mœurs à se modeler sur les lois. Il n'y a que les despotes et les démocrates à outrance qui aient jamais entrepris de tailler la nature morale de l'homme sur le modèle et les dimensions de la loi, et de faire rentrer, bon gré mal gré, l'humanité dans le moule d'une légalité violente.

Dans les sociétés chrétiennes du moyen âge, les seules qui aient jamais été libres, on n'avait point connu ce fatal divorce, cette lutte persévérante entre les lois civiles et les mœurs, par la raison fort naturelle que les lois étaient les coutumes, c'est-à-dire les mœurs elles-mêmes. Sous le régime coutumier, la loi répond simplement aux besoins sociaux et individuels. Elle n'est qu'un moyen de donner satisfaction aux droits de tous et d'assurer à chacun le libre et légitime exercice de ses facultés. C'est une règle qui s'explique d'elle-même, en un mot, et rend compte de son utilité, de sa moralité, de sa raison d'être.

Dans les pays simplement ou principalement régis par la coutume, la loi est au service de la société et des mœurs, ce qui est l'ordre naturel des choses ; dans les pays où le pouvoir légifère immodérément, la société est au service de la loi, ce qui est le contraire de l'ordre naturel et le renversement de la liberté. La monarchie française, dans sa période d'absolutisme, donna abusivement dans le travers de légi-

férer ; elle fit infiniment trop la loi, au lieu de conserver, ce qui aurait mieux valu, les lois traditionnelles et toutes faites.

La Révolution a donné de désastreux développements à cette maladie légiférante : elle a enfanté des milliers de décrets, et nous a dotés d'assemblées législatives permanentes qui ne font autre chose que refondre et régénérer tous les jours la société. Dans l'ordre nouveau issu de la Révolution, la loi n'est plus qu'une règle impérative qui s'impose aux gouvernés ; elle est, parce qu'elle est ; c'est une sorte de fétiche qui veut être obéi et adoré pour lui-même.

La démocratie pousse aveuglément dans ce courant de la toute-puissance des législateurs, et de l'obéissance passive, de la résignation idiote aux décrets, quels qu'ils soient, votés par les assemblées populaires. Il n'y a que la conscience catholique qui résiste et marque une limite aux pouvoirs humains.

Elle discute, mais subit sans révolte les lois injustes qui ne violent que la propriété et ne lésent que des intérêts matériels. Elle ne capitule pas dès qu'il s'agit de la liberté du devoir et du respect de la loi de Dieu. Les catholiques n'aquiesceront jamais que sous cette immense réserve à l'absolutisme de la loi. L'axiome souvent répété par les légistes : *dura lex, sed lex*, est une maxime d'esclave qui leur répugne.

Une loi qui n'a d'autre mérite que d'être incommode ou vexatoire, et qui ne se recommande par aucune utilité sociale, une telle loi n'a de la loi que le nom ; elle n'est qu'une anomalie, dont les législateurs doivent se hâter de faire justice, sous peine de déconsidérer la légalité et de fausser, de pervertir absolument dans les masses le sens du droit.

La disposition des articles organiques qui a établi la règle de la priorité du mariage civil, porte au premier chef ce caractère ; elle ne se justifie par aucune raison honnête et qu'on puisse avouer, elle n'est qu'un embarras ou une ombûche. Ne fût-ce que dans l'intérêt de la dignité de notre législation, il serait grandement temps d'en affranchir les catholiques.

PH. SERRET.

(A continuer.)

---

\*.\* Lorsqu'on met les places à l'enchère, on met l'honneur, la liberté, les vertus au rabais.—DE SACY.

\*.\* L'égoïsme rabaisse l'homme, le concentre en lui-même au lieu de l'élever, de le développer.

\*.\* La laideur peut devenir plus aimable et plus aimée que la beauté, lorsqu'elle se rachète par la bonté.

---

## LA LIBERTÉ

DE

# L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

---

Au retour d'une longue visite pastorale et au lendemain d'une grande cérémonie publique, je dispute un jour à mes devoirs pour lire tout ce qui a été écrit *pour* ou *contre* mon dernier travail : *les Alarmes de l'Épiscopat justifiées par les faits* : et je me sens pressé de vous remercier de m'avoir si bien défendu contre des écrivains, qui, entre autres iniquités de polémique, m'ont représenté, à ma grande surprise, comme un adversaire de la liberté de l'enseignement supérieur.

Depuis trente années, je combats pour la liberté de l'enseignement ; je continuerai jusqu'à la fin de ma vie, et, quand je ne serai plus, mes écrits combattront peut-être encore pour la même cause, jusqu'à ce que ce grand principe ait enfin pris dans les lois de notre pays la place qui lui appartient, et que les catholiques ont toujours voulu lui donner \*.

Mes contradicteurs nous méconnaissent donc étrangement. Mais ce serait peu de chose s'ils ne méconnaissaient encore plus la question elle-même, prouvant, je leur en demande pardon, qu'ils n'en savent pas le premier mot.

J'ai l'habitude de faire deux parts dans tout ce qui est écrit contre

\* Il est bon de rappeler ici à nos adversaires de bonne foi deux faits qu'on oublie trop aujourd'hui : c'est d'abord qu'une des premières préoccupations de M. de Falloux, devenu ministre de l'instruction publique, fut d'organiser la liberté de l'enseignement secondaire et primaire : et ce projet de loi une fois formulé, il entreprit la même œuvre pour l'enseignement supérieur. Il créa à cet effet une commission composée d'hommes de tous les partis, et formée avec un esprit plus large et plus libéral, certainement, que ne le feraient aujourd'hui nos adversaires. Cette commission fut aussitôt réunie, et M. de Falloux présida la première séance. Après sa démission, aucun de ses successeurs ne reprit cette œuvre énergiquement commencée.

Le second fait, c'est qu'en même temps que M. de Falloux formait cette commission officielle, les défenseurs de la liberté d'enseignement constituaient dans le même but un comité de l'enseignement libre, dont le président était M. le comte Molé ; les vice-présidents, M. de Montalembert et M. de Vatimesnil, et le secrétaire général, M. Cochin, dont plusieurs de nos collègues et moi étions membres, et dont le premier travail fut un projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Le rapporteur était M. le comte Beugnot. J'ai sous les yeux ce projet de loi qui fut alors imprimé.

moi, la part des injures, afin de les oublier, la part des raisons, afin de les discuter. Je fais ce triage avec un soin religieux, mais aussi avec une certaine curiosité : comme un chimiste attentif étudie le titre, la nature, la valeur des substances qu'on lui présente, et pèse avec exactitude ce qu'elles contiennent de matières utiles enfermées dans des scories inutiles ou impures, je fais, dis-je, ce triage, afin de me rendre compte des doses d'erreur, et des degrés de vérité dont se compose l'esprit public.

Eh bien ! j'avais déjà eu occasion de le dire, et je le répète avec tristesse, le niveau du bon sens, simple et droit, baisse étrangement, au moins dans la controverse actuelle. Le mot d'ordre ou le courant, c'est évidemment de donner des injures pour des raisons et de prendre les raisons pour des injures. Dans les polémiques habituelles, je me tiens pour content lorsque les injures et les raisons se partagent par moitié. Cette fois, la proportion des injures s'élève si haut, que j'ai peine à en extraire, c'est le seul mot possible, deux ou trois arguments, qui ne se tiennent même pas debout.

Ah ! je suis loin de triompher de cette façon de discuter qui devient commune ! j'en gémis profondément.

C'est le malheur des révolutions d'exclure des discussions publiques les hommes compétents, et du langage les expressions propres. Trop souvent ceux qui parlent ne savent pas assez ce dont ils parlent, ou bien, ayant à naviguer entre les écueils de lois, je ne dirai pas insidieuses, mais équivoques, ils s'habituent à employer des expressions douteuses, intermédiaires, quelquefois à peine intelligibles, et se jettent dans ces grandes généralités vagues, qui font toujours de l'effet sur une catégorie, énorme, il est vrai, de lecteurs, dupes de ce qui semble profond ou grandiose.

Les discussions deviennent alors inextricables. Au lieu d'échanger des idées, on est poursuivi d'insultes, assourdi de niaiseries. Figurez-vous Babel pendant la nuit, la confusion dans les ténèbres.

Tâchons de dissiper ces nuages, appelons les choses par leur nom, et pour resserrer le débat, ne répondons qu'aux dernières polémiques sur *la liberté de l'enseignement supérieur*, laissant pour cette fois, un moment, tout le reste.

Sur ce point si grave, la dernière polémique prouve que nos adversaires ignorent trois choses :

Les premières règles de la liberté ;

Les premières notions de la législation française ;

Les premiers principes de l'éducation de la jeunesse.

## I

Quoi ! voici des citoyens qui adressent une pétition au Sénat. Ne



méritent-ils pas des éloges ? Sont-ils communs en France, les hommes qui, selon la belle parole anglaise, font avec un noble désintéressement de *l'affaire publique leur affaire privée*, et soutiennent tout haut, par les moyens légaux, une opinion qui leur est chère, parce qu'ils la croient juste et utile au pays ?

Non, ces citoyens qui usent de la liberté seront traités comme des dénonciateurs.

Voici des évêques qui, obéissant aux devoirs de leur charge, responsables devant Dieu, devant les familles, devant l'Etat, signalent des innovations dangereuses, abritées sous des noms qui les déguisent et sous un patronage officiel. On répand dans les écoles, dans l'enseignement de la jeunesse les plus déplorables doctrines ; et on s'irrite que les pasteurs crient au loup, comme si la première des libertés n'était pas la légitime défense !

Ils en appellent à un juge qu'on ne peut récuser : à l'opinion publique, informée, éclairée, éveillée sur des périls qui se préparent dans l'ombre, dans le silence, par des mains habiles et puissantes : Non, ces évêques qui usent de la publicité sont des inquisiteurs.

Et pourquoi donc s'il vous plaît ?

Ces Français usent évidemment d'un droit commun à tous les Français ; ces évêques remplissent de plus le devoir de leur ministère, n'importe, il faut étouffer leur voix, parce que ce sont des catholiques.

En d'autres termes, parce qu'ils ne sont pas de votre avis.

Quoi ! vous nous accusez d'être les adversaires de la liberté, et c'est ainsi que vous la pratiquez vous-mêmes !

Faut-il donc vous rappeler que les deux règles élémentaires de la liberté politique sont celles-ci : *publicité, droit commun* ? Vous les violez à la fois toutes les deux ; vous vous récriez contre la publicité, vous n'admettez pas le droit commun, et vous êtes pris entre ces deux points si graves, sur le fait, et en flagrant délit.

Vous vous défendez en prétendant que l'Eglise ne demande la liberté que pour elle seule. Autre équivoque, autre calomnie.

Il est vrai, l'Eglise parle pour l'Eglise ; et chaque croyance, chaque opinion, chaque individu, soyez sincères, agit de même : c'est ainsi que, devant le juge, chaque plaideur plaide son propre droit ; mais, en faisant triompher le principe du droit, ce sont tous les droits à la fois qu'il sauvegarde.—Et d'ailleurs combien de fois aussi l'Eglise n'a-t-elle pas plaidé le droit des autres ? le droit des faibles contre les forts, le droit des opprimés, des enfants, des femmes, des pauvres, des esclaves ?—Et l'Etat, chargé d'assurer les droits de chacun et la paix de tous, organise la liberté, et en trace les limites. Or, en prétendant que l'Eglise ne parle que pour l'Eglise,—ce que vous faites vous-mêmes, qui que vous

soyez, si vous aviez une doctrine,—vous oubliez d'ajouter que l'Eglise vit et s'accommode depuis dix-huit cents ans, et sur toute la surface du monde, et à l'heure qu'il est, aux Etats-Unis comme en France, avec tous les régimes politiques, faits de main d'hommes. Elle s'occupe de sa mission, défend ses justes droits, accomplit ses devoirs, et laisse les souverains et les peuples arranger à leur guise leurs constitutions éphémères. Elle n'est l'adversaire que de l'iniquité et de l'oppression.

Pourquoi donc craignez-vous que la loi accorde à l'Eglise la liberté qu'elle demande, quand la loi accorde à d'autres la même liberté ? Je vais vous le dire :

Il y a deux aveux singuliers renfermés dans vos craintes.

En premier lieu, vous vous apercevez que vous devenez peu à peu les maîtres. Le pouvoir, au moins dans l'instruction publique, est à un de vos amis, et vous trouvez doux d'en user, et de nous battre par la main du plus fort, dont vous dirigez les coups.

En second lieu, vous savez bien que la nation, que les familles, que les pères et les mères, vont à l'Evangile et à Jésus-Christ dès qu'ils sont libres. Vous savez bien que nos écoles sont pleines dès qu'elles sont ouvertes, et, par peur de l'Eglise, vous finissez par avoir peur de la liberté, et vous chargez l'Etat de combattre pour ceux qui vous déplaisent. Je vous prends ici, je vous prends encore en flagrant délit d'appel à l'arbitraire contre nous.

Vous dites que je vous dénonce ! non, je vous démasque.

En voulez-vous une preuve encore, toute récente, d'hier ? Voici un article sur l'enseignement libre, publié dans la Revue de *Philosophie positive* (mai-juin 1868) : j'y lis ces paroles : “ Si c'est pour redevenir catholiques.... qu'on demande la création des écoles libres, nous qui voulons nous éloigner autant qu'il est possible du passé, nous n'avons rien à voir à cette liberté ; nous devons même lui préférer un état de choses qui n'est certes pas bon, mais enfin où la puissance théologique est singulièrement limitée...”

“ Voyez ce qui se passe en Belgique : l'enseignement y est libre où à peu près : ce qui se traduit par ce fait que les universités catholiques et spiritualistes s'emparent de toute la jeunesse.... Même dans l'enseignement supérieur, la liberté ne peut que nous convaincre de la puissance du parti conservateur, le théologisme prendrait le dessus.”

Et c'est vous qui dites que je suis un inquisiteur, invoquant contre ceux que je redoute les sévérités de la loi. Et que faites-vous donc vous-mêmes, prétendus chevaliers de toute liberté, qui la réclamez pour ceux qui nient Dieu, et qui la refusez à ceux qui l'adorent ?

## II

Il me semblait, du moins, que nous pouvions être d'accord sur le terrain de l'enseignement supérieur.

Car ici nous sommes en face du monopole pur et simple, monopole exclusif et obligatoire.

L'Etat qui n'a pas d'enfants à lui, pas de finances qui ne soient les nôtres, l'Etat a seul, dans l'enseignement supérieur, des Facultés, des professeurs, et des commissions d'examen, payées avec notre argent, et par lesquelles nos enfants sont obligés de passer. Ce n'est pas seulement l'*instruction* obligatoire qu'on rencontre ici, c'est l'*école* obligatoire : telle école, à l'exclusion de toutes les autres, tels professeurs, à l'exclusion de tous les autres.

Où seulement peut-on étudier le droit ? Dans vos écoles : la médecine ? dans vos écoles ; se préparer aux grandes carrières ? dans vos écoles. Le haut enseignement philosophique, historique, scientifique, esthétique est entre vos mains, vos seules mains, on ne le reçoit que de vous, pas d'ailleurs.

L'Etat est ici juge et partie, législateur et docteur ! il a le monopole des Facultés, comme il a d'autres monopoles ; celui du tabac, des postes et de la poudre à canon. Je n'ai certes nulle envie de m'écarter ici de la gravité que demande le sujet qui nous occupe, ou de déprécier une institution que je voudrais voir plus grande encore, plus ferme, plus stable, moins livrée aux périls du changement et de la mobilité. Mais enfin, dans cette haute administration, qui, sans rester immobile, devrait apporter tant de constance et de maturité dans ses vues et dans ses plans, que voyons-nous ? Les plus singulières variations, et quelquefois les plus contradictoires.

Dans cet hôtel où siège ce puissant fonctionnaire, qui est le protecteur de toutes les écoles, grand-maître de quelques-unes, administrateur de la philosophie, des sciences et des lettres, distributeur des méthodes, censeur et propagateur des livres, et que l'on nomme le ministre de l'instruction publique, tantôt il entre un personnage suspect de croyances chrétiennes, tantôt il se glisse un personnage suspect de vive hostilité contre l'Eglise. Selon ses caprices le vent tourne, les doctrines se métamorphosent et se nuancent plus ou moins entre les mains de professeurs intelligents, selon les couleurs du grand maître ; et tout l'effort des habiles est de porter à ce sommet élevé l'homme qui les représente le mieux. Mais après tout qu'importe l'homme ? et à quoi bon le changer ? et quel beau profit, quel prix insignifiant d'efforts laborieux, si le système reste le même ?

De cette sorte, tout l'enseignement supérieur de nos enfants, à l'âge le plus important, est entre les mains de l'Université, et toute l'Université

entre les mains d'un homme placé à sa tête par les hasards de la politique ou de la faveur : voilà la loi depuis bien longtemps.

J'affirme que tous les esprits vraiment libéraux, dans l'Université elle-même, sont maintenant d'accord pour déplorer ce système, pour condamner nettement l'intervention omnipotente et exclusive de l'État dans l'enseignement supérieur de la jeunesse.

Ecoutez sur cette question un observateur indépendant et compétent, que le Sénat peut consulter, car il est membre du Sénat.

“ J'ai souvent entendu déclarer par les étrangers les plus compétents que Paris est la seule ville où les jeunes étudiants restent exposés sans surveillance à tous les périls d'une liberté prématurée. Il n'existe pas une ville en Europe où la corruption ait atteint la même intensité...”

“ La comparaison n'est plus à l'avantage du système français, lorsque l'on considère la situation des professeurs et la culture même des sciences et des lettres.”

“ Le vice du système se trouve encore ici dans l'intervention de l'État qui soumet l'enseignement comme tant d'autres branches d'activité à une bureaucratie, c'est-à-dire à des fonctionnaires ayant seuls le privilège d'allier la réalité du pouvoir à l'absence de toute responsabilité \* ...”

N'allons pas si loin. Admettons l'intervention de l'État. Mais quel en est le fondement ? Quel en est le devoir ?

Je somme mes adversaires de s'expliquer sur ce point capital.

En matière d'enseignement, quel est le rôle de l'État ? Est-ce de servir tel ou tel parti, tel ou tel système, de favoriser le placement de tels ou tels livres, de telles ou telles méthodes ? Nullement. Le rôle de l'État n'est ni raisonnable, ni défendable, ni tolérable, s'il ne consiste pas uniquement à élever des enfants conformément aux vœux des familles. L'État n'enlève pas le droit des familles ; les familles lui confient leurs enfants ; il satisfait à un besoin, et il y doit satisfaire conformément aux principes fondamentaux de la religion et de la société. Concevez-vous l'État ayant des écoles, en un mot, l'État enseignant, comme on dit, mais enseignant la négation de Dieu, de l'âme, de la liberté, de la responsabilité, du devoir, c'est-à-dire de tous les principes sur lesquels repose tout État civilisé ? L'État enseignant en réalité la négation de lui-même, concevez-vous cela ?

Est-il possible, est-il raisonnable qu'un État prenne sur lui et porte une pareille responsabilité ?

Et, qu'on veuille bien le reconnaître, quand je dis ces choses, un tel langage n'est pas d'un ennemi.

\* Le Play, *Réforme sociale*, II. p. 99.

On me reproche, et je regrette moi-même d'élever si souvent la voix : croit-on que toutes ces luttes me soient douces ?

Non, je remplis un devoir, j'avertis, je donne un conseil utile.

Car enfin, dans la situation actuelle des choses, n'est-il pas évident que ce monopole de l'Etat sur l'enseignement supérieur, est pour lui un péril ?

Que ce qui est enseigné sous sa dépendance l'est sous son patronage ?

Dans un tel régime, toutes les voix, toutes les accusations, comme nous le voyons dans la controverse actuelle, s'élèvent contre lui. Et cela ne peut pas être autrement.

Oui, il y a là un mal évident, il y faut un remède. C'est un mal pour l'Etat encore plus que pour l'Eglise.

L'Etat en souffre autant que nous, et la société tout entière en souffre.

La liberté dans une sage loi, voilà le remède.

Ainsi, il n'est pas question le moins du monde de vous enlever l'enseignement supérieur ; il est question de l'améliorer par la concurrence : il est question simplement d'y admettre en partage la liberté. Il est question d'organiser, par une bonne loi, la liberté de l'enseignement supérieur en France. Voilà tout.

### III

Or, il faut ici s'expliquer nettement, et c'est le troisième point sur lequel j'appelle l'attention de mes adversaires, et je leur demande de vouloir bien entendre les premiers principes de toute éducation de la jeunesse.

Il ne s'agit pas, en matière d'enseignement, des droits de la pensée, ni des prétendues révélations de la science, et de tant de grands mots. Il s'agit de l'éducation des enfants, des jeunes gens, à l'école, dans les collèges, dans les facultés ; des enfants, des jeunes gens, entendez bien, dont la raison n'est pas encore formée, ni les convictions faites, et sur qui l'enseignement d'un maître a nécessairement tant d'influence. Qu'avez-vous à apprendre, à transmettre à cette jeunesse ? Quel est le premier article du programme imposé à tous les établissements d'instruction, par l'expérience, par la raison, par le vœu des familles, chez tous les peuples civilisés, sans exception ?

Le premier article du programme, c'est la religion.

Tous, pères ou maîtres, nous avons dans l'enseignement de la jeunesse un devoir sacré : c'est de transmettre à nos enfants ce que nous avons de meilleur : les principes religieux. Quoi ! pendant cette première saison de la vie, vous ne leur confiez pas tous les livres, vous ne les initiez pas à tous les scandales, vous ne leur permettez pas d'aimer qui leur plaît et de se marier librement, sans le consentement de leur famille : et vous voulez,

vous entendez les laisser incertains et éperdus entre l'esprit et la matière, entre Dieu et le néant ! Vous voulez exclure la religion de l'enseignement de la jeunesse, ou la laisser attaquer, absente ou sans défenseur, à propos de physiologie, de sociologie, de littérature ou de médecine, par des professeurs sans principes dans des cours où nos enfants sont forcés de se rendre, que nos écus sont forcés d'entretenir.

J'affirme que la volonté de tous les pères et de toutes les mères, dans toutes les familles françaises, est que l'enseignement officiel ne soit pas matérialiste et athée. Même les pères qui ont le malheur, s'il y en a, de ne pas croire en Dieu, et qui n'ont pas de religion, veulent que leurs enfants en aient. J'affirme que pas un homme, même fanatique, même dégradé, ne voudra payer un centime pour faire enseigner à son fils qu'il n'y a pas de Dieu, que son père ou sa mère n'ont pas d'âme, qu'il n'y a pas de distinction entre le bien et le mal, et que lui-même, lui, l'enfant, le jeune homme, est un être sans conscience, sans liberté, sans responsabilité entre le bien et le mal. Si vous laissez enseigner cela par un seul de vos professeurs, dans une seule de vos chaires payées par nos impôts, vous trompez toutes les familles des enfants, forcés de passer par vos cours et de subir vos examens. C'est la plus odieuse, la plus intolérable tyrannie qui fut jamais.

Voilà la vérité des principes et des faits.

Si l'on écoutait sur ce point les matérialistes et les athées ou les sophistes qui, dans certains congrès, ont parlé sur ce point comme les matérialistes et les athées, on mettrait la France en dehors de toutes les nations civilisées. Jamais une grande nation civilisée n'a posé en principe la séparation de l'éducation et de la religion. Parce que le bon sens de tous les peuples a toujours compris que la religion est le fondement même de l'éducation, et qu'il n'y a pas d'éducation véritable sans principes religieux.

En Angleterre, en Allemagne et en France, les plus grands hommes d'Etat l'ont unanimement proclamé.

Je me rappelle avec quelle haute indignation les hommes politiques les plus illustres de l'Angleterre ont repoussé ces théories insensées lorsque, en 1833 et en 1839, le problème de l'enseignement a commencé en Angleterre à devenir l'une des principales préoccupations des hommes d'Etat et du Parlement. "Au nom des droits de la conscience," Robert Peel demandait "que la religion formât la base universelle de toute éducation, et que l'instruction religieuse donnée dans l'école fût dogmatique." Et il allait jusqu'à dire que le système de la séparation "viole les droits de la conscience; et que l'Eglise, plutôt que de consentir à un tel plan, devrait se séparer entièrement de l'Etat et prendre en mains, et en dehors du gouvernement, l'éducation du peuple."

Lord Stanley, aujourd'hui lord Derby, disait : " que l'éducation publique devait être considérée comme inséparable de la religion ; " il déclarait le système contraire, " la réalisation d'une idée folle et dangereuse."

" Tout système qui place l'éducation religieuse sur l'arrière-plan, disait de son côté M. Gladstone, est un système pernicieux."

" Je préférerais mourir, s'écriait sir Stafford Northcote, plutôt que de livrer mes enfants au caprice de tels instituteurs."

Lord Russell lui-même, dans son plan, repoussé cependant par le parlement, voulait que, dans l'école normale qu'il proposait de fonder, " la religion réglât le système entier de discipline."

Les hommes d'Etat les plus autorisés de l'Allemagne et de la Prusse ne pensent pas autrement et ont combattu énergiquement le mouvement de séparation provoquée par les hégéliens :

" On a acquis en Prusse, écrivait M. de Rauener, la conviction de plus en plus fondée que la propriété de l'école primaire dépend de son union intime avec l'Eglise." Et quelques années après, en 1854, il écrivait que l'éducation doit reposer " sur la base du christianisme, véritable soutien de la famille, de la commune et de l'Etat." M. de Beust, aujourd'hui archi-chancelier de l'Autriche, ministre en Saxe en 1851, promulguait alors une loi conçue dans les mêmes principes.

Des protestants, tels que M. Sthal et M. Hengstenberg, réclamaient aussi pour l'union de l'éducation avec la religion, et parmi les catholiques, Mgr. Ketterer, l'illustre évêque de Mayence, le demandait au nom de la liberté .

Il n'y a véritablement que les matérialistes et les athées, qui puissent sans inconséquence patroner le système contraire, le système de séparation ; et je comprends parfaitement un des coryphées actuels du matérialisme, M. Vogt, disant en plein parlement de Francfort, en 1848 : " Il nous faut la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de telle sorte que tout ce qui porte le nom d'église soit anéanti, que ce qu'on nomme église disparaisse de la terre sans laisser de trace... abolissez donc tout ce système qui inculque à l'homme, dès son enfance, des croyances pour l'avenir... Il faut pouvoir être athée."

Mais quel peuple ces doctrines nous feraient-elles ! Quand Henri Heine l'eut compris, il vit clair, et déclara renoncer à l'athéisme : et quelle que soit la crudité de ses paroles, je n'hésite pas à les citer :

" Quand je reconnus, dit-il, que le populaire s'ingéniait à discuter les

\* Lire sur tout ceci l'excellent écrit, d'une logique si claire et si forte, que vient de publier un des hommes d'Etat les plus éminents de la Belgique, M. Dechamps, ancien ministre des affaires étrangères sous ce titre. *L'Ecole dans ses rapports avec l'Eglise, l'Etat, et la Commune.*

mêmes thèmes dans le *symposium* crapuleux où la chandelle et le quinquet remplaçaient la bougie et les girandoles ; quand l'athéisme commença à sentir le suif, l'eau-de-vie de *schnaps* et le tabac, alors mes yeux se dessillèrent ; je compris par les nausées du dégoût ce que je n'avais pu comprendre par la raison, et je fis mes adieux à l'athéisme."

Et la preuve qu'Henri Heine ne se trompait pas, elle est dans de récents congrès que rappellent M. Dechamps, dont le programme portait pour premier article l'athéisme, et pour dernier la suppression du capital.

C'est donc avec autant de clairvoyance que d'autorité qu'en France les hommes d'Etat les plus éminents ont pensé et parlé ici comme les plus grands esprits de l'Allemagne et de l'Angleterre.

L'éducation sans principe religieux est "un danger pour la société," a dit nettement M. Guizot. "Le devoir des familles et du clergé," ajoutait M. Cousin, est de combattre l'école où un enseignement religieux positif ne serait pas donné." Et à une époque qui donne à sa parole plus d'autorité encore, le 15 germinal an X. M. Portalis, présentant au Corps législatif les résultats de l'enquête sur l'instruction publique ordonnée par le premier consul, concluait par les déclarations solennelles que voici :

"Il est temps que les théories se taisent devant les faits. *Point d'instruction sans éducation, sans morale, et SANS RELIGION.*"

"Les professeurs ont enseigné dans le désert. L'instruction est nulle depuis dix ans ; *il faut prendre la religion pour base de l'éducation.*

"Ainsi TOUTE LA FRANCE appelle la religion au secours DE LA MORALE ET DE LA SOCIÉTÉ."

C'est pourquoi le génie pratique de l'empereur Napoléon avait voulu que "les préceptes de la religion catholique fussent la base de l'éducation dans l'Université."

Donc, si je ne conteste pas à l'Etat le droit d'avoir des collèges ou d'autoriser des écoles, je lui refuse le droit d'avoir des collèges ou d'autoriser des écoles athées. J'affirme que la volonté nationale, sur ce point, est incontestable, et j'en appelle à tous les pères et à toutes les mères.

Je viens de parcourir avec consolation de nombreux hameaux et la plupart des villes de mon diocèse. Tous mes vénérés collègues savent aussi bien que moi que dans ces visites nous voyons la France véritable, la France laborieuse et pacifique. Or, cette France est catholique par le cœur : le peuple aime Jésus-Christ, le peuple vaut mieux que la presse ; et dans le silence laborieux des champs, nous nous apercevons que la religion vit, que les doctrines mauvaises ne sont que l'ivraie ; l'Évangile est la semence. Toutes ces doctrines arrivent, comme les *articles de Paris*, des ateliers de la capitale, colportées, imposées, fausement



vantées ; quelques fois à la mode chez certains hommes, mais à une mode que l'on ne passe pas à ses enfants. Tous les pères, toutes les mères, je le répète, veulent à leurs enfants des principes religieux.

Et quels sont les colporteurs des mauvaises doctrines dans tous les hameaux ? Incontestablement, les petits savants qui ont passé par les Facultés d'où sortent aussi les journalistes irréligieux ; en sorte que, en d'autres termes, c'est par l'enseignement supérieur que l'impiété arrive aux hameaux. Le fait est certain.

J'oserai invoquer ici auprès du souverain le titre même de sa souveraineté. Vous réglez *par la grâce de Dieu et la volonté nationale* : vous avez donc à satisfaire à la fois Dieu et la nation.

L'Eglise et l'Etat sont comme les deux mères du jugement de Salomon. L'Eglise dit : Je vous cède, je vous confie mon enfant, à condition qu'il vivra tout entier et que vous ne le mutilerez pas ; si vous devez le faire mourir, tuer son âme et son cœur, en ne sauvant que la moitié de ce que Dieu l'a fait, ah ! rendez-le-moi, laissez-moi l'allaiter et l'élever, je suis sa mère.

En demandant que l'enseignement de l'Etat ne soit pas irréligieux et impie, je suis et prétends être un loyal serviteur de l'Etat.

Ne voyez-vous pas en effet, qu'en demandant à l'Etat d'être, comme il le doit, religieux dans ses écoles, je fais acte de bon citoyen et d'ami désintéressé ? Car si j'étais un homme de parti, je me féliciterais de voir les écoles publiques devenir si mauvaises que les nôtres deviendraient le lieu d'asile des familles et l'on verrait les bonnes mœurs se réfugier dans les couvents, comme autrefois les belles lettres, sauvées par ces moines que vous poursuivez de vos calomnies ignorantes.

Il n'y a vraiment que des aveugles ou des ennemis de l'ordre social qui puissent tranquillement laisser se faire cette invasion de l'athéisme et du matérialisme dans les grandes écoles de l'Etat. Comment ne pas prévoir les conséquences ? Comment ne pas voir au bout de ces doctrines, et dans un prochain avenir, des catastrophes inévitables ?

L'athéisme et le matérialisme ont un instant gouverné la France ; on s'en souvient. Eh bien ! que des jours mauvais se lèvent, et les Chaumette, les Hébert, les Marat, sortis de je ne sais où, et redevenus tout à coup, pour quelques mois, maîtres de Paris, et par Paris de la France, régneront au nom du matérialisme et de l'athéisme, et il ne vous restera de ressources contre eux que dans quelque nouveau Robespierre, qui vous fera doucereusement couper la tête, au nom de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme !

Non, non, on n'ébranle pas impunément les assises d'une société.

## L'UNIVERSITÉ ET LE PÈRE LACORDAIRE.

### I.

“ J’avais vieilli de neuf ans dans l’incrédulité, lorsque j’entendis la voix  
 “ de Dieu qui me rappelait à lui. Si je recherche au fond de ma  
 “ mémoire les causes *logiques* de ma conversion, je n’en découvre pas  
 “ d’autres que l’évidence historique et sociale du christianisme, évidence  
 “ qui m’apparut dès que l’âge me permit d’éclaircir les doutes que j’avais  
 “ respirés avec l’air *dans l’Université*. J’indique la source de mes  
 “ doutes, quoique j’aie résolu de ne laisser tomber de ma plume aucune  
 “ parole blessante, parce que, privé de bonne heure d’un père chrétien,  
 “ et *élevé par une mère chrétienne*, je dois à la mémoire de l’un et à  
 “ l’amour de l’autre de *déclarer toujours* que je reçus d’eux la religion  
 “ avec la vie, et que *je la perdîs chez les étrangers imposés à eux et à*  
 “ *moi.*” \*

C’est ainsi que Henri Lacordaire répondait d’avance, il y a trente-quatre ans, à l’abus audacieux que M. le sénateur Bonjean vient de faire de son nom, devant une jeunesse trompée.

Il faut revenir sur cette incartade inimaginable en présence du vrai.

Après la mauvaise plaisanterie sur Voltaire et Diderot, *instruits par les Jésuites*, le grave magistrat s’est écrié :

“ Cherchez, *au contraire*, parmi les célébrités formées dans nos écoles, vous n’en rencontrerez PAS UNE qui se soit montrée *hostile aux idées religieuses*, mais vous y trouverez :

“ Un P. Lacordaire, élève du lycée et de la Faculté de droit de Dijon ;

“ Un P. de Ravignan..., un P. Gratry... ;

“ Deux au moins de nos Cardinaux, et plusieurs de nos éminents Prélats.

“ C’est donc à l’enseignement laïque, à l’enseignement universitaire que l’Église catholique DOIT et ses plus hauts dignitaires, et les orateurs qui, de notre temps, ont jeté le plus d’éclat sur sa chaire.”

Nous pourrions nous occuper une autre fois du Père de Ravignan et du Père Gratry ; arrêtons-nous aujourd’hui à l’histoire du Père Lacordaire et de son éducation au lycée, invoquée par M. Bonjean pour “ rassurer par les faits tels qu’ils sont, les familles *les plus religieuses.*”

\* *Considérations sur le système philosophique de M. de Lamennais*, chap. X.  
 —Cet ouvrage fut publié pour la première fois, en 1834, par l’abbé Lacordaire.

Lacordaire a multiplié les déclarations pleines de douleur, sur le fait incontestable de la destruction de sa foi au lycée. On en retrouve le récit formel dans ses biographies les plus autorisées, depuis celle qui fut publiée, il y a plus de vingt ans, par M. Lorain, ex-doyen de la Faculté de droit de Dijon, jusqu'au livre que le R. P. Chocarne a écrit sur sa tombe.

“ Il entra au lycée de Dijon en 1812, à l'âge de dix ans,” dit M. Lorain, “ et en sortit en 1819...”

“ Du lycée, où sa foi s'était perdue dans les années de l'adolescence il avait rapporté *ce que nous en rapportons tous*, un républicanisme et “ un déisme de collège.” \*

Elève de l'École de droit de Dijon, il est remarqué par le juriconsulte Proudhon, qui en était alors le doyen. Une société littéraire, formée parmi les étudiants, lui donne l'occasion de faire des essais brillants de parole, des improvisations pleines d'éclairs ; † mais la foi restait toujours absente, et il le disait lui-même au président Riambourg, qui l'entourait de son honorable et doux patronage.

A vingt ans, ses études de droit sont achevées, et il s'achemine vers Paris. Là, au milieu de toute l'activité de l'esprit, “ un indicible malaise, “ un secret mécontentement, agitaient l'avocat stagiaire... une tristesse “ intérieure et progressive, et la grandeur de la pensée chrétienne, “ remuaient en silence le fond de cette âme que rien du monde ne “ pouvait remplir. — *Je suis rassasié de tout sans avoir rien connu.* “ — *On me parle de gloire d'auteur*, disait-il encore, *de fonctions “ publiques* ; j'ai bien de semblables velléités ! mais franchement *j'ai “ pitié de la gloire...*” ‡

Il eut le bonheur de connaître l'abbé Gerbet, qui “ le mit en relation, comme il l'a raconté, avec des ecclésiastiques et des missionnaires de tout rang.”

Au commencement de l'année 1824, il écrivait à un ami : “ Croiras-tu “ que je deviens chrétien tous les jours ? C'est une chose singulière que “ le changement progressif qui s'est fait dans mes opinions ; *j'en suis à “ croire*, et je n'ai jamais été plus philosophe. Un peu de philosophie “ éloigne de la religion, beaucoup de philosophie y ramène : grande “ vérité !”

Enfin, le 11 mai de la même année, une de ses lettres contenait les paroles suivantes : “ J'abandonne le barreau ; nous ne nous y rencontrerons

\* *Le P. Lacordaire*, par M. P. Lorain, ex-doyen de la Faculté de droit de Dijon. Paris, 1847.

† *Ibid.*

‡ *Ibid.*

“ plus. J'entre demain au séminaire de Saint-Sulpice... Je suis bien  
 “ changé, et je t'assure que je ne sais comment cela s'est fait. Quand  
 “ j'examine le travail de ma pensée depuis cinq ans, *le point d'où je suis*  
 “ *parti*, les degrés que mon intelligence a parcourus, le résultat définitif  
 “ de cette marche lente et hérissée d'obstacles, je suis étonné de moi-  
 “ même, et *j'éprouve un moment d'adoration vers Dieu...* Mon ami,  
 “ cela n'est bien sensible que pour celui qui a passé *de l'erreur à la*  
 “ *vérité...* Un moment sublime, c'est celui où le dernier trait de lumière  
 “ pénètre dans l'âme et rattache à un centre commun les vérités qui y  
 “ sont éparées...” Il appelle ensuite de son vrai nom, du nom de *grâce*,  
 cette action surnaturelle de Dieu sur l'âme, “ cet éclair d'en haut...”

Le souvenir de cette grâce de conversion lui était resté si présent et  
 si cher, que, “ sur son lit de mort,” dit le P. Chocarne, “ il décrivait  
 avec la même émotion ce *moment sublime.*”

Le jeune Lacordaire avait vingt-deux ans accomplis le jour où il  
 quitta le monde pour le séminaire ; il était entré, douze années auparavant,  
 au lycée qui devint le tombeau de sa foi.

Ses *Mémoires* contiennent sur ce malheur, toujours gravé dans sa  
 pensée, des expressions déchirantes :

“ Elevé par une mère chrétienne, courageuse et forte, la religion avait  
 “ passé de son sein dans le mien comme un lait vierge et sans amertume...”

“ J'avais fait ma première communion dès l'année 1814, à l'âge de  
 “ douze ans. Ce fut ma dernière joie religieuse... Bientôt les ombres  
 “ s'épaissirent autour de moi ; une nuit froide m'entoura de toutes parts...”

Quelle mère ne frémerait en lisant cette parole ? La première com-  
 munion, qui doit être le prélude de toute une vie nouvelle d'innocence et  
 de bonheur chrétien, fut SA DERNIÈRE JOIE RELIGIEUSE ! Et au lieu  
 des douces splendeurs de l'âme qui brillent alors sur le front de l'enfant  
 pour s'accroître toujours, c'est tout à coup la *nuit glacée*, déjà presque  
 semblable à celle que l'infortuné Jouffroy a décrite, d'une manière si  
 saisissante, en parlant de lui-même et de la philosophie dont il fut la  
 victime !

Écoutez encore :

“ Je sortis du collège à l'âge de dix-sept ans *avec une religion détruite*,  
 “ et (ajoute-t-il dans son humilité) des mœurs qui n'avaient plus de  
 frein...”

Le P. Chocarne, citant cet aveu, le fait précéder d'une grave réflexion :  
 “ Le P. Lacordaire, remarque-t-il, s'est assez souvent confessé de ses  
 “ erreurs en public ; il a dit assez haut, dans la chaire, combien il est  
 “ impossible de rester pur longtemps sans le secours surnaturel de la  
 “ grâce, pour qu'il soit besoin d'insister sur la part coupable que l'indé-  
 “ pendance de l'esprit et l'effervescence des passions prennent toujours

“ dans l’apostasie d’un cœur de quinze ans.” Et l’ancien écolier de Dijon, qui est devenu le religieux si austère, si pénitent, l’orateur si puissant à faire aimer la pureté du cœur, a dit encore, parlant de cette première époque de sa vie : “ Mon intelligence s’était abaissée en même temps que mes mœurs, et je marchais dans cette voie de dégradation qui est le grand châtiment de l’incroyance et le grand revers de la raison.”

Bien des gens s’étonneront qu’on puisse s’accuser ainsi de ce qui fait sourire tant d’hommes. D’autres voudront n’y voir qu’une pieuse exagération. Mais, quel que soit le sens vrai des paroles qu’a pu dicter au P. Lacordaire repentant le souvenir de l’époque où l’empreinte de la main maternelle vivait encore en face de tant d’influences funestes, un fait du moins demeure incontestable : c’est qu’il avait cessé d’être chrétien au lycée. Et il ajoute ce mot si triste pour ses camarades comme pour lui-même : *Rien n’avait soutenu notre foi.*

“ En entrant à l’École de droit de Dijon,” continue-t-il, “ je retrouvai la petite maison de ma mère et le charme infini de la vie domestique, tendre et modeste. Il n’y avait dans cette maison rien de superflu, mais une simplicité sévère, une économie arrêtée à point, le parfum d’un âge qui n’est plus le nôtre, et quelque chose de sacré qui tenait aux vertus d’une veuve, d’une mère de quatre enfants, les voyant autour d’elle, adolescents déjà... Seulement, un nuage de tristesse traversait le cœur de cette femme bénie, lorsqu’elle venait à songer *qu’elle n’avait plus autour d’elle un seul chrétien, et qu’aucun de ses enfants ne pouvait l’accompagner aux sacrés mystères de sa religion.*”

Voilà comment le lycée rendit le futur orateur de Notre-Dame à la famille, à sa mère qui le lui avait confié ; voilà comment, d’après M. le sénateur Bonjean, *l’Église catholique doit à l’enseignement universitaire* un des hommes qui “ ont jeté le plus d’éclat sur sa chaire.”

Si M. Bonjean ignore cette histoire, pourquoi parle-t-il de ce qu’il ne sait point ? Et si elle ne lui est pas inconnue, quel sera le jugement assez sévère pour caractériser sa parole ?

## II.

Mais, à côté de ces récits intimes livrés à la publicité, il faut rappeler un grand fait qui appartient maintenant aux annales politiques de ce siècle, et particulièrement à celles de la Chambre des Pairs, dans ce palais même de Luxembourg, où M. Bonjean siège aujourd’hui sur les bancs du Sénat. C’est le procès de *l’École libre*, qui fut intenté en 1831 à l’abbé Lacordaire, à M. de Caux et à M. de Montalembert, devenu pair de France à vingt-et-un ans.

Les discours prononcés alors par les accusés n'échappèrent pas sans doute à l'attention de M. Bonjean, qui était déjà docteur en droit, et qui avait, suivant M. Vapereau, " pris une part active au triomphe de " la révolution de Juillet. Les journaux des diverses opinions s'émurent de cette affaire, qui passa par le tribunal de première instance et la cour royale de Paris, avant d'arriver à la cour des pairs. Quand tout le monde eut parlé devant ces juges si éminents, quand M. Persil, procureur-général accusateur, eut été entendu deux fois, l'abbé Lacordaire improvisa cette réplique qui est restée si célèbre, et dont M. de Montalembert a dit plus tard que la Chambre entière, où siégeaient tant d'illustres personnages, demeura " sous le charme de la parole du " jeune orateur."

Il y a dans ce discours un cri terrible contre l'Université, contre le mal qu'elle fait aux âmes, et dont l'orateur ému gardait au fond de son cœur la cruelle mémoire. Jamais le monopole tyrannique et corrupteur ne fut flétri avec plus de véhémence et d'éclat. Le compte rendu de l'audience indique qu'il y eut un *mouvement* dans le calme auditoire :

" La France veut (disait Henri Lacordaire) la liberté de la famille, " l'inviolabilité du foyer domestique, et l'Université arrache les fils à " leurs pères au nom de la science qu'elle ne leur donne pas, et de la " vertu qu'elle leur ravit. Encore une fois, faut-il s'étonner qu'elle " soit en butte à la haine commune, et que je n'en puisse parler qu'avec " un accent d'imprécation ? Oh ! oui, nous la haïssons du fond de " nos entrailles ; et tant qu'il restera dans notre cœur un souffle de " vie, tant qu'il restera dans nos veines un peu de sang, nous " emploierons ce souffle, nous userons ce sang à la combattre, à la " tuer. Car il faut que nous soyons libres, nobles pairs, il le faut. " Et puis, nous tous qui parlons, nous tous, à cette barre et dans la " France, nous tous qui sommes de ce temps, est-ce que nous ne sommes " pas aussi de l'Université ? est-ce que nous n'avons pas éprouvé ses " bienfaits ? est-ce que nous ne connaissons pas le ventre de notre " mère ? (Mouvement.)

La Cour des pairs (dont M. Bonjean ne faisait point partie) condamna les trois accusés au *minimum* de la peine, — chacun à cent francs d'amende, — pour avoir tenu école sans autorisation.

Nous nous bornons à raconter en ce moment, à citer des paroles. Et, quoique nous ne puissions pas tout rappeler, il ne sera pas inutile de produire ici le témoignage plus calme et plus accablant encore, que donna, dans une autre circonstance grave, le jeune abbé Lacordaire. Ce sera l'objet d'une nouvelle étude.

Nous ne cherchions pas ces souvenirs. Mais puisque M. Bonjean

et le *Moniteur* ont voulu recommander aux *familles religieuses* l'enseignement universitaire avec le nom de l'un des hommes qui ont le plus accusé son action meurtrière sur l'âme des enfants chrétiens, il faut que cette voix éteinte sorte de la tombe pour désavouer, pour condamner cette tactique nouvelle, cette *réclame* qui fait mentir les plus illustres morts !

A. DE T.

P. S. Depuis que ces lignes sont écrites, j'ai eu l'occasion de passer quelques heures à Riom, où M. Bonjean était, il y a si peu d'années encore, premier président de la cour impériale. Il a été question du discours prononcé au lycée Charlemagne, et un jeune homme s'est écrié tout à coup devant moi : " Mais comment se fait-il que M. Bonjean, qui parle ainsi, ait mis ses fils au collège des Pères Maristes ? "

Tout le monde, en effet, s'en souvient dans cette ville : deux des enfants du président-sénateur ont été élèves de ces bons religieux ; le troisième était en bas âge, et ne pouvait par conséquent leur être confié. Que signifie donc la parole d'un aussi haut magistrat, qui, ayant eu sous les yeux cette maison ecclésiastique, et y ayant envoyé son fils aîné dans les classes de troisième, de seconde et de *rhétorique*, — jusqu'au moment où il a quitté Riom pour passer à la cour de cassation, — vient dire aujourd'hui à Paris et à la France :

" J'IGNORE quels principes politiques et sociaux sont enseignés dans les établissements élevés en concurrence avec NOS LYCÉES ; "

Et pose ensuite un dilemme à peu près semblable à celui du calife Omar, ordonnant de brûler la bibliothèque d'Alexandrie : — Ou ces livres renferment ce que dit le Coran, et alors ils nous sont inutiles ; — ou bien ils contiennent autre chose, et il faut les détruire.

Ainsi, le haut et puissant M. Bonjean demande si les maisons ecclésiastiques d'éducation enseignent les principes politiques et sociaux qui lui conviennent : — " Alors, dit-il, les principes étant identiques, quelle raison peut-il y avoir de préférer ces établissements à ceux de l'Université ? " ( Sur quoi nous lui demandons quelle raison il a pu avoir lui-même de confier ses enfants à une congrégation religieuse ? )

" Que si, au contraire, ce que je répugne à croire, ces mêmes principes y étaient décriés, flétris, anathématisés comme autant de *damnables erreurs*... " ( Ici le *Moniteur* a mis des points, comme on en met dans Virgile après le *quos ego*... ) " Alors, " ajoute M. Bonjean, " alors quelle *imprudence* de confier nos enfants à une direction que... "

Notons, en passant, qu'il y a là une sorte de menace contre l'Eglise elle-même, contre l'autorité du Souverain Pontife, à qui M. Bonjean

ne permettra jamais de condamner des principes placés sous sa protection de sénateur ; il se plaît à penser que l'Église n'aura pas cette audace.

Là-dessus, il engage ses *jeunes amis* du lycée Charlemagne à *bénir la sagesse de leurs parents* qui leur “ assure le bienfait de cette forte “ *éducation nationale dont l'Université est l'incontestable dépositaire.*”

Puis s'animent de plus en plus, il lance cette fameuse phrase :

Et nous, messieurs, *nous tous chefs de “ famille,* faisons-nous un “ *devoir de défendre NOTRE Université,* car, en elle, il n'est plus “ *permis d'en douter aujourd'hui, c'est notre société moderne qui est “ attaquée.*”

Ce que j'admire, moi, père de famille aussi, — mais qui n'accepte pas l'invitation de M. Bonjean, — ce que j'admire le plus chez un juriconsulte, un logicien, un homme d'État comme lui, c'est que ses conclusions contre les collèges, autres que ceux de l'Université, reposent sur ce premier mot si formel qu'il a prononcé d'abord : “ J'ignore!...”

Il ignore ce qu'on enseigne dans ces établissements rivaux... Et il a eu *l'imprudence* de ne pas s'en informer avant de confier à l'un d'eux ses enfants ; et, après avoir interrogé l'aîné de ses fils pendant trois ans de suite, pendant le cours des trois classes littéraires les plus élevées, ce magistrat si attentif, si défiant, ne sait rien encore!... Et cependant il attaque, il accuse, sous cette forme conditionnelle et transparente qu'on vient de voir ; il sème les soupçons et l'inimitié contre des prêtres, des religieux, qui ne peuvent pas lui répondre. Il s'efforce de persuader aux familles et aux jeunes gens eux-mêmes, — par ce réquisitoire haineux, — que les asiles chrétiens, comme celui où s'est abritée l'innocence de ses propres enfants, sont des lieux suspects et dangereux qu'il faut fuir !

L'accusateur a oublié qu'il est père.

A. DE T.

(A continuer.)

---

\*.\*.\* L'homme ne se rachète de la condition des bêtes que par l'éducation.

\*.\*.\* Les préceptes de morale sont comme des graines dispersées par le vent ; il y en a toujours quelques-unes qui prennent racine.

\*.\*.\* La vanité fait des prodiges de mémoire en racontant sa vie.

\*.\*.\* L'homme a besoin de l'homme dans ses plaisirs comme dans ses peines ; ne fut-ce que pour les raconter.



## DE L'INFLUENCE. DES CLIMATS SUR L'HOMME.

Ce livre de science, d'observation patiente et d'érudition éclairée, fruit de vingt ans de travail, devient par suite des circonstances intellectuelles et morales au milieu desquelles il paraît, la protestation pleine d'à-propos d'un esprit élevé et d'un homme de bien contre un scandale social et un péril public. Ceux de nos lecteurs qui ont lu avec attention les discours dernièrement prononcés à l'École de médecine, et qui ont suivi l'important débat qui s'est élevé dans la séance du 29 mars au Sénat, au sujet de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, comprendront l'éloge mérité que nous donnons ici au remarquable ouvrage du docteur Foissac.

M. de Ségur d'Aguesseau, dans l'interpellation déguisée qu'il a adressée au gouvernement avec une liberté de parole qu'explique son inviolabilité de sénateur, et qu'excusera en haut lieu le dévouement absolu dont il fait profession pour le gouvernement impérial, a mis le doigt sur la plaie. L'athéisme et le matérialisme deviennent une forme d'opposition. Cette opposition est d'autant plus dangereuse que l'ennemi est dans la place, et qu'il creuse, sans s'en rendre compte, la mine qui menace de la faire sauter. On a bien pu le voir quand M. Sainte-Beuve, se levant avec colère, — le *Moniteur* dit avec énergie, s'est ému et a protesté au nom de la liberté de la pensée en étendant sa parole fraternelle comme un bouclier au-dessus de la tête de M. Renan : c'est lui qui l'a nommé ! Les sénateurs latinistes ont pu se rappeler à cette occasion le Nisus de l'Énéide, — seulement, il s'agit, cette fois, d'un Nisus vieillot, — qui s'élançait pour couvrir son ami Euryale, en s'écriant :

*Me, me, adsum qui feci ; in me convertite ferrum !*

Le maréchal Canrobert, qui probablement n'est pas latiniste, a eu la cruauté de ne pas se laisser attendre et d'exécuter une charge à fond contre Euryale-Renan sans beaucoup ménager Sainte-Beuve-Nisus :

*Sævit atrox Volscens... simul ense recluso,  
Ibat in Euryalum.*

MM. Leverrier, de Grossolles-Flamarens, Chapays de Montlaville

ont marché à la rescousse. Ils ont protesté contre les hommes qui portent l'incendie dans les masses, en répandant des doctrines d'athéisme et d'irréligion, et qui semblent vouloir priver la société française des principes essentiels et fondamentaux sur lesquels reposent toutes les sociétés humaines : Dieu, la providence, l'âme, le libre-arbitre, la vie future avec ses peines et ses récompenses, qui, selon une parole de Victor Cousin, sont le patrimoine du genre humain. Le question se trouve donc ainsi posée entre le coin des matérialistes et des athées dont M. Sainte-Beuve défend les opinions philosophiques, honorables et respectables, dit-il, au nom de la liberté de la pensée, et les sociétés humaines qui demandent à vivre, fussent-elles MM. les athées et les matérialistes, garder dans leur for intérieur les opinions que personne ne les empêche d'avoir, mais que la société qui ne les partage pas n'est pas condamnée, ce semble, à entendre professer dans les cours publics dont elle fait les frais.

Quoique j'apprécie la protestation des sénateurs qui se sont élevés contre l'irruption croissante des doctrines matérialistes et athées, et contre l'intervention de M. Sainte-Beuve en faveur de M. Renan, je préfère de beaucoup la protestation scientifique et raisonnée de M. Foissac. Il vaut encore mieux répondre aux athées et aux matérialistes que de gémir de leurs attaques. Les dangers réels qu'ils créent à la société ne viennent pas de la valeur intellectuelle de leurs théories. Si pénétrés qu'ils soient de leur supériorité, si infatués qu'ils soient de leur génie, les athées et les matérialistes du dix-neuvième siècle ne font que répéter les arguments sans valeur et les sophismes décrépits du dix-huitième. L'impiété n'invente pas, elle radote ; et Bossuet, qui avec son regard d'aigle voyait ce nuage noir se former à l'horizon, pourrait leur dire encore aujourd'hui ce qu'il leur disait avec cet accent de prophétique dédain sur la fin de sa vie : " Qu'ont-ils vu ces rares génies ? "

Aujourd'hui, comme au temps de Bossuet, ils n'ont rien vu, et ils ne peuvent se démontrer à eux-mêmes cet affreux néant, triste objet de leurs espérances. La seule nouveauté de leur système, nouveauté qu'ils n'ont pas inventée, car ils l'ont empruntée à l'Allemagne, c'est la logique de l'absurde, l'identité de l'identique et du non-identique, l'égalité du oui et du non, la vérité du mensonge, le mensonge de la vérité, l'absurde, en un mot, dans lequel ils se plongent jusqu'à ce qu'ils disparaissent ; la destruction de la raison humaine, c'est-à-dire le suicide intellectuel de l'humanité.

On demandera peut-être comment, avec une doctrine aussi déraisonnable, les sophistes de l'école dont nous parlons ont pu trouver des adeptes. C'est que derrière ces doctrines, professées et défendues au

nom de la liberté de la pensée, il y a la morale indépendante, c'est-à-dire une morale qui ne reconnaît que des droits sans devoirs, qui lâche la bride à tous les appétits matériels, et qui permet à l'homme de chercher exclusivement les mobiles de sa conduite dans un égoïsme absolu. Voilà le véritable danger de ces doctrines. La raison ne les discute pas, les passions les acceptant les yeux fermés. Vivre sans frein et n'avoir que sa volonté pour règle, son intérêt pour mobile, proclamer le matérialisme en théorie pour l'appliquer dans la pratique, tel est le motif qui rallie à cette école le plus grand nombre de ses adeptes. Je ne dis pas tous, car je ne veux calomnier personne. Je sais qu'il y a des esprits stoïques; j'en connais, qui, par une inconséquence généreuse et par une fierté innée, restent au milieu de cette doctrine malsaine, comme ces organisations d'élite qui conservent leur santé au milieu des influences paludéennes et réagissent par je ne sais quelle force intérieure contre la malaria. Je sais aussi qu'il y a surtout dans la jeunesse un esprit d'indépendance qui la jette facilement dans les doctrines absolues.

On ne veut rien croire de ce qui a été cru avant soi, de ce qui est cru autour de soi. On est jeune et superbe comme l'Œdipe de la tragédie antique; on renouvellera le monde des idées comme le monde des faits. C'est une parodie du couplet des enfants dans la chanson spartiate, quand ils se promettent d'aller plus haut et plus loin que leurs pères. C'est un âge plutôt qu'une opinion; cet âge passera et l'âge suivant amènera d'autres idées.

Cependant, il est d'un grand intérêt de rappeler, par des études sérieuses, par de fortes démonstrations, que ces opinions tapageuses qui aspirent à prendre le haut du pavé, ne peuvent soutenir l'examen. C'est pour cela que nous accordons une véritable importance au livre de M. Foissac. La question qu'il examine est précisément celle sur laquelle on s'est le plus appuyé pour établir les doctrines matérialistes et athées. L'homme, a-t-on dit en effet, est ce que le font les sens; et l'on a ajouté: Les peuples sont ce que les font les climats. En un mot, l'influence des agents physiques sur le moral est souveraine et irrésistible. Quelque chose de plus: c'est le physique qui fait le moral.

Le livre dont nous parlons est destiné à établir quelle est la part exacte des climats et des agents physiques sur le moral de l'homme, sur les mœurs, la civilisation et le génie des peuples. Sans doute M. Foissac est un observateur trop sagace et trop sincère pour nier la vérité de cette influence; mais ce qu'il prouve jusqu'à l'évidence, c'est que cette influence n'a rien d'absolu et de fatal. Dans cet ouvrage, qui, par sa vaste généralité, s'étend à l'univers tout entier et aux races

diverses qui l'habitent, il traite des climats et de leur classification, du règne organique, de la géographie géologique, de l'alimentation, de la force physique, des maladies propres aux différents climats, enfin de tout ce qui a rapport au moral.

Il y a des chapitres qui ne sont, en aucune façon, de ma compétence. Je laisse l'appréciation de ces questions médicales aux hommes de l'art qui peuvent avoir à ce sujet une opinion motivée. Ce qui m'a particulièrement frappé, c'est la sagesse et la mesure des opinions exprimées par l'auteur sur les questions qui relèvent à la fois de la physiologie et de la philosophie. Il maintient l'unité de la conscience en face de l'influence qu'exerce la diversité des climats sur les instincts, les penchants, les facultés intellectuelles, et même l'application des principes de la morale. Tout en reconnaissant que les déviations à l'ordre moral sont plus fréquentes dans les climats excessifs, il constate qu'à mesure que la civilisation étend ses progrès, les lois, les mœurs et les institutions des peuples divers perdent quelque chose de leur bizarrerie : " Une conscience unique du genre humain se forme, ajoute-t-il, et tend de plus en plus à contrebalancer les influences du climat." Il va plus loin : il trouve la souveraine expression de cette conscience du genre humain, dans la morale universelle du christianisme," seule religion indépendante des temps et des lieux, dit-il, qui fait tomber chaque jour quelques idolâtres du sol, de l'ignorance et des passions.

C'est là la réponse décisive à l'objection de ceux qui, imposant à l'homme un esclavage bien plus lourd et bien plus ignominieux que celui de la glèbe, ont voulu faire de lui le serf du climat, fatalement assujetti à des vices qu'il respirerait, pour ainsi dire, avec l'air. Cela n'est pas vrai ; car, partout où le christianisme s'est établi, il y a eu des vertus chrétiennes ; la liberté morale a régné, l'indépendance de l'âme s'est affirmée contre le despotisme du corps. L'influence des agents physiques sur l'homme et sur les peuples est donc réelle et incontestable, mais elle n'est pas irrésistible, et c'est en cela que Cabanis et les chefs de l'école sensualiste qui se sont appuyés comme lui sur les théories de l'*Esprit des Lois*, que Montesquieu a beaucoup trop généralisées, sont tombés dans de nombreux sophismes.

S'il y a influence du physique sur le moral, il y a réciproquement influence du moral sur le physique. C'est là ce que l'école sensualiste a continuellement oublié. Ce principe moral, qui est le contrepois qu'opposent aux instincts matériels la raison, la conscience, le libre arbitre a marqué sa trace dans toutes les pages de l'histoire. Comme le fait remarquer M. Foissac avec un grand sens, si l'on ne tenait pas compte de cette influence, il serait impossible d'expliquer les contrastes que présentent l'ancien état et l'état moderne de l'Égypte, de la Perse,

de la Macédoine, de la Grèce, de la Phénicie, de l'Asie-Mineure et de tant d'autres pays. Le sol et la latitude, l'alimentation, les influences du climat sont restés les mêmes. D'où vient donc que chez ces peuples tout est changé? Comme l'auteur le fait remarquer, ce changement ne saurait s'expliquer que parce que les lois, les gouvernements, les institutions, les idées, les croyances, qui faisaient leur force et leur grandeur, ont disparu en entraînant dans leur naufrage les vertus publiques et privées.

C'est ce qui amène le docteur Foissac à poser cette belle et sage conclusion confirmée par l'étude de l'histoire, et qui est à la fois une espérance pour les peuples tombés et une menace pour les peuples qui laissent ébranler les idées et les mœurs qui ont été, dans le passé, la cause de leur prospérité et de leur grandeur : " Dans les climats les plus divers il peut exister des hommes tempérants et justes, des nations braves et libres ; mais pour rester honnête et courageux il faut souvent plus de mérite et de force d'âme dans l'une que dans l'autre. C'est à combattre des influences exclusives que doit s'exercer la liberté humaine. Les peuples tombés peuvent secouer leur opprobre. Il suffit de la raison et du libre arbitre pour conduire l'homme à dompter ses passions, à se soumettre à des lois sages et à sacrifier sa vie pour sa patrie."

Rien de plus vrai. Mais pour que cela soit vrai, il faut que la raison s'élève à la contemplation des vérités éternelles, qui sont un perpétuel *sursum corda* pour l'âme humaine ; l'existence de Dieu, sa justice, l'immortalité et la responsabilité de l'âme. Il faut en outre que le libre arbitre adhère aux vertus qui découlent naturellement de la croyance à ces vérités éternelles. Quand le christianisme apparut, il étonna le monde par ses merveilleuses transformations du cœur humain. Il fit des hommes chastes et tempérants avec des débauchés, des hommes prodigues de leur bien envers les pauvres, avec des avares, des humbles avec des orgueilleux, des dévoués avec des égoïstes.

Il alla chercher des saints partout : dans les antichambres corrompues des Césars, dans les boutiques des usuriers, dans les cavernes des brigands, sous le toit des femmes de mauvaise vie. Il fit plus que ressusciter des morts, il ressuscita des âmes. Ces miracles qu'il a faits, il peut les refaire encore. Ni les climats, ni les longues habitudes, ni les vices invétérés ne sont pour lui d'insurmontables barrières. C'est un nouvel et pur argument à l'appui de la thèse de M. le docteur Foissac, sur l'influence que peut exercer le moral sur le physique.

Les idées développées par l'auteur sur les sens et les sensations, ne sont ni moins modérées, ni moins sages. Il repousse à la fois l'exagération des idéalistes qui, parce que les sens nous trompent exception-

nellement s'opposent à ce qu'on les reconnaisse comme la source de la certitude pour les vérités sensibles, et l'absolutisme des sensualistes, qui veulent faire sortir exclusivement des sens toutes nos connaissances à quelque ordre qu'elles appartiennent, et appuient tout leur système sur la fameuse formule de l'antiquité : *Nihil est in intellectu, quod non prius fuerit in sensu.*

Il répond aux premiers que, si par quelques vices d'organisation ou à la suite d'une maladie, les sens, ces merveilleux instruments de l'âme, nous induisent quelquefois en erreur ; c'est là une exception qui ne détruit pas la règle. La raison nous prescrit d'affirmer que les notions physiques venues par ces organes, sont exactes, à condition qu'ils soient sains et bien conformés, et notre conduite, à chaque instant de la journée, nos mouvements mêmes attestent la confiance naturelle que nous inspire le témoignage de nos oreilles et de nos yeux. Quand les sensations sont contradictoires chez deux individus, c'est la généralité des hommes qui juge entre ces deux sensations contradictoires et donne la règle de la certitude. Il ne faut demander aux sens que la connaissance qu'ils peuvent nous donner, c'est-à-dire l'impression que leur laissent les objets ; il ne faut donc pas exiger d'eux des jugements qui sont du ressort de l'esprit. Comme le rappelle l'auteur, Lafontaine a dit avec une justesse élégante :

Quand l'eau courbe un bâton, la raison le redresse.

C'est, en effet, en vertu des lois de la réfraction dans des milieux d'inégales densités qu'un bâton plongé dans l'eau nous paraît brisé. Les yeux nous font apercevoir ce bâton tel que les angles des rayons lumineux les gravent sur la rétine. Les sens ne nous découvrent ni des vérités physiques, ni des vérités géométriques, ni la substance des choses ; ce sont là des connaissances qui relèvent de l'entendement, travaillant sur les données fournies par les sens et leur appliquant les lois qu'il a converties. Bossuet l'a démontré : les impressions que les sens transmettent à l'âme sont conformes aux lois physiques et aux règles de l'optique et de l'acoustique. Les faux jugements dont ces impressions deviennent l'occasion sont les erreurs de notre intellect, qui n'exerce pas cette faculté de contrôle et de raisonnement que Dieu lui a départi.

C'est avec la même précision de langage et avec la même fermeté de jugement que l'auteur combat la doctrine de Locke, de Condillac, de Buffon, d'Helvétius, de Cabanis, sur l'origine des idées. Comme il le fait remarquer, si cette doctrine était vraie, la perfection et l'activité des facultés intellectuelles et morales seraient en rapport avec celles des sens. Qui ne sait ce qu'il y a d'absurde dans cette thèse ?

Est-ce donc celui qui a la vue la plus longue, qui a le plus de génie, celui qui a l'oreille la plus fine qui est le meilleur compositeur, celui qui a le toucher le plus délicat, qui est le plus grand sculpteur ? Est-ce ainsi qu'on devient Bossuet, Corneille, Mozart, Michel-Ange ou Raphaël ?

Il y a dans l'homme une puissance innée dont les sens ne sont que les humbles serviteurs.

Comme le répondait ce philosophe devant lequel on proférait la fameuse maxime : " Il n'y a rien dans l'intellect qui n'ait d'abord été dans les sens." Oui, s'écriait-il, excepté l'intellect lui-même." Sans cette intelligence pré-existante, vivante et active, il est impossible d'expliquer les notions physiques, logiques et morales qui se manifestent dans notre esprit. Joseph de Maistre rappelle que Cudworth, discutant un jour avec un ami qui prétendait attribuer exclusivement aux sens l'origine de nos idées, se contenta de lui dire, pour mettre un terme à la discussion : " Prenez, je vous prie, un livre dans ma bibliothèque, le premier qui se présentera sous votre main, ouvrez-le au hasard."

L'ami tomba sur les *Offices* de Cicéron au commencement du premier livre ; *Quoique depuis un an....* " C'est assez, interrompit Cudworth, veuillez bien me dire quel est celui de vos sens par lequel vous avez pu acquérir l'idée de *quoique*." L'argument était sans réplique. L'ami remit silencieusement le livre dans sa bibliothèque, et la discussion en resta là.

Je n'ai donné qu'une bien incomplète idée de l'ouvrage de M. Foisac, qui, par l'ampleur du sujet et l'étendue des développements, peut-être un peu trop multipliés à la fin du second volume, touche à toutes les questions physiques et philosophiques, par cela seul qu'il étudie l'influence de l'ordre matériel sur l'ordre intellectuel, et l'influence de l'ordre intellectuel sur l'ordre matériel. C'est traverser l'homme et le monde pour s'élever jusqu'à Dieu. Tel est, en effet, l'aspiration de ce livre, dont il ne m'appartient pas, je l'ai dit, de juger toutes les parties. Ce que j'ai voulu seulement constater, c'est l'esprit excellent qui y règne, le respect de la religion, et en même tems le respect de la raison humaine, cet éloignement pour toutes les extrémités, et cette modération dans laquelle les anciens plaçaient la sagesse comme la vertu.

ALFRED NETTEMENT.

---

## LES SŒURS DE CHARITÉ. \*

---

La voici de retour la fête solennelle !  
Frères, allons chercher l'or, la myrrhe et l'encens,  
Pour qu'au berceau divin chaque peuple fidèle,  
Viennne comme les rois apporter ses présens.

De Rome fille aînée, O généreuse France,  
Que vas-tu déposer aux pieds du Dieu Sauveur ?  
Est-ce de tes cités la force et la puissance,  
Ou de tes nobles fils, la vaillance et l'ardeur ?

Non ! sur ton sol fécond croit une fleur plus pure  
Dont nul souffle mondain n'altère la beauté,  
Le dévouement, voilà son parfum, sa parure.  
C'est l'ange des douleurs, la sœur de charité.

Dans le calice où but la victime céleste  
L'homme reçoit sa part de tristesse et de fiel ;  
De ces humbles sœurs la main tendre et modeste  
A le droit d'y mêler quelques gouttes de miel.

Pour adoucir les flots de cette coupe amère,  
Où chacun à longs traits doit puiser la douleur,  
Dieu forma leur pitié, baume saint qui tempère  
Les souffrances du corps et les peines du cœur.

Petits anges, dont l'œil au jour s'entr'ouvre à peine  
Pleurant seuls et transis dans vos gîtes glacés,  
La niche vous attend, vaste, chaude et sereine ;  
Dormez en souriant par leur amour bercés.

\* C'est une jolie pièce de vers que nous avons retrouvée dans nos cartons et que l'on aimera à revoir comme nous au retour de la belle fête des Rois Mages. Nous l'avons entendue à Rome le jour de l'Épiphanie en 1856 à l'Académie Polyglotte de la Propagande : elle a été récitée par un jeune Français au milieu des quarante langues qui y ont été parlées ce jour-là. C'était un hommage à l'héroïsme de la Sœur de charité qui, à cette époque même, était si sublime de dévouement sur les champs de bataille de Sébastopol. C'était à la fois un tribut de reconnaissance offert à la France qui, toujours, s'était montrée la digne fille aînée de l'Église.



Chers orphelins, privés des baisers de vos mères,  
 Enfans que le Sauveur se plairait à bénir,  
 Venez tous—leur tendresse adopte vos misères,  
 Sur vos rudes sentiers quelques fleurs vont s'ouvrir.

Vous, ignorante et pure, ô pauvre jeune fille,  
 Fuyez le mal avant qu'il ait frappé vos yeux ;  
 Allez joindre à l'ouvroir une douce famille  
 Où les jours bien remplis donnent les soirs joyeux.

Mais du sein de ces murs quelle voix gémissante  
 Sans repos nuit et jour s'exhale en longs sanglots ?  
 De toutes les douleurs c'est la plainte incessante  
 Qui du sombre hôpital éveille les échos.

O, servantes du pauvre ! ici l'on vous implore !  
 Vous accourez—le mal s'apaise sous vos soins,  
 Le cœur du malheureux à l'espoir s'ouvre encore,  
 En vous voyant paraître il souffre déjà moins.

Vous écarterez l'horreur de la lutte derrière.  
 La foi, la paix tranquille approchent avec vous ;  
 Le murmure irrité devient une prière  
 Et la mort prend les traits d'un ange calme et doux.

Tandis que votre vie en bienfaits se consume,  
 La guerre a fait briller ses sinistres lueurs :  
 — Mais l'immense foyer bien loin de vous s'allume  
 Pouvez-vous l'amortir par vos vœux et vos pleurs ?

Hélas ! sur cette plage où mugit l'incendie  
 Nos soldats, nos enfans iront mourir en foule,  
 O ! Sœurs de Charité ! c'est là qu'est la patrie  
 Puisque là sont les maux qu'il vous faut adoucir.

Hâtez-vous, ne craignez ni les flots ni l'orage,  
 Car un hôte imprévu vous devance là bas ;  
 Le choléra s'étend sur ce triste rivage,  
 La mort fait sa moisson comme au jour des combats.

Le Français, l'étranger, le chrétien, l'infidèle,  
 En proie au même mal gémissent confondus ;  
 Tous ont besoin de vous ; votre main fraternelle  
 Vos yeux voilés de pleurs ne les distinguent plus.

Enfin lorsqu'à sonné l'heure de la bataille  
Quand le bronze vomit ses épais tourbillons  
Que les rangs des soldats tombent sous la mitraille,  
Comme de lourds épis au revers des sillons.

Dans ces jours où le deuil est grand comme la gloire,  
Le blessé trouve en vous des mères et des sœurs ;  
Près de lui vous veillez en pleurant la victoire  
Que paie un sang si pur, de si longues douleurs.

Le mal est moins aigu, la fièvre moins brûlante,  
Lorsqu'auprès de son lit vous allez vous asseoir,  
Et qu'avec vous il dit la prière touchante  
Qu'enfant près de sa mère il récitait le soir.

Seul témoignage humain digne de votre zèle,  
Le signe de l'homme vous fut offert souvent :  
Mais à vos chapelets brille une croix plus belle,  
Celle que vous portez aux lèvres du mourant.

Laissez à d'autres mains une palme éphémère,  
La vôtre doit fleurir dans le temple éternel ;  
L'âme que Dieu consume est close pour la terre,  
L'encensoir n'est ouvert que du côté du ciel !

Sainte Religion, c'est ta force qui donne  
Aux plus timides cœurs les plus fermes vertus ;  
Comme un humble fleuron de sa pure couronne,  
Que ta main les dépose au berceau de Jésus...

---

## UN SOUVENIR.

---

### I

Tout le monde écrit aujourd'hui. — Eh bien ! moi aussi je veux écrire. Oui, la pauvre solitaire, plus habile à manier l'aiguille à tricoter que la plume, est saisie de l'ambition universelle, et veut sauver de l'oubli quelque chose de ce vieux jadis, déjà si loin.

Je suis seule auprès de mon foyer désert. J'entends siffler le vent, et la pluie frapper contre ma fenêtre ; mon feu pétille, ma lampe est

posée sur ma petite table, mon ouvrage m'attend, — mais ce soir l'aiguille me tombe des mains, car je ne sais quelles douces voix murmurent dans la tempête ; les souvenirs voltigent autour de moi et semblent me dire :

“ Ecoute-nous ! cette soirée nous appartient ! Vieille amie, seuls nous viendrons te visiter aujourd'hui ; ne nous repousse pas ! ”

Chères ombres d'un passé quelquefois amer, mais souvent aussi bien doux ! parlez, je vous écoute, et j'écris ce que vous dictiez.

Il y a déjà bien des années, j'habitais le manoir de Fougères, près de Rouen. C'était un joli petit castel, un vrai nid de verdure et de fleurs, caché dans les bois. J'étais heureuse dans cette douce retraite ; mais qu'est-ce que le bonheur dans cette pauvre vie ? Il suffit de l'avoir aujourd'hui, pour savoir qu'on ne l'aura pas demain. Les mauvais jours sont venus ; le cher petit château ne connaît plus ses anciens seigneurs, et la pauvre vieille châtelaine incline sa tête blanchie sous les coups de l'infortune, et ne retrouve son soleil et ses fleurs que dans vos visites, doux souvenirs !

Mais n'importe ; il ne s'agit pas de moi.

Près de Fougères, se trouvait une magnifique demeure, appartenant à un industriel, dont la fortune passait pour être colossale. Sa femme et lui étaient de vrais parvenus, orgueilleux et vulgaires. On les voyait cependant, sans les aimer, et on allait chez eux tout en s'en moquant. C'est ainsi que l'on fait dans le monde ; je fais comme les autres, et je m'en humilie ; l'exemple est contagieux, on s'habitue à tout, et le sens moral se fausse peu à peu.

Cependant je dois ajouter que si M. et Mme Chardin (c'était leur nom) se fussent montrés bons, simples et sans prétention, toute l'aristocratie du pays les eût bien accueillis ; mais ils méritaient un peu, et même beaucoup, le ridicule que l'on déversait sur eux.

M. Chardin était un gros homme d'environ quarante-cinq ans, excessivement commun, qui mettait son amour-propre à redire sans cesse que son père avait commencé par être cordonnier, mais que des princes seraient trop heureux d'épouser ses filles. Mme Chardin était une grande femme osseuse, de vingt-huit à vingt-neuf ans, qui possédait un insupportable accent rouennais, et qui se drapait dans ses riches toilettes avec la grâce d'un porte-manteau. Elle aimait assez à faire entendre que sa famille était fort au-dessus de celle de M. Chardin, dont les “ vertus ” l'avaient déterminée à faire une sorte de mésalliance. Leur château était un vrai palais des Mille et une Nuits ; ils y donnaient des fêtes magnifiques et recevaient tout le beau monde de Paris et de la province.

Je sortais peu, étant alors absorbée par les soins de l'éducation de

deux beaux enfants, qui depuis.... Silence, mon pauvre cœur, ils sont avec Dieu !

De temps en temps, cependant, j'acceptais les invitations aux dîners qui réunissaient à Reuilly toutes les familles du voisinage ; et un jour, entre autres, je m'y rendis, sachant y rencontrer des amis, avec lesquels j'étais liée depuis de longues années : le marquis et la marquise de Lannois, ainsi que leur fils unique, Gontran.

Le quart d'heure qui précède le dîner se passa, selon l'usage, en propos assez insignifiants. M. de Lannois me donna le bras lorsqu'on se dirigea vers la salle à manger.

Quand j'y eus pris place, je ne tardai pas à remarquer au bout de la table une personne que je n'avais pas vue au salon. — C'était une jeune fille de vingt-deux à vingt-trois ans ; grande, élancée, mais remarquable plutôt par la distinction de ses traits et de son attitude que par la beauté proprement dite. — Elle avait cependant de beaux yeux intelligents, d'une expression sérieuse et réfléchie ; de belles dents, de magnifiques cheveux blonds, retenus par un ruban de velours noir. — Elle portait une robe très-simple de soie grise ; un fichu de mousseline unie couvrait ses épaules. — L'ensemble était donc grave, un peu austère, sans éclat ni fraîcheur de jeunesse, et cependant sympathique.

Je me penchai vers M. Chardin pour lui demander le nom de la jeune étrangère.

Il me répondit : “ C'est Mlle de Verton, l'institutrice de mes filles. ”

Je ne pus réprimer un mouvement de surprise, et j'ajoutai : “ Elle a l'air bien distingué. ”

— Oh ! oui, me dit M. Chardin avec son gros rire, quant à ça, elle a son petit genre. — C'est, du reste, la fille d'un comte qui a été ruiné en 1830. — Il n'avait pas grand'chose avant, mais après, il n'a plus eu rien du tout ; avec cela, fier comme un grand d'Espagne et carliste enragé. Il a vivoté, je ne sais comment, pendant quelques années ; enfin, il est mort, laissant cette petite-là, qui a été élevée par une vieille tante, laquelle la menait rondement, je crois, car elle n'a pas l'air commode ; une grande femme sèche, qui n'en finit pas, avec un nez crochu, des cheveux tout blancs, et deux yeux noirs comme deux boutons de jais. — Diable ! je n'étais pas à mon aise quand elle me regardait ! ça vous transperce, ma parole d'honneur ! La petite a eu de la chance d'entrer chez nous ; elle a dû trouver un fameux changement ! Pauvre asperge étiolée ! Sa tante lui faisait, je crois, la soupe avec les parchemins de famille.

“ Comment se nomme cette tante ? dis-je, en profitant de la première occasion pour arrêter les flots de l'éloquence de M. Chardin, dont j'avais les nerfs agacés. ”

— Comment elle se nomme ? je ne saurais vous le dire : c'est un nom où il n'y a rien que des K. ”

Je compris que la formidable tante devait être Bretonne.

Mlle de Verton m'intéressait vivement ; je sentais tout ce que devait souffrir une nature évidemment délicate et distinguée, placée sous la dépendance des époux Chardin. — Pendant l'interminable dîner, mes yeux se tournèrent souvent de son côté, et je vis que les regards de Gontran de Lannois prenaient aussi la même direction ; mais la jeune fille restait impassible et ne s'occupait que de ses élèves, assises auprès d'elle. Lorsqu'on sortit de table, elle prit les deux petites par la main et s'effaça contre le mur, afin de laisser passer tout le monde ; puis elle suivit, avec les enfants, jusqu'au salon, où elle s'assit, mais de manière à être aussi peu que possible en évidence.

Je m'approchai d'elle et je cherchai à lui adresser quelques paroles. — Elle me répondit avec grâce et une nuance de reconnaissance ; mais le plus brièvement possible, et sans ajouter un mot qui pût alimenter la conversation, qu'elle semblait, au contraire, chercher à éviter. — Gontran fit une tentative de son côté ; il fut accueilli poliment, mais avec encore plus de réserve.

Je ne pouvais me rendre compte du caractère de Mlle de Verton. — Son attitude n'indiquait pas la timidité ; il y avait même quelque chose qui, chez une grande dame, eût passé pour de la fierté ; cependant, il était impossible de s'effacer davantage, de mieux se tenir à sa place, comme le disait Mme Chardin, en manière d'éloge.

Les enfants se retirèrent bientôt, et leur institutrice les suivait, lorsque Mme Chardin lui cria :

“ Vous reviendrez, Mademoiselle de Verton :

Elle s'inclina ; une demi-heure plus tard, elle reparut, toujours calme, silencieuse et froide.

Mme Chardin avait de grandes prétentions en musique, et une voix aigrette, qu'elle maniait assez facilement. — Elle profitait de toutes les occasions pour en faire jouir le public, et bientôt Mlle de Verton fut appelée pour l'accompagner au piano.

Celle-ci s'acquitta de sa tâche en excellente musicienne, déchiffrant tout ce que l'on voulait, accompagnant Mme Chardin d'abord et ensuite Gontran avec une grande sûreté et cette complète abnégation personnelle qui est nécessaire pour la perfection d'un accompagnement.

Gontran était ravi et lui dit avec feu :

“ Vous accompagnez admirablement ; mais vous chantez aussi, Mademoiselle, n'est-ce pas ?

— Un peu, répondit-elle, en levant sur lui ses grands yeux dont l'expression était si grave.

— Oh ! je vous en prie, s'écria Gontran, faites-nous entendre quelque chose ! je suis sûr que vous avez un beau talent.

— Ce mot suffirait pour m'imposer silence, répondit Mlle de Verton avec un demi-sourire.

— Chantez donc, Mademoiselle, dit Mme Chardin un peu avec l'accent de la fourmi de la fable, disant : " Eh bien, dansez maintenant."

Un éclair passa dans les yeux de la jeune fille, mais ne fit que passer. Elle s'excusa poliment, et cependant de manière à glacer toute insistance.

Il y avait une sorte de parti pris de froideur et d'impassibilité qui, chez Mlle de Verton, ne semblait pas naturel. Ce regard fut pour moi comme une révélation. Je devinaï un rôle qu'elle croyait devoir jouer, et j'eus envie de connaître le visage qui pouvait se trouver derrière le masque. J'entrevois une vive souffrance ; une nature fière, se repliant sur elle-même et se refusant à toute expansion, dans la crainte de ne pas être comprise. Ce jeune cœur semblait rempli d'amertume ; j'en fus profondément émue, et je quittai la magnifique demeure de Mme Chardin, avec la résolution bien arrêtée de ne rien négliger pour panser la plaie vive qui me semblait portée plutôt avec stoïcisme qu'avec résignation.

## II

Les occasions manquent rarement à la volonté qui les cherche, que ce soit pour le bien ou pour le mal.

Quelques jours après le dîner de Reuilly, j'assistais à une messe matinale dans l'église de notre commune paroisse, lorsque j'aperçus devant moi Mlle de Verton. Je la reconnus au moment où elle se baissait pour ramasser son livre, qu'elle avait laissé tomber. Son visage était baigné de larmes ; elle le cacha dans ses mains, et pleura en silence, pendant une grande partie de la messe. Lorsqu'elle sortit, je la suivis et j'allai droit à elle, en lui tendant la main.

Son premier mouvement fut un éclair de joie ; mais elle le réprima aussitôt, et se contenta de me toucher le bout des doigts avec une profonde révérence.

Je lui proposai de la reconduire jusqu'à Reuilly. Mon but principal était de faire connaissance avec cette pauvre jeune âme, si seule et si désolée, mais je ne m'imposais pas le moindre sacrifice, car la promenade était charmante, le chemin ombragé, et le temps délicieux.

Mlle de Verton parut fort étonnée de ma proposition, objecta la crainte de me fatiguer, et finit par accepter avec reconnaissance.

La conversation s'engagea.

Ma jeune compagne ne se départit pas de ses habitudes de réserve ; cependant un regard plus animé, un accent plus vif, me prouvèrent

que sa froideur n'était qu'apparente et qu'elle voilait une nature que je n'étais pas éloignée de croire affectueuse et enthousiaste.

Tout à coup, à un détour du chemin, je vis arriver Gontran de Lannois.

Il se précipita au-devant de nous.

“ Quelle bonne rencontre ! s'écria-t-il, ma solitude me gâtait cette belle matinée. Je ne sais jouir de rien quand je suis seul.”

Et sans mettre en doute l'opportunité de son arrivée, il se joignit à nous.

En vérité il était difficile de ne pas voir Gontran avec plaisir. Il y avait en lui un tel rayonnement de jeunesse, de gaieté, de bonheur, qu'il semblait apporter le soleil avec lui.

“ Enfant gâté, lui dis-je en riant, il se croit sûr d'être le bienvenu.

— Certainement, répondit-il sur le même ton. Vous êtes trop charitable pour ne pas me trouver charmant ; et quand même je vous serais parfaitement désagréable, d'après vos principes, vous devez être heureuse d'avoir une occasion d'exercer l'abnégation. Je suis donc sûr de mon affaire, quand il s'agit de Mme de Béval. J'ai moins de confiance à l'égard de Mlle de Verton. Si je vous assomme, Mademoiselle, soyez assez franche pour le dire ; je sauterai immédiatement par-dessus cette haie, pour disparaître à tout jamais.

— A tout jamais ! dit Mlle de Verton avec son tranquille sourire. Ce serait accepter une bien grave responsabilité ; aussi, Monsieur, je vous prie de ne pas vous livrer à de semblables exercices de voltige, s'ils doivent conduire à ce résultat.

— Très-bien, s'écria Gontran, me voilà dûment autorisé.”

Et il se lança aussitôt dans un intarissable bavardage, où les arbres et les fleurs, le soleil, la lune et les étoiles, les poésies de Lamartine et celles d'Alfred de Musset, figuraient tour à tour. Il déclamait avec enthousiasme :

“ Pâle étoile du soir, messagère lointaine,”

lorsque nous arrivâmes devant la petite porte du parc de Reuilly.

Mlle de Verton s'y arrêta, et prit congé un peu cérémonieusement.

Je l'engageai à venir me voir avec ses élèves, qui joueraient avec mes enfants. Elle le promit, en exprimant de la reconnaissance plutôt que de la satisfaction.

Gontran avait cueilli quelques fleurs dans le chemin ; il les offrit à la jeune fille, qui rougit vivement et s'inclina simplement pour remercier.

Gontran me donna le bras et nous nous éloignâmes ensemble.

“ Qu'elle est intéressante ! me dit-il avec feu. En récitant l'*Etoile* d'Alfred de Musset, je pensais à elle.

— Je vous trouve bien poétique, Gontran ! lui dis-je. Comment ! vous en êtes déjà arrivé à ces belles comparaisons, à propos d'une jeune personne que vous ne connaissez pas et qui occupe l'humble position d'institutrice chez Mme Chardin ?

— Voilà un mot qui n'est pas digne de Madame de Béval, s'écria Gontran. Comment ne pas s'intéresser au triste sort d'une jeune fille distinguée, écrasée sous un malheur immérité, et réduite à gagner le pain de chaque jour chez une femme qui lui est inférieure sous tous les rapports ?

— Mon pauvre Gontran, ce que vous dites là vient d'un sentiment bien généreux que je n'ai garde de blâmer ; car moi aussi je m'intéresse à cette jeune fille et je serais heureuse d'adoucir son sort ; mais il n'en est pas moins vrai que nous n'y pouvons rien ; que Mlle de Verton partage la destinée d'une foule de jeunes personnes, et que le meilleur service à lui rendre, c'est de l'amener à la résignation, autant que possible.

— Résignation ! raison ! que c'est beau ! répliqua Gontran avec un peu de dépit. Ah ! combien le cœur vaut mieux que tout cela !”

J'étais un peu piquée à mon tour, et je voulus détourner la conversation.

“ Vous ne m'avez pas dit, maître Gontran, par quel hasard vous vous êtes trouvé sur notre route ? Vous aviez donc laissé votre cheval à Reuilly, ou à Fougères ?

— Mon cheval est fort à son aise dans l'écurie de Reuilly depuis plusieurs jours, répondit Gontran, attendu que son maître savoure l'hospitalité de papa Chardin.”

Je fis un mouvement de surprise.

“ Eh ! c'est que vous ne savez pas toutes les belles choses qui se préparent ! Mme Chardin a des goûts artistiques, et se sent travaillée d'un irrésistible désir de monter sur les planches. — Nous allons donc jouer un petit opéra et une comédie. — Nous n'abordons pas encore la tragédie ; mais je ne répons pas de l'avenir ; et nous verrons peut-être Mme Chardin en grand peignoir blanc, débitant les imprécations de Camille. — Jusqu'à présent on se contente de nous percer les oreilles en criant à tue-tête :

“ Salut à — la Fran-an-ce !

— Vous jouez donc la *Fille du Régiment* !

— Précisément. — Et Mme Chardin, ayant besoin d'un amoureux, m'a fait l'honneur de me choisir pour remplir ces charmantes fonctions. — Nous avons eu beaucoup de peine à trouver un opéra réunissant toutes les conditions voulues. — Il était question du *Domino Noir* ; mais Mlle de Verton a fait comprendre que la scène des religieuses



pourrait produire un mauvais effet. — C'est dommage, Mme Chardin aurait été si bonne à voir, faisant des grâces avec les castagnettes et chantant l'Aragonaise !”

Et Gontran se pâma de rire à cette seule pensée.

“Voilà donc la récompense des peines de cette pauvre femme ! dis-je avec un peu de compassion.

— Et probablement celle des miennes, répliqua Gontran. — Mais cela m'est fort indifférent, et je permets à tout le monde de se moquer de moi. — En attendant, je m'amuse royalement, et, du moins, je me flatte de ne pas avoir l'accent de Mme Chardin. — C'est d'un effet sur la scène ! ce sera bouffon au possible.

— Mais que fait Mlle de Verton au milieu de tout cela ?

— Elle fait répéter au piano. — Plus tard, il y aura un orchestre, composé de quelques membres de la société philharmonique de je ne sais où ; mais en attendant, tout marche à merveille avec Mlle de Verton.

— Vraiment ! Et que font ses élèves pendant ce temps ?

— Les enfants ! oh ! elles ne travaillent pas beaucoup, elles sont si jeunes ! On les envoie auprès d'une vieille bonne, ou bien elles jouent à la poupée dans un coin du salon.”

Tout ce que me racontait mon jeune ami me préoccupait et m'affligeait. — La position de cette jeune fille me paraissait pleine de dangers, devant amener inévitablement de nouvelles peines dans l'avenir. — La tristesse qui la consumait, le douloureux isolement de son âme, la rendraient certainement très-sensible à l'intérêt que lui témoignait Gontran, dont la nature enthousiaste et expansive avait quelque chose de séduisant. — Quel serait le résultat de cette combinaison de circonstances ?

Je me le demandais avec une véritable inquiétude, qui me poursuivait encore même après mon retour à Fougères.

*Revue d'Economie Chrétienne.*

(A continuer.)

## COUP D'ŒIL SUR LES COURS PUBLICS.

La réapparition de M. Saint-Marc Girardin à la Faculté des lettres a été une sensation, presque un éblouissement. On le comprend sans peine après le clair de lune infiniment trop prolongé de la suppléance de M. Saint-René Taillandier. On a toutefois grossi démesurément

les choses, en donnant à ce petit fait les dimensions d'un événement. Un événement, c'est quelque chose qui marque ; dans la région littéraire ou philosophique, c'est un changement de route et d'horizon, M. Saint-Marc Girardin est, moins que personne au monde, l'homme qui peut imprimer une secousse à l'enseignement supérieur, qui peut l'arrêter où le faire rebrousser sur les pentes déplorables où il glisse. L'originalité de ce merveilleux causeur est de n'avoir aucune originalité, de s'imprégner des idées et des caprices du moment, de suivre avec un frivole et brillant abandon toutes les mobilités et toutes les dérives de l'opinion.

La preuve de ce que nous disons là est toute faite : le vent est à Voltaire ! M. Saint-Marc Girardin a pris le vent ; il emprunte l'idée de son nouveau cours à la maison Havin, et le voilà lui aussi qui, du haut de sa chaire de poésie française, coule une statue à Voltaire. Le prétexte de cette étude rétrospective est que, depuis trente ans, on a énormément écrit à propos de Voltaire. Des documents nouveaux, des correspondances surtout, des correspondances infinies et restées longtemps inédites ont été publiées ; le moment est venu d'asseoir sur toutes ces pièces un jugement final.

Sur ce préambule, on supposerait tout d'abord que le professeur va ouvrir une enquête, une vaste enquête, sans aucun parti pris de conviction religieuse ou morale bien entendu, mais aussi sans parti pris en sens contraire ; on supposerait qu'il va procéder à une sérieuse information sur Voltaire, et y apporter au moins cette espèce d'impartialité que comporte toute recherche curieuse, avide du nouveau, de l'inédit, du redressement des préjugés accredités. Si quelqu'un a cru cela, il a été désabusé dès les premières phrases de la première leçon de M. Saint-Marc Girardin. Les documents accumulés dans les trente dernières années, l'opportunité de les classer, de les dépouiller et d'en dégager un jugement définitif, tout cela n'a été que le prétexte, l'occasion, cet inestimable clou de l'occasion dont les auteurs sont si souvent en quête pour y accrocher et mettre en vue quelque écrit négligé du public.

*Les programmes et les manifestes, d'ailleurs, ne sont ils pas faits pour qu'on y déroge ?* Avec ce léger aphorisme qu'il a jeté en courant, le professeur s'est lestement dégagé des gênes de son propre programme, et sans plus de façon, il a clos, avant même de l'avoir ouverte, l'enquête annoncée sur Voltaire.

Le procédé peut sembler cavalier ; mais, après tout, à quoi bon enquêter, à quoi bon informer de nouveau ? Les multiples et récentes publications sur Voltaire n'ont, au dire de M. Saint-Marc Girardin, pas le moindre entamé le colosse. Ces nombreux travaux de

recherche sont comme non avenues ; même dans l'œuvre monumentale de M. l'abbé Maynard, M. Saint-Marc Girardin paraît il, n'a rien appris ou rien voulu apprendre.

Son culte pour l'idole a plutôt gagné un surcroît de ferveur à cette abondance, à ce déluge d'études critiques et d'indiscrètes révélations. Une chose remplit M. Saint-Marc Girardin d'un étonnement admiratif : Voltaire a résisté, il demeure entier, ne gagne rien, ne perd rien, ni une qualité ni un vice, à cette incessante divulgation de son inépuisable correspondance, de sa correspondance la plus intime, la plus épanchée, la moins destinée au brutal éclat de la publicité.

Il y a toujours quelqu'un pour qui un héros n'est qu'un homme comme un autre : c'est le valet de chambre du grand homme. La violation des intimités épistolaires a un peu ou plutôt beaucoup le même effet de désillusionnement ; elle livre l'homme dans les attitudes les plus négligées de la vie, dans l'impromptu de son humeur, dans la naïveté de ses vices et de ses plus inavouables passions. A ces soudaines exhibitions des choses du for intérieur, le personnage de convention a le plus généralement beaucoup à perdre ; il y gagne peu et rarement ; toujours il s'y modifie. C'est ce qui est arrivé pour Rousseau, pour Mirabeau et bien d'autres. Voltaire seul a eu le privilège de tenir ferme contre l'épreuve.

M. Saint-Marc Girardin en éprouve une véritable stupéfaction : c'est au point qu'il fait un retour sur lui-même, et se demande s'il ne ressentirait pas quelque embarras, quelque désappointement, d'une intempestive publication de sa correspondance personnelle. Il avoue que la chose lui serait déplaisante. M. Saint-Marc Girardin a le don de parler de lui avec charme ; citons le passage, il est joli et empreint d'une bonhomie quelque peu normande :

“ Je crois, grâce à Dieu, avoir été honnête homme,” a dit l'aimable professeur. “ Je ne voudrais pas, cependant, que ma correspondance privée fût tout entière, à un jour donné, publiée et livrée à la curiosité universelle. Il serait possible, par exemple, que je me fusse parfois moqué de mes amis, cela arrive très souvent : que quelquefois même j'eusse fait l'éloge de personnes dont j'aurais fait, plus tard, la satire.—Oui, tout cela est possible et je ne parle que de moi, messieurs, parce que je suis poli.”

Ainsi, la correspondance de Voltaire ne rapetisse pas, n'enlaidit pas Voltaire (ce qui, au fait, ne serait pas facile), et elle ne gêne en aucune manière M. Saint-Marc Girardin. Cela dit d'un certain ton d'autorité qui dispense de discuter et de prouver, le professeur se laisse aller à butiner avec délices dans cette correspondance, où il trouve l'occasion d'une multitude de mots charmants. Voltaire entre-

tenait un commerce épistolaire suivi avec le président Fiot de la Marche. Dans une de ses lettres, M. de la Marche, qui habitait la province et n'était pas très au courant du mouvement des choses, M. de la Marche fit la maladresse de comparer Voltaire à Fontenelle.

Fontenelle avait été le grand homme du commencement du dix-huitième siècle, et, dans la pensée du malencontreux président, la comparaison était une exquise flatterie. Voltaire fut piqué jusqu'à la rage d'être mis en parallèle avec ce bel esprit qui modulait des églogues et des dialogues où les morts font des pointes.

Rien n'est venimeux comme sa réponse à M. de la Marche; c'est une longue gorgée de fiel. Mais M. Saint-Marc Girardin transmute en or tout ce qui sort de Voltaire, même sa bile la plus âcre; il a tiré une spirituelle moralité de l'incident causé par la bévue du président Fiot de la Marche.

“ J'ai l'honneur de voir, a-t-il dit, beaucoup de jeunes gens qui m'écontent; je me permettrai de leur donner de temps en temps quelques conseils salutaires. Pour le moment, je leur dirai : Lorsque vous aurez affaire à quelqu'un ayant une réputation, une renommée, une gloire, ne le comparez jamais à personne qu'à lui-même; sans cela vous vous en ferez un ennemi.”—Véritablement, on ne se moque pas plus à vif des petites infirmités de la gloire.

Passons sur ce brillant semis d'anecdotes, qui ne touche qu'à la vie privée de Voltaire, et arrivons aux jugements littéraires exprimés par le professeur. Quand nous disons *jugements*, nous usons d'un mot un peu excessif : M. Saint-Marc Girardin ne juge que le mot impossible, il essaye plutôt son opinion sur l'impressionnable public qui l'entoure. C'est infiniment curieux : le professeur tâte, interroge l'impression de son auditoire. Il scande, il lit les vers de Voltaire comme il a le don de lire : incomparablement. L'assistance applaudit-elle avec élan ? L'opinion du maître est fixée ; il crie victoire et admire de son chef sans réserve. Si l'auditoire reste froid et ne répond à la tirade du poète que par un expressif silence, M. Saint-Marc Girardin s'exécute, abandonne le morceau et renie son auteur avec une aisance parfaite. C'est ce qui est arrivé pour *Zaïre*. M. Saint-Marc Girardin avait débuté par dire que *Zaïre* est la plus touchante des tragédies de Voltaire. Mais l'auditoire a écouté avec froideur les tirades de Lusignan et d'Orosmane, et le professeur ne s'est point un moment embarrassé de défendre cette chevalerie fardée. Il s'en est tiré avec un trait d'esprit : Messieurs, a-t-il dit de l'air le plus dégagé, *vous ne sauriez vous tromper... vous êtes le public.*

Restait la *Henriade*, hélas ! Lourde tâche que de juger la *Henriade* pour un critique qui voudrait bien ne guère sortir de la gamme admi-

native. Joseph de Maistre a porté sur cette épopée artificielle un jugement le plus sommaire du monde, mais, avec cela, le plus définitif, et dirions-nous volontiers, le seul peut-être qui ait été sincère. " Je n'ai pas le droit d'en parler a dit de Maistre de la *Henriade*, car " pour juger un livre, il faut l'avoir lu, et pour le lire, il faut être " éveillé." Il n'est personne, qu'il le voulût ou non, qui n'ait subi cet effet léthargique de la lecture de la *Henriade*. Les critiques qui n'ont pas la bonne foi d'en convenir, et qui veulent admirer quand même, éprouvent un embarras visible à formuler un jugement.

C'est ce qui est arrivé à Châteaubriand, et ce qui vient d'arriver à M. Saint-Marc Girardin. Son appréciation de la *Henriade* a été, au début, remarquablement dubitative et titubante. Mais M. Saint-Marc Girardin fait tout avec grâce et avec esprit, même quand il patage, même quand il trébuche. Tout d'abord, en s'engageant dans son épineux sujet, il a jeté devant lui, à mains pleines, les mots aimables. Voltaire avait écrit, avec une humilité hypocrite :

Après Milton, après le Tasse,  
Parler de moi serait trop fort,  
Et j'attendrai que je sois mort  
Pour connaître quelle est ma place.

M. Saint-Marc Girardin n'est pas tout à fait de cet avis. Et il lui est parti, à propos des petits vers de Voltaire, une fort jolie boutade : " Messieurs, s'est-il exclamé, je suis persuadé que c'est une très grande " maladie dans ce monde,— hélas ! c'est une maladie dont il " faut prendre son parti,—que c'est, dis je, une très grande maladie " pour un auteur que de mourir. J'ai vu de mon temps bien des " auteurs, et d'illustres auteurs, qui sont morts ; *ils y ont presque tous " perdu*. Est-ce leur faute, est-ce la faute du public ? Quand l'auteur " est là, vivant, agissant, naturellement zélé pour sa gloire, il aide à " l'entretenir, à l'élever. Quand il est mort, sa réputation est comme " un enfant qui a perdu son père et qui est livré trop tôt aux expé- " riences de la vie."

Il est clair que c'est très joli. Mais enfin il fallait s'exécuter, venir au fait, juger la *Henriade* en un mot. M. Saint-Marc Girardin a plaidé les circonstances atténuantes avec une extrême habileté d'ailleurs. Sa plaidoirie, car c'en est une, a pivoté entièrement sur une distinction. Voici cette distinction : il y a eu dans le monde deux sortes d'épopées, l'épopée naturelle et l'épopée littéraire. L'épopée naturelle, c'est l'*Iliade*, les *Niëbelungen*, la *Chanson de Roland* ; l'épopée littéraire, c'est l'*Enéide*, la *Jérusalem* du Tasse : c'est la *Henriade* de Voltaire, qui se trouve ainsi en bonne compagnie. Rien que dans ce premier

aperçu, il y a, sans qu'il y paraisse, toute une argumentation d'une extrême finesse et de grande portée. On voit tout de suite où cela aboutit : du moment qu'elle est l'opposé de l'épopée naturelle, l'épopée littéraire a sans conteste le droit de n'être pas naturelle.

La *Henriade*, dit-on, est atône, factice, d'une froideur polaire.— Parfaitement ? Dès qu'il s'agit d'épopée littéraire, il serait injuste de s'en prendre à l'auteur du faux, des langueurs et de l'ennui du poème, c'est le caractère du genre.— Une fois qu'il a eu jeté cette planche et passé dessus, M. Saint-Marc Girardin a fait bon marché de tout ce qu'il y a de convenu et d'artificiel dans la *Henriade*. Toutes les épopées littéraires se ressemblent. Au premier chant, c'est toujours une tempête et un naufrage qui réunit, au lieu de les disperser, les différents personnages du poème.

Puis, c'est Didon ou Armide, une halte dans les délices où la vertu et les hautes destinées du héros courent toutes sortes de périls. Les jardins d'Armide de la *Henriade* sont situés dans le département de l'Eure, où le Béarnais boit l'oubli dans l'amour de Gabrielle. Après viennent les apparitions, les descentes aux enfers, les visions, tout un merveilleux de bric à brac, tout un surnaturel postiche dont personne n'est dupe, pas plus le lecteur que le poète.— Épopée littéraire toujours ! Ceci répond à tout, et il n'est pas possible de persifler Voltaire sur ce chapitre, sans endommager du même coup les gloires du Tasse et de Virgile.

M. Saint-Marc Girardin plaide à ravir les circonstances atténuantes ; il est là-dessus d'une force à rendre jaloux Me Lachaud, le colosse de la spécialité. C'est fort bien ; acquittons Voltaire, si l'on veut, du délit d'avoir composé la *Henriade*. Le résultat est mince, l'acquiescement n'est pas précisément là gloire. Il reste l'écrasante grandeur de l'épopée naturelle, il reste l'*Illiade*, la *Chanson de Roland*, poésie naïve, abrupte, patriotique, croyante, chants éternels qui exhaussent les cœurs et devant lesquels s'anéantissent les chétives versifications classées par M. Saint-Marc Girardin sous le vocable d'épopées littéraires.

Qu'on n'imagine pas pourtant que le professeur souscrive sans ambages à cette formidable supériorité de l'épopée croyante et primitive sur l'épopée factice. Il revendique, au contraire, pour l'épopée littéraire, un avantage positif : elle a ce mérite, cette valeur propre d'être, sans contestation, l'œuvre individuelle d'un homme. Quant à la grande épopée, M. Saint-Marc Girardin incline à penser qu'elle est l'œuvre de tout le monde et de personne, *prolem sine matre natam*, l'enfantement anonyme de l'inspiration de tout un peuple. Le professeur reprend, pour le besoin de la cause, la thèse de l'impersonnalité d'Homère et d'un assemblage des chants d'on ne sait quels rhapsodes nomades.

Rien n'est comparable au sans-gêne avec lequel M. Saint-Marc Girardin entreprend de relever cette hérésie décrépite, et de faire accepter l'absurde miracle d'une œuvre produite sans ouvrier.—*Il aime à croire* que sous *il ne sait* quel éclat de soleil, à la suite d'*il ne sait* quel incubation puissante, les grandes épopées ont surgi un jour toutes faites de l'inspiration populaire, à des époques où la société humaine avait toute son imagination, parce qu'elle n'avait point encore toute sa civilisation.

Voilà un galimatias qui peut être fort littéraire, mais qui n'est pas du tout persuasif. Si M. Saint-Marc Girardin *aime simplement à croire*, si, touchant l'impersonnalité d'Homère ou de l'auteur de la chanson de Roland, il y a tant de choses *qu'il ne sait*, ne ferait-il pas mieux d'attendre d'être plus informé avant de venir établir définitivement la théorie de la génération spontanée des poèmes ? Pour notre part, nous continuerons de penser, jusqu'à meilleure preuve, que l'*Iliade* et les *Chansons de gestes* ne se sont pas faites toutes seules, et qu'il a existé aux époques de foi des chantes épiques d'une autre puissance que l'auteur de la *Henriade*.

M. Saint-Marc Girardin n'a nullement vieilli : il a reparu tel que l'avait connu la génération de 1830, avec ce laisser-aller du plus grand air qui lui fait une manière d'originalité. La forme de son enseignement n'a pas changé ; c'est toujours une vaste et ondoyante conversation sur les choses et les hommes littéraires. Sa langue est limpide, sans mélange des jargons actuels, philosophiques, techniques ou autres ; cette langue descend des grandes sources du dix-septième siècle. L'esprit y circule et y abonde, sans abus, sans fracas, sans fusée. L'étincelle éclot d'elle-même. Ce sont de merveilleux dons ; mais la conscience, hélas ! (nous parlons de la conscience littéraire, il n'est pas question de l'autre), la conscience est détendue et fade.

M. Saint-Marc Girardin suit son jeune auditeur plutôt qu'il ne le précède et le dirige ; il réfléchit les opinions ambiantes, au lieu de les former ou de les redresser. Ces professeurs hors ligne de l'Université ne savent jamais se souvenir que quiconque enseigne a charge d'âmes. Quand on parle du haut d'une chaire officielle et du haut d'une renommée, c'est trop peu pour le devoir, c'est trop peu de se contenter d'être un des brillants amuseurs de la jeunesse lettrée.

Un des raffinements de la vanité est d'exalter un mérite que l'on croit inférieur au sien.

Ne rafraîchissez le souvenir d'un premier bienfait que par un second.